Numéro
54
Mai/juin 2006

Belgique - België
P.P.
1020 Bruxelles 2
1/1480

Le journal du Collectif

SOLIDARITÉ CONTRE L'EXCLUSION

EMPLOI ET REVENUS POUR TOUS asbl

17 juin: Manifestation pour la régularisation des sans-papiers

Bulletin de liaison bimestriel du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl
Editeur Responsable: Felipe Van Keirsbilck - 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles
Dépot légal: Bruxelles 2 - 1020 Bruxelles

Sommaire

Actualité

5 Un front commun contre l'intolérance *(Claude Rolin et André Mordant)*

8 Les sans-papiers toujours en action *(Mohamed Chouitari)*

10 Les projets de loi du gouvernement en matière d'asile et d'immigration *(Axel Bernard)*

13 Le projet Dewael : une réponse aux demandes des sans-papiers? *(Axel Bernard)*

16 Quelle est la position défendue par le PS dans et hors du gouvernement? *(Axel Bernard)*

18 La liberté est nomade… *(interview de Jean Cornil)*

20 Une autre Europe est en marche ! *(Yves Martens)*

22 L'Assemblée des mouvements sociaux *(Jean-Marie Coen)*

24 Humeur : l'heure des défis *(Jean-Marie Coen)*

25 Les Belges aux Olympiades du social *(Yves Martens)*

Analyse

28 Restructurations : de l'accompagnement actif au vécu des licenciés *(Aline Bingen)*

32 3500 logements sociaux à Bruxelles : chronique d'un échec annoncé. *(Didier Coeurnelle)*

Echos

35 2ème cérémonie d'hommage pour les morts de la rue Le Collectif des morts de la rue à Bruxelles

36 Université d'ATTAC Wallonie - Bruxelles 2006

38 11 priorités pour une ville ouverte et solidaire *(Philippe Van Muylder)*

42 Le logement : priorité de tout le Mouvement Ouvrier Chrétien *(Jacques Debatty)*

45 Flexibles mais pas pliés ! Debouts au sein du réseau Euromayday *(interview de François Schreuer)*

48 Revenu garanti : vive l'EuroSaint-Nicolas? *(Arnaud Lismond et Luca Ciccia)*

Collectif

51 De l'Assemblée Générale au Forum *(Claude Adriaenssens et Luca Ciccia)*

53 Lutter contre la pauvreté, au-delà du slogan. *(Carte blanche - Le Soir)*

55 Forum CPAS

57 Sans domicile fixe et CPAS : la lutte continue *(Jean Peeters)*

59 Quels problèmes rencontrent les usagers des CPAS *(Kim Lê Quang)*

60 L'intégration par l'école? Pas pour les CPAS ! *(Renaud Maes)*

Edito

Pour les droits des sans-papiers et pour les nôtres

Le racisme tue la cohésion sociale et les solidarités. C'est une évidence. Le combattre est dés lors une priorité pour le mouvement ouvrier et pour toutes les forces de progrès qui ne peuvent se permettre de laisser le monde du travail se diviser et s'affaiblir sur des bases ethniques.

Après le crime raciste perpétré à Anvers et dans la perspective des élections communales toutes proches, où le tabou du « cordon sanitaire » pourrait se voir localement remis en cause, nous avons invité les directions syndicales à s'exprimer dans nos colonnes sur leur engagement dans la lutte contre le Vlaams Belang et le FN.

Lors du dernier scrutin du 13 juin 2004, 960.000 Flamands, 170.000 Wallons et 45.000 Bruxellois ont voté pour des partis d'extrême droite. Ils ont, surtout en Flandre, renforcé les rangs de la droite parlementaire du poids d'un nombre important de députés.

Fortes l'une de 1.600.000 membres (CSC) et l'autre de 1.200.000 membres (FGTB), les organisations syndicales se trouvent en première ligne pour faire barrage sur le terrain aux idées racistes et aux partis d'extrême droite. Sur le terrain, au sein de toutes les entreprises où elles sont représentées, elles disposent de militant(e)s qui peuvent s'appuyer sur un appareil de permanent(e)s et qui doivent pouvoir mener le débat avec chaque travailleur.

Tant André Mordant que Claude Rolin nous ont indiqué que leur organisation comptait « intensifier » et « amplifier » leur campagne de sensibilisation dans la perspective des élections communales. Nous espérons pouvoir prochainement rendre compte dans ce journal du déroulement de ces campagnes et surtout constater leur impact sur le scrutin.

Un combat vital

André Mordant resitue bien le contexte de crise du compromis social-démocrate dans lequel l'extrême droite européenne connaît ses succès électoraux : *« Il y a trente ou quarante ans, les travailleurs étaient persuadés que leurs enfants vivraient mieux qu'eux. [...] ces certitudes ont volé en éclat. Les pensions, les allocations de chômage et de maladie ont 'décroché' des salaires et le risque de pauvreté est réapparu »*.

Comme l'expérience historique l'a prouvé, qu'il s'agisse du fascisme nazi, de l'Espagne franquiste, de la France de Pétain ou du Chili de Pinochet, dans un climat de radicalisation du conflit de classe, la bourgeoisie prétendument éclairée est prête, pour préserver ses intérêts, à oublier ses proclamations démocratiques et à se rallier à des régimes autoritaires. Même si son succès ne doit pas nous faire perdre de vue que plus de 85 % des électeurs n'ont pas voté pour l'extrême droite, celle-ci n'est pas une force politique dont on peut a priori considérer qu'elle serait vouée à rester marginale ou qui peut être tolérée.

En participant au Forum Social Européen, comme le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion l'a fait cette année, nous avons essayé de replacer nos engagements quotidiens dans un cadre global. Qu'il s'agisse du projet de Constitution européenne ou du Contrat de Première Embauche, le même peuple français qui avait porté le raciste Jean-Marie Le Pen au second tour des dernières élections présidentielles a, dans l'année écoulée, fait entendre très haut en Europe

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Renseignements :
Yves Martens,
redac@asbl-csce.be
tél. 02-218.09.90

Rédacteur en chef :
Luca Ciccia I
uca@asbl-csce.be

Comité de rédaction :
Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Gérald Hanotiaux, Anne Kervyn, Arnaud Lismond, Yves Martens, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt.

Correspondants :
Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël

Illustrations :
Titom et Eduard Verbeke

Mise en page :
Fatih Tanriverdi

Conseil d'administration :
Claude Adriaenssens, Pasquina Anglani, Eric Buyssens, Didier Cardolle, Mohamed Chouitari, Luca Ciccia, Hugues Esteveny, Jean-Marie Leconte, Arnaud Lismond, Dominique Reunis, Henri Solé, Serge Van Israël, Felipe Van Keirsbilck

Merci pour vos dessins !

Sans illustrations (im)pertinentes, nos articles seraient bien moins agréables à lire. C'est pourquoi nous remercions nos dessinateurs attitrés, Eduard **Verbeke** et **Titom** (www.bxl.attac.be/titom). Merci aussi à Pierre **Kroll** (www.kroll.be) et **Stiki** (http ://ledessindulundi.site.voila.fr/) qui ont accepté que nous utilisions l'un de leurs dessins existants.

Les illustrations de Titom sont mises à disposition suivant la licence Creative Commons by-nc-nd 2.0 be (http ://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/be/deed.fr_CA).

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s)

sa capacité à dire « non » et à résister. Comme le soulignait à Athènes le sénateur français Jean-Luc Mélenchon, la gauche doit rester consciente du danger de voir l'extrême droite lui rafler la représentation du mécontentement social.

Face aux attaques redoublées sur les acquis sociaux, il nous reste à dégager les contours d'une nouvelle offensive pour la gauche qui soit à la hauteur du défi. Si personne ne peut encore en prévoir la forme, il n'est plus de force de gauche qui en nie la nécessité. Le Front Populaire n'est-il pas né au lendemain de la grande crise de 1929 et face au danger fasciste? Puissions-nous conserver les leçons de l'histoire et veiller à ce que les forces de progrès se gardent de répéter l'erreur des capitulations munichoises face aux forces politiques antidémocratiques.

Avec les exclus et les sans-papiers

Continuer à mettre nos modestes forces au service de la lutte contre les exclusions en Belgique constitue la première forme concrète de contribution du Collectif à la lutte contre l'extrême droite et pour l'avènement d'une mondialisation solidaire.

Après avoir organisé un débat sur les projets de régularisation, nous vous invitons vivement à participer à la manifestation du 17 juin pour soutenir les revendications des sans-papiers.

Ceux-ci nous montrent actuellement un exemple de combativité par les nombreuses occupations qu'ils ont menées de leur propre initiative. Au moment même où les propositions de régularisation et de réforme de l'asile sont discutées à la Chambre, il est plus que jamais nécessaire de rendre visible le soutien des progressistes. L'extrême droite ne se combat pas en lui faisant des concessions, contrairement à ce que semble penser ceux pour lesquels ce problème n'est pas une priorité et les trop nombreux parlementaires qui refusent de permettre aux sans-papiers de sortir de leur condition de clandestinité et d'exploitation à merci.

Plus nous serons nombreux le 17 juin, plus il sera manifeste que, contrairement à ce que certains voudraient faire croire, l'extrême droite n'exprime pas l'opinion de la « majorité silencieuse » de la population.

Le Collectif a aussi pris l'initiative de la publication d'une carte blanche sur le suivi du Rapport « Abolir la pauvreté » (pompeusement annoncé par le Gouvernement Verhofstadt sous le titre d'un chantier « Bannir la pauvreté ») et continue à suivre ce dossier. Il organise également, en vue des élections communales, un Forum sur l'aide sociale et l'action des CPAS. Le 24 juin, nous vous convions donc à cette journée d'étude où, au travers de la discussion d'un ensemble de rapports introductifs, nous tenterons d'élaborer les axes d'un cahier de revendications relatives aux CPAS, tant sur le plan fédéral que régional ou communal. Contribuer à mettre la lutte contre l'exclusion sociale au coeur du débat politique c'est, à notre estime, une des manières de couper les racines mêmes de l'extrême droite.

Arnaud Lismond
Président du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Un front commun contre l'intolérance

L'extrême droite ne cesse de gagner du terrain. Que ce soit dans les urnes, dans les médias ou dans les mentalités, le discours simpliste de ceux qui prônent l'égoïsme et la haine de l'autre se répand comme une véritable gangrène. Comment les organisations syndicales, porteuses des valeurs de solidarité et de progrès social réagissent-elles face à cette montée d'une idéologie qui prend d'ailleurs aussi les syndicats pour cibles? Pour le savoir, nous avons soumis aux responsables des 2 grands syndicats belges 6 questions. Voici les réponses de Claude Rolin, secrétaire général de la CSC et d'André Mordant, président de la FGTB.

André Mordant, président de la FGTB : « Construire une société solidaire »

« La CSC est intolérante avec l'intolérance » explique Claude Rolin, secrétaire général de la CSC

Comment votre organisation se positionne-t-elle face au Vlaams Belang et au FN?

Le prolongement politique de notre syndicat relève de la compétence du MOC. Dans le cadre de celui-ci, nous avons opté pour le pluralisme politique : ce qui signifie que le prolongement politique de notre action se retrouve au sein des partis démocratiques porteurs de nos valeurs à savoir aujourd'hui : Ecolo, le PS et le cdH (et plus particulièrement au sein de celui-ci la démocratie chrétienne). Dans ce cadre-là, nous sommes farouchement opposés aux partis d'extrême droite et nous luttons pour contrer la propagande de l'extrême droite et de la droite en général.

Les statuts (art.44ter) apportent une réponse claire à la question : « Il n'y a pas de place à la F.G.T.B. pour des idées et des comportements racistes, sexistes, xénophobes ou fascistes. L'affiliation à la F.G.T.B. est incompatible avec l'adhésion à des partis et mouvements d'extrême droite ».

Considérez-vous que l'adhésion au Vlaams Belang ou au FN est incompatible avec le fait d'être membre de votre organisation? Quelles sont les actions concrètes que vous avez menées pour combattre ces partis? En terme de formation et de mise à l'action des militants, qu'est-ce que votre organisation propose/fait?

C'est bien sûr incompatible, comme précisé ci-dessus. Les différentes composantes de la F.G.T.B. (centrales, régionales, interrégionales) sont à l'origine de multiples initiatives, qui vont de la manifestation à la publication de brochures en passant par des campagnes d'affichage et des formations syndicales… Certaines de ces actions sont portées par la F.G.T.B. seule. D'autres se font en collaboration avec d'autres mouvements.

La CSC a décidé et confirmé à chaque Congrès depuis 1994 qu'il y a incompatibilité totale entre la prise de responsabilité syndicale et une appartenance à un parti d'extrême droite (ou à tout autre groupe poursuivant des objectifs antidémocratiques ou racistes).

Sont exclues de la CSC :

- les personnes qui assument des responsabilités ou autres dans un groupement d'extrême droite
- les personnes qui participent à des activités ou manifestations organisées par l'extrême droite
- les personnes qui font de la propagande à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise pour l'extrême droite
- les personnes qui posent des actes racistes ou qui organisent des discriminations racistes.

Formation et actions : le thème de l'extrême droite et de la lutte contre le racisme fait l'objet de modules de formation dans toutes nos organisations. Ce thème a aussi fait l'objet d'un « tronc commun de formation » à l'ensemble des militants. Outre nos propres outils de propagande et de sensibilisation à la lutte contre l'extrême droite, nous organisons régulièrement des actions et sensibilisations publiques sur ce thème : c'est notamment une priorité d'action dans certaines fédérations et chez les jeunes CSC. La CSC s'associe également à toute initiative d'autres organisations poursuivant les mêmes objectifs qu'elle en la matière.

Pensez-vous que le Vlaams Belang et le FN soient les seuls partis à exploiter politiquement le racisme? Où mettez-vous le seuil de ce qui est inacceptable?

Le racisme est toujours inacceptable : aucun seuil de tolérance n'est envisageable. Mais il ne faut pas non plus crier au racisme à propos de tout et n'importe quoi, dès qu'il est fait allusion à l'existence d'un quelconque problème lié à la coexistence de communautés d'origines différentes.

La CSC est intolérante avec l'intolérance : est inacceptable tout acte discriminatoire envers la population allochtone. En ce sens, les positions de partis qui auraient tendance à s'aligner sur les positions des partis d'extrême droite sont condamnables. Il en va de même avec les femmes ou hommes politiques qui veulent briser le cordon sanitaire dressé autour de ces partis d'extrême droite.

Le Vlaams Belang est aujourd'hui le second parti politique en Flandre et le premier parti politique flamand à Bruxelles. Après le meurtre raciste d'Anvers et dans la perspective des élections communales, il y a un appel à un sursaut et à l'adoption de nouvelles mesures. Que compte faire votre organisation?

Respecter à la lettre les décisions prises à l'encontre de nos propres membres, intensifier notre sensibilisation au problème dans les entreprises et partout où nous sommes présents et enfin proposer des pistes contre les discriminations que subissent les personnes dans les entreprises (notamment à l'embauche et dans l'organisation du travail)

Poursuivre et amplifier ce qui est en cours, un nouveau pic devant être atteint à l'occasion des élections communales. Les initiatives sont nombreuses mais diverses car elles ont la volonté de « coller » au maximum aux réalités du terrain. Le communiqué, relatif à la manifestation « Le chagrin d'Anvers et des Anversois », en est un exemple parmi bien d'autres :

La FGTB fédérale a ainsi souscrit pleinement à l'appel lancé par sa section régionale d'Anvers – en commun avec CGSLB et la CSC de la région anversoise - pour participer à la manifestation silencieuse organisée le 26 mai 2006.

Vendredi 26 mai, a défilé un cortège silencieux protesta dans les rues d'Anvers en commémoration de Mohamed Bouazza (le jeune garçon retrouvé mort dans l'Escaut) et des victimes de la fusillade de jeudi passé, Luna Drowart, Oulemata Niangadou et Songül Koç. Ce cortège silencieux protest dans la dignité contre toutes les formes de violence dans notre société et se prononça pour une ville tolérante.

Les trois syndicats demandèrent à tous leurs affiliés participant à cette action de s'habiller en blanc pour exprimer ainsi leur indignation et leur solidarité. Ils demandèrent aux travailleurs qui n'ont pas fait le pont ce 26 mai de se montrer solidaires en portant un brassard blanc pendant leurs heures de travail.

On dit que Vlaams Belang et FN se nourrissent essentiellement du sentiment d'insécurité. Or, ce sentiment dépend pour une grande partie de l'insécurité sociale réelle. La montée de l'extrême droite peut-elle être perçue comme une défaite du syndicalisme?

Il est clair que l'insécurité sociale est la cause de bien des problèmes que connaissent nos sociétés. Il y a trente ou quarante ans, les travailleurs étaient persuadés que leurs enfants vivraient mieux qu'eux. Parents et enseignants pouvaient dire : « si vous étudiez, vous aurez un bon métier ». Ces certitudes ont aujourd'hui volé en éclats. Hier, on fermait les usines qui perdaient de l'argent. Aujourd'hui, on ferme ou délocalise les entreprises dont le taux de profit est inférieur à des normes de plus en plus folles : un banquier citait récemment 25 %. Les pensions, les allocations de chômage et de maladie ont « décroché » des salaires et le risque de pauvreté est réapparu.

Cette évolution, à laquelle s'ajoute l'impression d'impuissance face à une économie mondialisée et à la perte des repères culturels traditionnels dans des sociétés « ouvertes » explique sans doute, au moins partiellement, la montée de l'extrême droite qui, comme la montée des intégrismes religieux, est – aussi – une défaite de la pensée. Le syndicalisme n'est pas un pouvoir, c'est un contre-pouvoir. Il n'est pas responsable de l'organisation de l'économie. Il essaye de l'infléchir. Les moyens dont disposent les syndicats ne sont pas comparables à ceux des sociétés transnationales dont les chiffres d'affaires dépassent les budgets de nombreux pays.

La question est provocatrice mais qui peut décemment ignorer le combat que mènent les organisations syndicales pour lutter contre l'insécurité sociale, pour le maintien d'une sécurité sociale forte et solidaire pour tous, pour le relèvement des minimas sociaux de toutes les allocations, pour l'accès pour tous aux soins de santé, pour une politique des médicaments correcte etc., etc.?

Que les partis d'extrême droite se nourrissent de l'insécurité est une chose que l'on ne peut ignorer : les propositions de la CSC en matière de renforcement des services publics notamment auraient peut-être intérêt à être mieux diffusées.

Les syndicats sont régulièrement la cible des partis extrémistes, quels sont leurs reproches les plus fréquents et comment y répondez-vous? Et comment informez-vous vos affiliés de cette situation?

En région francophone, les reproches que l'extrême droite fait aux syndicats sont assez flous ou même parfois contradictoires. Faut-il s'y arrêter pour démontrer par exemple toute l'importance de voir les syndicats payer les allocations de chômage avec tout ce que cela comporte de conseils judicieux et de réponses, avec tous les moyens dont dispose notre organisation, à des situations de détresse?

Les cabinets des ministres n'engagent que très peu de personnes d'origine étrangère.

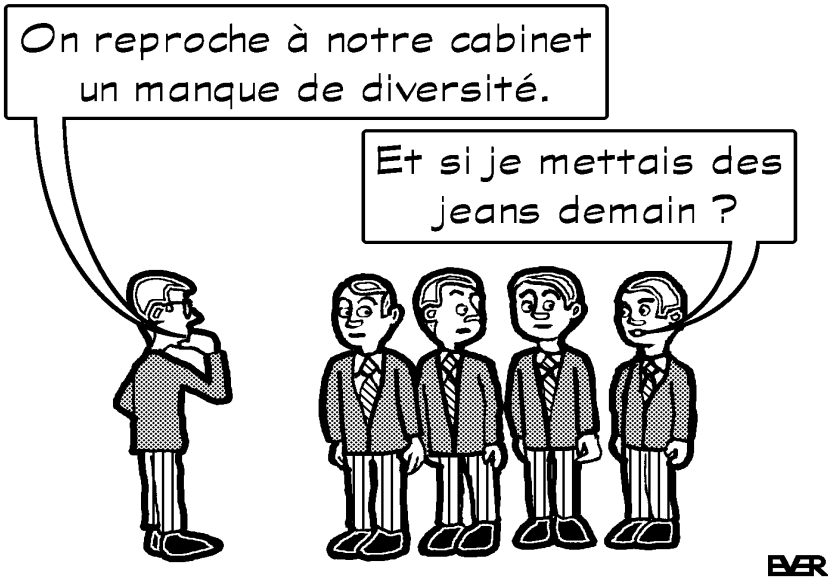

Pour l'information des affiliés, comme dit plus haut, des dossiers de sensibilisation sont régulièrement publiés et évidemment les pages de nos périodiques francophones (500.000 lecteurs) sont largement ouvertes à des articles de réflexion ou de sensibilisation à ce phénomène.

Les syndicats sont la cible de tous ceux qui, partis politiques, presse écrite et audiovisuelle, lobbys patronaux, financiers… s'inscrivent dans « la pensée unique ». Leur volonté de poursuivre la marche vers le progrès social entamée à la fin du 19ème siècle est assimilée à de l'arc-boutage sur les « avantages acquis », l'expression « avantages acquis » ayant, pour ceux qui l'utilisent, une connotation injurieuse. Comme si vouloir préserver les services publics, les niveaux de revenus, les assurances sociales, bref, tout ce qui rend la vie vivable, était mauvais en soi.
Laisser supposer que les syndicats sont responsables de la montée de l'extrême droite n'est pas non plus innocent.

Dire « qu'un autre monde est possible », que trop d'individualisme tue l'individu, que l'impôt, qui doit être juste, c'est-à-dire être progressif et toucher tous les revenus, n'est pas un mal, mais est indispensable pour construire une société solidaire où les plus faibles ne sont pas laissés sur le bord de la route, fait partie de la mission de base des syndicats et de leur rôle de tous les jours.

Les sans-papiers toujours en action

Mohamed Chouitari,
administrateur du Collectif, mchouita@hotmail.com

Nous consacrions un dossier aux sans-papiers dans notre n° 52. Le moins que l'on puisse écrire, c'est que, depuis, le sujet n'a pas quitté l'actualité. Le mouvement des sans-papiers a pris une ampleur sans précédent, les discussions sur le projet de loi du ministre de l'intérieur ont débuté au Parlement et nombre de débats ont eu lieu, dont celui que le Collectif a organisé le 31 mai. Bref, une actualité chargée et urgente sur laquelle nous nous devions de revenir.

Actions !

Après plus de cinq mois, l'occupation de l'église Saint-Boniface a pris fin le 31 mars. Par une victoire, une régularisation pour 130 d'entre eux. Depuis, les occupations se sont multipliées à un rythme effréné, une véritable éclosion de printemps. On compte actuellement une quarantaine de lieux sur tout le territoire belge (églises, mosquées, universités, centres laïques, locaux d'ASBL,..) et ce n'est pas fini. En parallèle, les actions ne cessent pas. Partout, les sans-papiers et leurs contacts dans le quartier créent des comités de voisins. A Bruxelles, les occupants d'Anderlecht, de Forest et de Schaarbeek se rassemblent chaque lundi à 11h en face de l'Office des étrangers. Le 24 avril, environ 80 sans-papiers ont entamé une grève de la faim au Petit Château, centre d'accueil pour demandeurs d'asile à Bruxelles. 5000 manifestants, des sans-papiers venus de toutes les villes, ont marché, le 20 mai, dans les rues de Gand sous le mot d'ordre de l'UDEP, pour une régularisation avec des critères clairs et permanents. Une manifestation des femmes a eu lieu à Schaerbeek le 10 juin. Et une grande manifestation, coordonnée au niveau européen, est prévue le 17 juin à Bruxelles. Une pétition vise aussi à montrer le soutien massif des Belges à cette cause (pour ces 2 points, cf. tract ci-joint).

Réaction de l'Office des Etrangers (OE)

La veille de la manifestation de Gand, comme à Saint-Boniface, le directeur de l'OE est allé à la rencontre des grévistes de la faim à Liège, demandant leur liste pour l'examiner. Les occupants ont déposé une liste de +/-1500 inscrits. L'UDEP n'a pas l'intention de déposer les listes auprès de l'administration et se limite à un recensement pour avoir un chiffre concernant le nombre de sans-papiers sur le territoire. 45.000 personnes se sont déjà inscrites sur les lieux occupés. L'UDEP ne risque-t-il pas de se mettre en difficulté en confrontant les sans-papiers occupants qui auraient tendance à demander qu'on dépose les listes à l'instar de ce qui s'est fait à Liège? Les occupants ne vont-ils pas se lancer dans des grèves de la faim pour recevoir une visite du chef de l'Office des Etrangers? En tout cas, le dépôt de la liste à Liège à l'encontre du mot d'ordre de l'UDEP prouve que le mouvement n'est pas aussi coordonné qu'il en a l'air. La capacité d'adaptation de l'UDEP est interpellée.

L'émergence de la parole des illégaux

La multiplication des occupations et le fonctionnement par l'inscription dans des listes, attire beaucoup d'illégaux qui, en s'informant auprès des membres de l'UDEP et en suivant le débat politique, se rendent compte qu'ils n'ont toujours pas de visibilité médiatique, ils sont presque absents du terrain d'action et surtout ils ne font pas partie du débat parlementaire. Une nouvelle génération de porte-parole émergera-t-elle dans ce mouvement?

A la chambre le débat est ouvert

Depuis le 24 mai, deux projets et trois propositions de lois concer-

nant les demandeurs d'asile sont discutés à la Chambre. Les sans-papiers occupants ont promis d'empêcher les parlementaires de partir en vacances après le 19 juillet si rien de pratique ne se décide et l'UDEP qui campe dans la Maison de la Laïcité en face du parlement fédéral près de la zone neutre, compte intensifier ses actions.

Dans la société civile aussi !

Les débats foisonnent aussi dans l'associatif. Notre Collectif n'a pas voulu demeurer en reste. Dans les pages qui suivent, plutôt qu'un compte rendu traditionnel, nous vous proposons des « textos », des extraits de ce qu'ont dit les divers intervenants. Nous avions invité Zoé Genot (Ecolo, cf. p. 9), Axel Bernard (Commission juridique sans-papiers, cf. articles pp. 10, 13 et 16), Frédérique Mawet (CIRE, cf. p. 11), Ali Guissé (UDEP, cf. p. 12), Clotilde Nyssens (cdH, cf. p. 14) et Jean Cornil (PS, cf. interview p. 18).
Notre débat a réuni plus de 200 personnes, dont 2/3 de sans-papiers. Une salle pleine à craquer ! Les échanges furent riches, animés et empreints d'émotion. Les témoignages de la salle ont montré la diversité des situations, des vécus, des origines. Points communs : l'envie de se battre, la recherche de solidarités et les remerciements envers les Belges qui les soutiennent.

Seul bémol, révélateur : la chaise du ministre de l'intérieur est restée désespérément vide…

Bref, les sans-papiers sont toujours bien présents dans l'actualité !

Texto

Extraits de l'intervention de Zoé Genot, députée Ecolo, lors du débat organisé par le Collectif le 31 mai.

Dès la création du gouvernement socialiste-libéral en 2003, on a tout de suite vu qu'il n'y avait rien de prévu pour la régularisation des sans-papiers, rien pour les étrangers qui n'ont pas la nationalité et rien pour le droit de vote qui, même s'il a été obtenu par la suite, n'était pas dans l'accord. Il faut savoir qu'en 1999, vu le boulot que les associations avaient mené, vu la mort de Sémira Adamu et les églises occupées, les partis écologistes et socialiste s'étaient battus pour qu'il y ait des mesures favorables aux étrangers dans l'accord de gouvernement. Dans cet accord, il y avait la régularisation qui a permis à 50.000 personnes de sortir de l'ombre. En 2003 il n'y avait plus tellement de gens pour interpeller les politiques et pousser ces revendications et on l'a très vite vu dans tout ce qui se passait. Par exemple les budgets pour le rapatriement par avion, pour la police, ont augmenté. En 2003 il y avait 5 millions d'euros prévus pour ça, 10 millions en 2004 et en 2006 on est à 13 millions d'euros. On voit donc très bien où était la priorité du gouvernement : f… les gens dehors, même si ça coûte très cher et si on sait qu'ils reviennent très vite. C'est de l'argent pour faire du chiffre et dire à l'opinion publique : « on n'aime pas les étrangers et on les vire, même s'ils reviennent on s'en fout, l'important est de vous dire qu'on ne veut pas des étrangers ». Le climat est assez dur dans le gouvernement mais pour l'instant vous (*NDLR : les sans-papiers*) avez créé l'ouverture, il n'y avait pas de débat sur ça. Pour la régularisation, on n'a pas voulu faire notre texte de loi puisqu'il y en avait déjà un excellent qui existait. Ecolo a donc déposé et soutient la proposition de loi de régularisation de l'UDEP (cf. p.15). (…) Pendant les vacances parlementaires, vous ne devez pas vous arrêter. On va voter en octobre et plein de politiciens, de tous niveaux, vont se promener partout. C'est le moment d'aller les voir, encouragez toutes vos connaissances qui vont voter, Belges ou non-Belges, à aller discuter avec tous ces politiciens et politiciennes qui seront partout en leur demandant ce qu'ils vont faire pour la régularisation ».

Les projets de loi du gouvernement en matière d'asile et d'immigration

Axel Bernard,
avocat, axel.bernard@progresslaw.net

Les projets de loi réformant la loi du 15 décembre 1980 et différentes lois particulières sont certainement l'un des plus grands chantiers de notre gouvernement sous cette législature.

Cette réforme consiste, premièrement, en une transposition de directives européennes qui traitent respectivement du regroupement familial, des normes minimales concernant la reconnaissance du statut de réfugié et de la protection subsidiaire.

Deuxièmement, cette réforme concrétise une intention du gouvernement exprimée depuis 1999 d'accélérer la procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié, de désengorger le conseil d'Etat du contentieux des étrangers, etc. Dans cette optique, le projet fixe donc un cadre procédural tout à fait nouveau en matière de droit des étrangers (création d'une juridiction administrative spécifique, limitation des possibilités de recours au Conseil d'Etat, ...) Le projet prescrit aussi de nouvelles règles qui concernent quatre catégories de personnes « menacées », à savoir, les personnes gravement malades ou souffrant d'un handicap physique, les demandeurs d'asile répondant aux critères de la Convention de Genève de 1951, les personnes pouvant se prévaloir de la protection subsidiaire, les personnes victimes de la traite des êtres humains.

Pour chacune de ces catégories de personnes menacées se pose un certain nombre de problèmes. Le projet du gouvernement a ainsi été largement critiqué par différentes associations des droits de l'homme dans un texte dénommé *« Observations des ONG quant aux projets de loi en matière d'asile et d'immigration[1] »*.

A titre d'exemples, sont ainsi critiqués :

- Pour **les personnes gravement malades**, le droit au séjour est laissé à la totale discrétion du Ministre de l'Intérieur. Le futur article 9 ter encadre seulement son pouvoir d'appréciation. De plus, le futur article 9ter définit le bénéficiaire de cette protection comme suit : « l'étranger qui souffre d'une maladie dans un état tel qu'elle entraîne un risque réel de traitement inhumain ou dégradant, lorsqu'il n'existe aucun traitement adéquat dans son pays d'origine ou dans le pays où il séjourne ».

Ce faisant, le projet du gouvernement exclut l'hypothèse où un traitement « adéquat » existerait dans le pays d'origine mais serait inaccessible – économiquement par exemple – à l'intéressé.

- Pour **les demandeurs d'asile**, les futurs articles 74/5 et 74/6 énumèrent un nombre très important de situations dans lesquelles un étranger peut être détenu dans un centre fermé pendant tout le temps de traitement de sa demande d'asile. Comme le rappellent à juste titre les ONG dans leurs observations, une demande d'asile est une demande de protection, faite par une personne qui allègue une crainte d'être persécutée dans son pays d'origine. Détenir des personnes qui demandent cette protection est contraire tant aux principes régissant ce besoin de protection qu'à ceux d'un Etat de droit. De plus, les conditions d'enfermement rendent impossible le bon déroulement d'une procédure d'asile, eu égard aux conditions de stress, aux difficultés de rencontrer un avocat, d'organiser sa demande, …
Pour prendre l'exemple le plus extrême, les conditions du centre 127 de Zaventem rendent impossible une audition convenable du demandeur d'asile, celle-ci étant interrompue toutes les cinq minutes par le décollage des avions sur la piste située à une cinquantaine de mètres de là…

- Pour **les personnes pouvant bénéficier du statut de la protection subsidiaire**[2], le droit de séjour qui sera accordé aura une durée limitée. Ce n'est qu'à l'expiration d'une période de 5 ans à compter de la date d'introduction de la demande que ces personnes pourront être admises au séjour pour une durée illimitée.

- Pour **les personnes victimes de la traite des êtres humains**, le gouvernement légalise dans son projet une procédure de récompense des personnes qui prennent des risques en dénonçant le milieu qui les exploite. Des titres de séjour précaires seront ainsi délivrés à la victime manifestant la volonté de coopérer avec les autorités judiciaires. Un titre de séjour pour une durée illimitée ne sera octroyé que lorsque le Procureur du Roi retiendra dans ses réquisitions la prévention d'une des infractions dénoncées par la victime de la traite.

- Le projet de loi aggrave aussi la situation des étrangers (hors Union Européenne) en Belgique qui sollicitent le regroupement de certains membres de leur famille.

Le point le plus important est qu'on fait dépendre **le regroupement familial** des conditions financières de la personne

ouvrant le droit au regroupement. Le facteur de ressources devient une condition générale : il faut disposer d'un logement suffisant, d'une assurance maladie et, dans certaines hypothèses, de ressources suffisantes, stables et régulières ... Dans le commentaire du projet, on précise explicitement que : « le regroupant devra être en mesure d'accueillir sa famille de manière digne. Sa responsabilité sera engagée à cet égard et il ne pourra plus s'en débarrasser sur l'Etat belge sans conséquences. » Il est clair que le projet fait dépendre le droit au regroupement familial des revenus du regroupant. Il faudra être aisé pour pouvoir faire venir la famille.
Le projet de loi prolonge aussi la période de contrôle de la permanence des conditions du regroupement familial. Le projet de loi prône qu'on ne délivre un 'titre de séjour autonome$_3$ et illimité **qu'après 3 ans** et que le droit au séjour temporaire puisse prendre fin pendant les trois premières années si les conditions (par exemple la cohabitation) ne sont plus remplies. Ainsi, d'après le commentaire, l'autorisation de séjour pourrait être retirée pendant les 3 premières années, également après un divorce. Cette exigence ne fait qu'agrandir l'insécurité juridique.

• La possibilité de *régularisation* deviendra plus difficile également (cf. article « Le projet Dewael : une réponse aux demandes des sans-papiers? » p.13).

(1) Les ONG concernées sont l'ADDE, le CIRE, la LDH, le MRAX, le SIREAS, la Plate-forme de vigilance pour les réfugiés et les sans-papiers. Le texte rédigé en mai 2006 est disponible sur le site : http ://www.cire.irisnet.be/publications/rapports/note-ong.pdf

(2) Le statut de protection subsidiaire sera accordé à l'étranger à l'égard duquel il y a des motifs sérieux de croire qu'en cas de retour dans son pays d'origine, il subirait des atteintes graves telles que la peine de mort, la torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants, une menace grave contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

(3) c'est à dire indépendant du séjour du regroupant

Texto

Extraits de l'intervention de Frédérique Mawet, représentante du Forum Asile et Migration (FAM), lors du débat organisé par le Collectif le 31 mai.

On peut vous (*NDLR : les sans-papiers*) dire des choses qui vous feront très plaisir et vous feront applaudir, on peut aussi vous dire où on en est, où on risque d'aller ou ne pas aller. Ce qui me préoccupe, en tant que responsable du CIRE et représentante du Forum Asile et Migration, plate-forme réunissant des associations francophones et néerlandophones, c'est qu'il y a beaucoup trop de choses sur la table, on ne sait plus où donner de la tête. Il y a des réformes fondamentales sur tous les domaines : l'asile, le Conseil d'Etat, bien entendu la question de la régularisation, etc. Donc, est-ce qu'on peut gagner sur tout ça? Il faut évidemment essayer, mais en même temps je pense que vous devez savoir où vous allez, vous jouez votre avenir et à certains moments vous risquez votre vie. Vous devez donc savoir où vous allez, on ne peut pas faire de démagogie avec vous. Le rapport de forces n'est pas bon. (…) Les ONG ont recensé les problèmes persistants dans la loi Dewael, article par article. A tous les niveaux de la procédure, il y a des points sur lesquels on a gagné ce qu'on attendait, d'autres sur lesquels on n'a pas gagné et d'autres où on a encore reculé, même si c'est dur à reconnaître pour le PS, qui s'est battu au sein du gouvernement pour améliorer le projet initial. Mais quel est le rapport de forces au sein de celui-ci? Il est de un sur quatre. Punt. Les flamands regardent leur opinion publique et, vous le savez, les opinions publiques francophone et flamande ne sont pas les mêmes. Dewael est prêt à faire certaines choses mais il ne veut pas que ça se sache, il ne veut pas rendre des comptes à une partie de l'opinion publique flamande et surtout au Vlaams Belang. C'est la vérité, c'est comme ça, c'est le système qui est comme ça ».

Texto

Extraits de l'intervention d'Ali Guissé, porte-parole de l'UDEP, lors du débat organisé par le Collectif le 31 mai.

Ce que l'UDEP et les sans-papiers veulent, c'est que la loi change et que les critères de régularisation y soient inscrits. Ceux qui se sont mobilisés, ce sont les sans-papiers qui avaient peur de parler, de sortir, d'aller à la boulangerie acheter un pain, ils ont pris leur courage à deux mains pour dire qu'il est temps, et grand temps. Nous avons témoigné à la Commission de l'Intérieur, certes c'est une reconnaissance pour le mouvement mais c'est pas ça qui va faire qu'on sera régularisé. Ce mouvement a pris de l'ampleur. On a d'abord commencé à sensibiliser les sans-papiers, aujourd'hui cet objectif est atteint. Ils s'organisent, s'expriment et aujourd'hui sont écoutés. C'est déjà un grand pas mais il reste le deuxième objectif qui est l'objectif final : arriver à ce qu'il y ait une régularisation avec des critères clairs et permanents et pas, comme l'entend Monsieur Dewael, en parlant uniquement des demandeurs d'asile en procédure mais plutôt une loi qui parle aussi des illégaux. (…) Nos armes, c'est notre proposition de loi[1], notre sensibilisation et notre mobilisation. On va faire une manifestation le 17 juin[2], je m'adresse à toutes les associations et aux partis : on veut faire bouger la Belgique ! Nous voulons organiser une manifestation que la Belgique n'a jamais connue. Il y a un an jour pour jour on nous disait de ne rien faire, que le mouvement des sans-papiers ne prendrait pas de l'ampleur. Aujourd'hui le mouvement a pris une immense ampleur et nous demandons cette fois au FAM[3] ici présent de nous soutenir à 100 %. Hier les syndicats se sont prononcés pour une régularisation en reconnaissant les sans-papiers comme travailleurs. Notre travail n'est pas reconnu par l'Etat car on ne paie pas de taxes à cause des patrons qui nous exploitent. Face à cette situation nous demandons aux syndicats de sensibiliser leurs affiliés au maximum et de nous soutenir matériellement pour organiser la manifestation du 17 juin. Et vous tous les sans-papiers, je veux que vous veniez avec des Belges. Allez voir vos amis, vos connaissances, expliquez-leur votre situation et demandez-leur de venir. Ils diront oui, ils l'ont prouvé avec les Assemblées de Voisins un peu partout. Le 17 juin, si je ne vois pas chaque sans-papier avec au moins un Belge dans chaque main, franchement je vais me fâcher. Les partis du gouvernement ont vu que dans les manifestations il y a plus de sans-papiers que de Belges, or pour eux les Belges ont quelque chose que nous n'avons pas pour l'instant : le pouvoir électoral. Si nous allons avec un maximum de Belges, nous pourrons bouger les choses, changer la donne et Patrick Dewael, qu'il pleuve ou qu'il neige, va accepter que nous sommes ici, que nous devons changer de vie et qu'il est temps ».

(1) Cf. p. 15
(2) Cf. ci-dessous et tract ci-joint
(3) FAM = Forum Asile Migration

17 juin 2006

Manifestation nationale pour la régularisation de tous les sans-papiers

Bruxelles, Gare du Midi dès 14 heures

NATIONALE BEWEGING - MOUVEMENT NATIONAL
UDEP
UNIE VOOR DEFENSE VAN DE PERSONEN ZONDER PAPIEREN
UNION POUR LA DÉFENSE DES SANS-PAPIERS

Le projet Dewael : une réponse aux demandes des sans-papiers?

Axel Bernard,
avocat,axel.bernard@progresslaw.net

La base juridique actuelle permettant la régularisation de sans-papiers est l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Cet article de loi est caractérisé par son imprécision, laisse place à un pouvoir discrétionnaire total du ministre de l'Intérieur : il faut démontrer des « circonstances exceptionnelles » justifiant le fait qu'une demande d'autorisation de séjour soit accordée à partir de la Belgique et qu'une suite positive soit accordée.

Cela amène à des situations d'arbitraire (où on refuse une personne alors qu'une autre est régularisée dans la même situation) et à une politique extrêmement restrictive de régularisation. Ces circonstances couplées avec une pratique administrative indécente et indigne d'un état de droit : à savoir une réponse – majoritairement négative – des années après que la demande a été introduite, sans que le sans-papiers ait pu être entendu, ait pu répondre aux objections que l'on formulait à l'encontre de sa demande, …

Pour ces raisons, à l'initiative de l'UDEP, le mouvement des sans-papiers a formulé ses revendications de la manière suivante :

- des critères précis, légaux et permanents de régularisation
- qui répondent aux situations que connaissent les sans-papiers
- l'instauration d'une commission de régularisation et la mise en place d'une procédure respectueuse des droits de la défense.

Autour de ces revendications, un large front s'est créé : avec les associations, les syndicats, certains barreaux, des partis politiques… Si l'unité existe autour de ces mots d'ordre, des différences existent néanmoins quant au contenu concret de ces différentes propositions de loi. Quoi qu'il en soit, le projet du gouvernement n'amène AUCUNE réponse aux revendications de ce large front. La possibilité juridique d'être régularisé sera même beaucoup plus difficile puisque le futur article en la matière ne tend qu'à limiter les circonstances dans lesquelles une demande d'autorisation de séjour peut être introduite à partir de la Belgique[1].

Suite aux pressions du mouvement qui dénonçait l'arbitraire des décisions de l'Office des Etrangers, le Ministre de l'Intérieur a précisé tout récemment les critères auxquels se référait son administration[2].

Sont régularisés les étrangers 'intégrés' et dont la procédure d'asile a été déraisonnablement longue (4 ans pour les isolés et 3 ans pour les familles avec enfants), les étrangers gravement malades qui démontrent qu'aucun soin adéquat n'est disponible dans le pays d'origine ainsi que quelques cas humanitaires qui sont appréciés de manière extrêmement restrictive. Le ministre s'est plu à expliquer qu'il serait en effet inhumain de contraindre un enfant sourd et muet qui a appris le langage des signes en néerlandais à retourner dans son pays d'origine… Ces critères ne répondent absolument pas à la situation de l'immense majorité des sans-papiers.

Les chiffres de 2005 (plus de 15.000 demandes + arriéré important) en matière de régularisation 9.3 sont éloquents à cet égard :

- Seules 5.424 demandes de régularisation ont donné lieu à une autorisation de séjour.

● 4.596, soit la toute grande majorité des régularisations, ont été accordées sur base de la durée de la procédure d'asile.

● 236 correspondent au 9.3 médical.

● 592 autorisations ont été accordées pour des raisons humanitaires.

En sachant que la volonté du gouvernement est d'accélérer la procédure d'asile et de garder les mêmes critères, le nombre futur de régularisations sera de toute évidence réduit à une peau de chagrin.

Deuxièmement, tous les avocats connaissent des exemples de personnes qui répondaient à ces critères et qui n'ont pas été régularisés. La pratique de l'Office des Etrangers reste arbitraire par rapport à l'application de ces critères.

Troisièmement, la jurisprudence considère que les déclarations orales du Ministre ne sont pas une source de droit. Il n'y aurait donc pas de violation du principe de bonne administration quand l'Office des Etrangers s'écarte de l'application de ces critères. Il n'y a aucun droit acquis à une régularisation sur base de simples déclarations orales faites par le Ministre.

Ceci nous amène à revenir sur l'idée que ces critères doivent être précisés dans la loi et tenir réellement compte de la situation de tous les sans-papiers, comme le propose la loi UDEP.

(1) Voir l'article 9bis qui devrait être inséré dans la loi du 15 décembre 1980 qui prévoit en son § 2 que : « Sans préjudice des autres éléments de la demande, ne peuvent pas être retenus comme circonstances exceptionnelles et sont déclarés irrecevables :
1° des éléments qui ont déjà été invoqués à l'appui d'une demande d'asile au sens des articles 50, 50 bis, 50 ter et 51, et qui ont été rejetés par les instances d'asile ;
2° des éléments qui auraient dû être invoqués au cours de la procédure de traitement de la demande d'asile au sens de l'article 50, 50bis, 50 ter et 51, dans la mesure où ils existaient et étaient connus de l'étranger avant la fin de la procédure;
3° des éléments qui ont déjà été invoqués lors d'une demande précédente d'autorisation de séjour dans le Royaume;
4° des éléments qui ont été invoqués dans le cadre d'une demande d'obtention d'autorisation de séjour sur base de l'article 9 ter. »

(2) exposé introductif du Ministre de l'Intérieur lors de la Commission de l'Intérieur du Parlement du 23 mai dernier)

Extraits de l'intervention de Clotilde Nyssens, sénatrice cdH, lors du débat organisé par le Collectif le 31 mai.

Mon parti a déposé une proposition de loi, qui ressemble aux autres mais est un peu différente. Elle contient deux parties, la première est ce qu'on appelle le « one-shot ». Il y a beaucoup de choses qui nous tracassent dans le projet Dewael, mais il y a essentiellement le fait qu'il n'y a pas de mesure transitoire pour apurer, excusez-moi l'expression, le *stock*. Pour ceux qui sont ici, il faut prendre une mesure de régularisation large, avec des critères larges, pour qu'on ne commence pas une nouvelle procédure qui sera, dès le départ, embouteillée par les situations existantes. Pour l'avenir, nous sommes d'accord d'avoir une mesure de régularisation permanente dans la loi, avec des critères qui pourraient être un peu moins larges que pour l'opération one-shot. Pourquoi? Parce que nous voulons travailler sur le texte Dewael pour effectivement améliorer la procédure existante, essentiellement pour que la procédure d'asile soit raccourcie. Il y aurait beaucoup à dire sur l'autre partie, qui ne concerne pas la régularisation, mais la transposition de pas mal de directives qui touchent au regroupement familial, à la protection subsidiaire, au droit de la défense, aux institutions qui vont s'occuper de la procédure d'asile. Je suis convaincue, je le dis haut et fort, que si ce projet n'est pas amendé, il n'est pas praticable et il ne va pas changer l'embouteillage qu'il y a au Conseil d'Etat (*NDLR : Auditionnés au Parlement, les représentants du Conseil d'Etat ont dit qu'après adoption du projet Dewael, il faudrait 15 ans pour apurer les retards !*). Il faut donc être très attentif aux délais inscrits dans chaque chapitre et aux droits de la défense. Parce qu'il est inutile de raccourcir avec comme objectif que les gens ne puissent pas être défendus par leur avocat correctement. (…) Je ne dis pas que la situation est noire mais il est évident que nous sentons que, pour le moment, ce n'est pas le cdH, Ecolo et éventuellement le PS qui feront changer les choses, je suis donc très préoccupée par le rapport de forces politique. Il est donc très important de continuer la pression. Le fait que l'UDEP soit au Parlement, c'est déjà une reconnaissance immense. Conscientisez les gens qui ne le sont pas. Je constate que les Belges, une fois qu'ils vous ont vus, d'une manière physique, qu'ils vous ont rencontrés et entendent votre histoire concrète et personnelle, sont beaucoup plus ouverts que quand ils apprennent les problèmes d'une manière théorique. J'ai la crainte que ceci ne dure un certain temps. Il va y avoir les vacances parlementaires, juillet-août-septembre, ça peut être long pour vous. Pendant ces trois mois il faut continuer et trouver un moyen que votre mouvement ne soit pas perdu. »

Proposition de loi UDEP

La proposition de loi UDEP est disponible sur le site http ://udep.blogspirit.com. Nous vous l'avons également présentée dans notre n° 52. En revoici ci-dessous les grandes lignes pour une meilleure compréhension de ce dossier :

Pour des critères clairs et permanents qui répondent à la situation de tous les sans-papiers

1. Maladie et handicap grave
Les personnes gravement malades et souffrant d'un handicap doivent pouvoir être régularisées. Elles doivent l'être d'office si les soins n'existent pas ou ne sont financièrement pas accessibles aux intéressés dans leur pays d'origine. Le certificat médical délivré par tout médecin compétent doit pouvoir faire foi, jusqu'à inscription en faux. La preuve de l'existence ou non de soins accessibles doit être apportée par les ONG actives dans le pays d'origine.

2. Longue procédure (3 ans = OE + CGRA + CPRR + CE)
Les demandeurs d'asile ne peuvent être rendus responsables des manquements de l'administration qui n'arrive pas à traiter leur dossier dans un délai raisonnable. Après trois années d'absence de réponse à leur demande d'asile, ils doivent pouvoir être régularisés d'office. Pour cette même raison, le calcul de la longue procédure doit pouvoir inclure la durée de procédure devant le Conseil d'Etat.

3. Attaches durables – présomption en cas de long séjour en Belgique (5 ans de séjour en Belgique)
La régularisation doit pouvoir être ouverte à des personnes qui sont actuellement en séjour irrégulier mais qui ont développé des attaches durables avec la Belgique. Ce critère peut recouvrir une multitude de situations. Mais les attaches durables doivent être présumées à partir du moment où la personne en situation irrégulière démontre un séjour en Belgique de plus de cinq ans.

4. Intégration socioéconomique – contrat de travail
Les personnes en situation irrégulière pouvant apporter la preuve soit d'une promesse d'emploi soit d'un projet d'une activité indépendante doivent pouvoir faire l'objet d'une régularisation. Une attention particulière doit aussi être accordée aux sans-papiers, travailleurs clandestins, victimes d'un accident de travail ou atteints d'une maladie professionnelle. Ils doivent bénéficier de protection et être régularisés.

Pour des délais contraignants et pour une procédure respectueuse des droits de la défense

L'UDEP entend que la procédure de régularisation soit respectueuse des droits de la défense et qu'une réponse de l'administration intervienne dans un délai raisonnable. Ainsi une commission de régularisation devrait être créée sur le modèle de celles qui ont été mises en place lors de la régularisation de 2000. L'introduction de la demande sera suspensive de tout ordre de quitter le territoire en vigueur. La procédure devra respecter les droits de la défense les plus élémentaires comme le droit à être entendu, le droit à pouvoir répondre à des arguments négatifs, le droit à un recours effectif et suspensif et la motivation de toutes les décisions qui seront prises (négatives comme positives). Il y a lieu aussi de fixer des délais de réponse stricts à la demande de régularisation. Ainsi l'absence de réponse 6 mois après l'introduction de la demande devrait être sanctionnée par une régularisation d'office du séjour.

Quelle est la position défendue par le PS dans et hors du gouvernement?

Axel Bernard
avocat, axel.bernard@progresslaw.net

La position concernant les sans-papiers défendue par le Parti Socialiste dans et hors du Gouvernement est de loin une question complexe.

Le PS a pris de nombreuses positions de principe sur la réalité vécue par les sans-papiers :

- le refus de l'enfermement des enfants dans les centres fermés.
- L'abrogation du délit de solidarité à l'égard des sans-papiers
- Une procédure d'asile plus humaine…

Le dépôt de propositions de loi a souvent accompagné ces prises de position.

Néanmoins, force est de constater que la pratique des représentants du PS en tant qu'acteurs du gouvernement fédéral est à mille lieues de ces positions de principe.

Le gouvernement dans son ensemble applique depuis 2003 une politique répressive à l'égard des étrangers (augmentation du budget des centres fermés, du nombre d'expulsions, …).

Il est à ce titre particulièrement significatif que le point de départ du mouvement des sans-papiers que nous connaissons actuellement a été l'application d'un protocole d'accord entre Fedasil et l'Office des Etrangers, c'est-à-dire, entre le ministre PS de l'intégration sociale, Christian Dupont et le ministre VLD de l'Intérieur.

Ce protocole autorisait les forces de police à entrer dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile afin de procéder à l'expulsion forcée de candidats réfugiés déboutés, sous la direction de l'Office des étrangers.

L'application de ce protocole a été l'origine de l'occupation de l'église Saint-Christophe à Charleroi et de l'église Saint-Boniface à Ixelles au début de l'automne 2005. Le Parti Socialiste, au travers de son Ministre de l'Intégration sociale, acceptait ainsi le fait que les seuls lieux d'accueil des candidats réfugiés soient aussi les lieux où ces derniers avaient le plus de raisons de craindre l'arrestation, la détention en centres fermés et l'expulsion forcée.

En ce qui concerne la question de la régularisation des personnes en séjour illégal, les différentes rencontres que nous avons eues, de septembre 2005 à février 2006, avec les responsables du PS (avec le cabinet Onkelinx, le député Boukourna, Guillaume De Walque, etc.) ont toutes abouti au même résultat : aucune exigence de régularisation n'est à l'ordre du jour du PS.

Ce refus d'aborder la question de la régularisation a néanmoins évolué par après.

Le 6 février 2006, suite à l'occupation des bureaux du PS par les voisins et soutiens des occupants de l'église Saint-Boniface, Elio Di Rupo ouvre une toute petite perspective en affirmant que *« nous examinons aussi différentes propositions de textes visant à modifier l'article 9.3 de la loi de 1980, dont la proposition émanant de l'UDEP (Union pour la défense des sans-papiers). »*

Le mois de février 2006 était un mois de mobilisation pour la manifestation du 25 février 2006 qui a réuni plus de 10.000 personnes à Bruxelles.

Le 20 février 2006, le PS annonce le dépôt prochain d'une proposition de loi et diffuse une proposition qui répond en grande partie aux aspirations du mouvement des sans-papiers.

Le 23 février 2006, la communication suivante est émise : *« Le PS soutient une grande partie des revendications de la manifestation du 25 février ».*

Le 14 mars 2006, cinq députés du Parti Socialiste déposent leur proposition de loi créant une commission permanente de régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume.

Le 17 mars 2006, les députés PS de La Chambre refusent néanmoins de donner une suite favorable à la proposition de renvoyer en procédure d'urgence devant la Commission de l'Intérieur les propositions de loi permettant d'apporter une solution structurelle aux problèmes rencontrés par les sans-papiers.

Dans le courant du mois de mars 2006, les sénateurs PS, Jean Cornil et Sfia Bouarfa, annoncent le dépôt d'une proposition de loi

abrogeant l'article 77 de la loi du 15 décembre 1980 qui instaure le délit de solidarité à l'égard des étrangers.

Cette proposition est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme mais semble aujourd'hui n'avoir été qu'une loi marketing plutôt que l'enjeu d'un combat socialiste eu égard aux événements du mois d'avril.

Le 1er avril, les sans-papiers de toute la Belgique ont les yeux remplis d'amertume tournés vers Saint-Boniface où 119 d'entre eux quittent l'église Saint-Boniface, après cinq mois d'occupation et une grève de la faim d'une vingtaine de jours, munis tous (ceux inscrits sur la liste de l'Office des Etrangers en tout cas) d'une décision positive de séjour d'un an, octroyée arbitrairement par le Ministre de l'Intérieur.

Dans un même élan, les sans-papiers décident de s'organiser autour de l'UDEP et d'occuper à leur tour des lieux philosophiques pour exiger un séjour légal en Belgique « comme ceux de Saint-Boniface ».

C'est ainsi qu'une centaine de sans-papiers ont occupé l'église du Parvis de Saint-Gilles avec l'autorisation du curé le 5 avril 2006.

Quelle a été la réaction des responsables de la commune qui pourtant sont du même parti politique que ceux qui proposaient la suppression du délit de solidarité à l'égard des sans-papiers? Le bourgmestre PS faisant fonction de la commune de Saint-Gilles ordonne l'évacuation immédiate de l'église du parvis de Saint-Gilles !

Cette mesure de police choque plus d'un quidam et, en réponse aux appels à la manifestation lancés contre cette évacuation, le bourgmestre PS ff de la commune de Saint-Gilles reprend une nouvelle ordonnance interdisant *« tout rassemblement, manifestation ou cortège de plus de cinq personnes, ayant trait à la problématique des sans-papiers, sur le territoire de la commune de Saint-Gilles jusqu'au 31 mai 2006 à minuit ».*

Devant le tollé que crée cette mesure de police dans l'opinion publique, cette ordonnance sera levée quelques jours après, soit le 10 avril 2006.

Il n'en reste pas moins que cette interdiction générale de manifester sur la problématique des sans-papiers sur le territoire entier d'une commune est unique en Belgique et que, pour l'instant, la commune PS de Saint-Gilles est la seule commune à avoir DEUX fois fait procéder par les forces de police à l'évacuation d'occupations de lieux sur son territoire (l'évacuation de l'église du parvis du 5 avril et celle des grévistes de la faim durant la nuit du 3 mai 2006).

Le 21 avril 2006, par un communiqué de presse, le PS réitère sa demande *« de critères précis de régularisation de certaines catégories d'étrangers.(…) Le PS rappelle dans ce cadre qu'il a déposé à la Chambre une proposition de loi prévoyant des critères clairs de régularisation (introduction d'une demande d'asile ou de regroupement familial depuis plus de 3 ans ; séjour en Belgique depuis plus de 5 ans) et la mise en place d'une Commission de régularisation ».*

Le même jour a lieu le Conseil des Ministres qui discute du projet de réforme du gouvernement. Plus de 2.000 personnes (dont une grande majorité de sans-papiers, ainsi que les syndicats et diverses associations) manifestent à Bruxelles. Interrogée par la RTBF à l'entrée du Conseil des Ministres, la vice-première ministre PS, Laurette Onkelinx, déclare qu'elle défendra l'idée de critères précis, légaux et permanents de régularisation ainsi qu'une procédure respectueuse des droits de la défense.

A la sortie, plus aucune déclaration sur le sujet n'est émise. Le premier ministre réaffirme l'unité du gouvernement autour du projet élaboré par son ministre de l'Intérieur.

Tout récemment encore, le lundi 29 mai 2006, le ministre PS de l'Intégration Sociale, Christian Dupont, a fait procéder à l'évacuation forcée des sans-papiers en grève de la faim au Petit Château.

D'après la presse, cette décision aurait été prise ensemble avec le cabinet du ministre de l'Intérieur.

Cette épisode, qui a été vécu brutalement par les personnes concernées, illustre une fois de plus la collaboration entre les composantes PS et VLD du gouvernement, l'unité du gouvernement à donner une réponse répressive aux sans-papiers, plutôt que de répondre à leurs revendications légitimes.

Les sans-papiers pensaient au départ de ce mouvement n'avoir qu'un seul ennemi, en la personne du Ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael.

La réalité des faits nous montre que le PS a pour l'instant toujours fait bloc avec ce ministre à l'intérieur du gouvernement.

La question peut donc se poser légitimement : quand donc deviendra-t-il réellement l'allié du mouvement des sans-papiers?

La liberté est nomade

*Interview de **Jean Cornil sénateur PS, par Gérald Hanotiaux et Yves Martens***

Le PS paraît, sur la question des sans-papiers, danser tantôt sur un pied tantôt sur l'autre (cf. article p.16). Nous avions invité la ministre de la justice à notre débat du 31/5 mais le PS a préféré être représenté par le sénateur Jean Cornil. Les sympathies de ce dernier envers les étrangers sont indéniables. Reste que la discussion se fait pour l'instant au gouvernement et à la Chambre, pas au Sénat. L'interview que nous a accordée Jean Cornil a dès lors donné lieu à une réflexion humaniste sur la question, plus qu'à un éclaircissement du positionnement socialiste en la matière.

Le PS n'a pas voté l'urgence pour l'examen des propositions relatives aux sans-papiers. Il n'y a pas urgence alors que de plus en plus d'églises sont occupées et que certains en viennent à mettre leur santé et leur vie en danger?

Techniquement, l'urgence ne changeait rien, la demander était une tactique de l'opposition. Mais bon, symboliquement, c'est idiot de ne pas l'avoir votée. Ceci dit, je tiens à préciser que je ne prétends pas représenter l'ensemble du PS qui est loin d'être un bloc monolithique et où il y a des sensibilités extrêmement différentes. Ma sensibilité vis-à-vis du droit des étrangers, des demandeurs d'asile et des personnes en séjour illégal s'est exercée depuis longtemps. A l'époque où j'étais au Centre pour l'Egalité des Chances, j'ai participé au processus de régularisation dont j'ai toujours dit que l'essentiel était le nombre de régularisés effectifs. Or, en 1999-2000, plus de 80 % l'ont été. Cette opération s'est faite sous la conjonction du mouvement social, des occupations inspirées par les événements de France, de l'action du CIRE, des ONG, des syndicats avec un relais gouvernemental fort grâce à Ecolo et au PS.

Si la loi de régularisation était nécessaire, on savait déjà qu'elle ne résoudrait rien à terme. On savait que le « stock » se reconstituerait vite. Pourquoi dans la foulée n'a-t-on pas pris les mesures structurelles qui s'imposaient de toute évidence?

Le « one shot » ne suffit jamais. Mais il y a eu cette peur permanente, irraisonnée, de l'effet d'aspiration. Pour moi, il faudrait progressivement que le droit des étrangers intègre le système judiciaire et quitte le système administratif, exécutif. Il y a 20 ans d'ailleurs, le contentieux en droit des étrangers relevait du ministère de la justice. Les socialistes flamands, avec leur conception très sécuritaire et autoritaire du rôle de l'Etat, ont fait glisser cette compétence vers le ministère de l'intérieur. Or, plus on tendra vers un système proche de celui des Cours et Tribunaux, malgré les défauts inhérents au système judiciaire, mieux les droits des étrangers seront garantis, dans toutes les matières (double peine, visa étudiant, statut étranger, asile, etc.) La commission de régularisation à 3 juges, avec un magistrat professionnel, un représentant des avocats et un des ONG, c'était un pas dans la bonne direction. Cela a permis une procédure qui soit aussi orale, pas seulement écrite, avec possibilité de se faire représenter, qui prenne en compte toute la densité, la complexité d'une situation humaine et pas simplement un papier qui va arriver sur le bureau d'un fonctionnaire de l'Office des Etrangers qui, en fonction des directives reçues de son ministre et de son directeur d'une part, de son appréciation personnelle d'autre part, va dire oui ou non. Ce qui est évidemment arbitraire et discriminatoire.

Comment vos propositions en faveur des sans-papiers sont-elles ressenties au sein du PS?

Il y a 10 ans, une telle revendication était impensable. Quand, dans le cadre de ma fonction au Centre pour l'Egalité des Chances, je rencontrais l'Institut Emile Vandervelde pour parler régularisation, c'était le mur. Il n'y avait pas de volonté politique au sein du monde socialiste pour trouver une solution structurelle aux questions des sans-papiers. Le PS est devenu beaucoup plus sensible à cette question. Grâce au mouvement, à la composition de son électorat et de par l'action de personnes sensibles à cette cause. Depuis mon arrivée au Sénat en 2001, j'ai introduit plusieurs propositions sur le sujet, sans jamais rencontrer d'opposition au sein du PS.

Pourtant, quand une personnalité du mouvement associatif passe au PS (ou dans un autre

parti), n'est-ce pas une façon, outre de rapporter des voix, de l'éteindre?

Je pense n'avoir été ni plus ni moins utile à la cause en étant au Sénat plutôt qu'au Centre pour l'Egalité des Chances. La clé de ce type de problèmes se trouve aux mains du pouvoir exécutif. En tant que simple sénateur, je n'ai aucun pouvoir.

Donc, les élus PS n'ont rien à dire par rapport au projet Dewael?

On interpelle, on pousse, mais c'est le rapport de forces au sein du gouvernement qui fera que le dossier avancera ou non. Or la question de l'immigration n'a jamais été centrale dans la pensée socialiste, comme dans aucune pensée politique d'ailleurs.

Pourtant, médiatiquement, le PS rebondit sur le mouvement des occupations?

Ne pas en faire un dossier de gouvernement ne veut pas dire qu'il n'y a pas une sensibilité réelle de la part des parlementaires, de Laurette Onkelinx, de ses collaborateurs. Mais ils sont chaque jour confrontés à leur isolement au sein du gouvernement.

En attendant, dans les églises, les gens sont plein d'espoir ! Et ils attendent bien sûr plus du PS que de Dewael !

Le PS doit être très déterminé mais il y a une limite à la détermination : le PS ne va pas quitter le gouvernement s'il n'y a pas d'accord sur la régularisation des sans-papiers. Il faut faire attention à ne pas susciter trop d'espoir auprès des premiers concernés. Ceci dit, le ministre de l'Intérieur régularise et même en nombre assez important. Le problème est, premièrement, que ça reste totalement discrétionnaire. Si nous voulons une loi, c'est parce que la démocratie, c'est la transparence. Il faut des critères clairs et que les gens puissent s'exprimer publiquement, que le débat soit, comme devant les Cours et Tribunaux, public. Secundo, Dewael régularise mais il aimerait mieux que ça ne se sache pas. Les démocrates flamands sont prisonniers de la logique nationaliste prégnante en Flandre et de leur peur de l'extrême droite. C'est le même problème que pour le droit de vote des étrangers dont mes collègues flamands sont persuadés que c'était un cadeau de 5 % de votes pour le VB.

Or, ce qui nourrit l'extrême droite, ce n'est pas la régularisation mais le fait de forcer les gens à vivre dans l'ombre. C'est cette insécurité, cette clandestinité qui nourrit les peurs dont le VB se repaît !

Bien sûr, mais on a beau discuter avec eux, ils restent bloqués sur leur croyance. Même au niveau associatif, le mouvement est surtout francophone. Il y a certes des frémissements en Flandre et c'est là évidemment que les efforts de sensibilisation, de mobilisation doivent surtout porter. Globalement, la prise en mains des sans-papiers par eux-mêmes, cette solidarité chaude qui est à l'œuvre, est très encourageante. Reste que le problème est immense et pose la question de la répartition des richesses, du post-colonialisme, du développement durable… La liberté de circulation des personnes est essentielle. Nous ne pouvons pas affirmer notre droit à circuler en le refusant à l'autre. Si le monde est un village, il faut être capable d'accueillir son voisin. La civilisation blanche, occidentale, consumériste s'étouffe en se repliant sur elle-même. C'est tout notre modèle de croissance à tout va qui doit être remis en question.

S'il n'y a pas d'accord sur une nouvelle loi, quel est le plan B?

On peut imaginer que les critères soient appliqués par l'administration, par circulaires ou décisions du ministre. Tout dépendra du marchandage politique. Le PS a déjà obtenu beaucoup par rapport à la 1ère version de Dewael qui était imbuvable. Mais il est peu probable qu'on aboutisse à une issue vraiment satisfaisante pour les sans-papiers et ceux qui les soutiennent…

Une autre Europe est en marche !

Yves Martens,
animateur du Collectif <redac@asbl-csce.be>

Le 4ème Forum Social Européen (FSE) a réuni, du 4 au 7 mai à Athènes, de 10 à 15.000 participants, dont 1.200 personnes des pays de l'Est (120 Russes) et 800 de Turquie. La participation a été apparemment plus faible que pour les précédents forums (y compris dans le chef de la presse, seul Indymédia étant apparemment présent pour la Belgique !).

Il faut dire que le voyage en Grèce était plus onéreux et moins aisé que celui vers Londres ou Paris. A contrario, cela a permis une importante participation grecque et insufflé dans ce pays où les luttes sociales sont sans doute plus difficiles encore à mener que chez nous un enthousiasme et une motivation que ce type d'événement doit justement générer. Malgré quelques couacs inévitables, l'organisation fut à la hauteur. Notons une fois de plus l'efficacité extraordinaire du réseau « Babel » de traducteurs bénévoles. Ils ont été chaleureusement applaudis à chaque séminaire et ont reçu une longue ovation debout au terme de l'Assemblée des Mouvements Sociaux. Sans ces traducteurs, le FSE serait impossible à organiser.

Le FSE reste un espace exceptionnel de rencontres tant par la multitude des problématiques abordées qu'au niveau de la diversité des origines des participants. Chaque *slot* de 3 heures (il y avait 3 *slots* par jour) comportait une trentaine de séminaires (soit plus de 250 séminaires au total) abordant des thèmes comme l'Europe, son modèle social, le chômage et la précarité, l'écologie, le féminisme et des points d'actualité comme le risque d'attaque américaine contre l'Iran. Au-delà des échanges, il est toutefois difficile d'y faire émerger des accords européens entre les différentes organisations sur les alternatives à promouvoir et sur un agenda commun de mobilisation pour les imposer. La principale évolution positive est le développement des réseaux thématiques, très nombreux (mais parfois encore divisés au sein d'une même thématique et pas toujours représentatifs de la diversité européenne). Bien entendu, ce n'est qu'au fil des mois que nous pourrons nous assurer que la dynamique lancée ou confortée par le FSE se traduit par des relais, des échanges, des mobilisations impliquant à long terme les membres de ces réseaux. Si ce défi est relevé, nous pourrons pérenniser, au-delà des forums, un véritable espace public européen et un pôle de réflexion alternatif à la pensée unique néolibérale de la Commission européenne (cf. l'interview de Felipe Van Keirsbilck p. 26).

La manifestation du 6 mai « contre le néolibéralisme, la guerre et le racisme » a réuni 40.000 personnes selon la police, 80 à 120.000 selon les organisateurs… Il s'agit d'une très grosse mobilisation pour la Grèce (la plus grosse depuis les années 70, selon les organisateurs). On a parlé de 7 km de cortège, celui-ci ayant défilé devant tous les lieux symboliques du pouvoir.

Le FSE d'Athènes a malheureusement été incapable de porter un regard critique sur celui de Londres qui avait manqué le principal point de l'agenda politique européen : la mobilisation contre le projet de constitution européenne. La question de savoir si les politiques néolibérales européennes pourront

être stoppées sans passer par une crise sociale et institutionnelle à l'échelle européenne n'est toujours pas posée. Ceux qui espéraient qu'une *« stratégie d'Athènes »* soit dégagée pour faire face à la *« stratégie de Lisbonne »* de la Commission européenne ont dû déchanter. Pour le Collectif, nous avons explicitement demandé que la condamnation du processus de Lisbonne comme mécanisme de démolition des droits sociaux soit intégrée dans le texte de la déclaration des mouvements sociaux. Mais celle-ci s'est finalement concentrée sur un agenda de mobilisation (cf. p. 22) plus que sur un texte de revendications, celles-ci se réduisant au plus petit commun dénominateur (principalement l'opposition antiguerre).

La répétition des forums mondiaux et européens finit par épuiser les participants. Le rythme devrait sans doute être revu pour permettre aux différentes organisations de réaliser un réel travail de réseau entre deux réunions. Passer à un rassemblement européen tous les deux ans permettrait d'avoir plus d'éléments neufs à débattre. Le prochain rendez-vous est en théorie pour fin 2007. On cite les Pays-Bas, mais aussi... la Belgique, pour accueillir la prochaine édition. Pour l'instant cette hypothèse est accueillie avec prudence dans les rangs du Forum Social de Belgique : l'organisation d'un tel événement représente en effet un défi de taille en termes logistiques mais aussi de contenu et de préparation…

L'Assemblée des mouvements sociaux

Jean-Marie Coen
jean-marie.coen@skynet.be

Selon la charte de Porto Alegre, qui sert de base à l'organisation de tous les forums sociaux, personne n'est habilité à parler au nom d'un forum social. Il en résulte un manque de possibilités de décisions communes. L'assemblée des mouvements sociaux répond à ce problème : elle rassemble uniquement les mouvements qui souhaitent en faire partie, et n'engage que ceux-là. Il s'agit d'un processus en marge des forums sociaux, même si les deux sont étroitement liés.

L'Assemblée des Mouvements sociaux qui a clos le FSE d'Athènes a été marquée par une très forte participation (plus de 1000 personnes), et une mise en avant d'agendas concrets. Cette année, les organisateurs ont privilégié la communication de l'agenda des différents réseaux à la discussion sur une déclaration finale. Le résultat en fut une assemblée très informative, même si elle fut émaillée de nombreux problèmes techniques et que tous les orateurs prévus n'ont pas pu prendre la parole.

La déclaration de l'Assemblée s'est félicitée de plusieurs victoires contre les politiques néolibérales, en Europe comme en Amérique latine : rejet du projet de Constitution européenne en France et aux Pays-Bas, rejet de la directive européenne sur les ports, mouvement contre le CPE en France, éviction de Berlusconi, mobilisations sociales autour des ressources naturelles dans plusieurs pays d'Amérique latine. « Une situation pleine d'opportunités, mais aussi de dangers », poursuit le texte. Poursuite de la guerre en Irak et en Afghanistan, coupure des aides financières à l'Autorité palestinienne, criminalisation des mouvements sociaux, montée des tensions guerrières autour du nucléaire iranien...
Parmi les rendez-vous à retenir, c'est une nouvelle fois le mouvement contre la guerre qui fait l'unanimité. La semaine du 23 au 30 septembre sera consacrée à de multiples actions en faveur de la paix (contre la guerre en Irak et en Afghanistan, les menaces d'attaque contre Iran, l'occupation en Palestine, les armes nucléaires, les bases étrangères américaines...). En cas d'attaque contre l'Iran, les mouvements antiguerre ont prévu de se mobiliser aussitôt. Les deux autres grands moments de mobilisation retenus sont le Forum Social Mondial à Nairobi en janvier 2007, et le (contre-)sommet du G8 à Rostok (Allemagne) en juin 2007.

Taoufik Ben Abdallah, du comité d'organisation du prochain Forum social mondial, qui se déroulera donc à Nairobi (Kenya) du 20 au 25 janvier 2007, a rappelé que *« l'Afrique est le continent le plus vulnérable, celui qui paie le tribut le plus important au néolibéralisme. (…) Nous ne construirons pas un autre monde si nous ne le construisons pas de là-bas avec les Africains. Le Forum sera en Afrique, mais nous voulons qu'il soit mondial. Ne venez pas avec un esprit de charité, mais avec un esprit de fraternité. Venez avec vos problèmes »*. En donnant l'exemple de la Constitution européenne, il a rappelé que beaucoup de questions politiques « européennes » interpellent aussi le continent africain. *« Ne reproduisons pas entre les mouvements sociaux les relations qui existent entre Etats. Vous ne pourrez pas changer le monde tous seuls. »*

Angela Klein, (EuroMarches Allemagne) et Yves Martens

Pour le G8 en 2007, plusieurs réseaux de précaires ont prévu des marches pour rejoindre le lieu du sommet. Entre-temps, de multiples rendez-vous sont fixés : épinglons le contre-sommet du G8 à Saint-Petersbourg début juillet ; les actions autour de la conférence ministérielle de l'OMC à Genève fin juillet (là où devrait en théorie être clos le « cycle de Doha »). Le second semestre 2006 sera particulièrement chargé : très vite après la semaine d'action contre la guerre aura lieu, le 7 octobre, une journée internationale d'action en faveur des migrants et des sans-papiers : demande de régularisation, fermeture des centres de détention en Europe et aux frontières... Suivront la défense des services publics (26 octobre à Genève) ; le réchauffement climatique (le 4 novembre) ; la privatisation de l'enseignement (17 novembre).

Mariet Vanderstukken,
TSE FGTB Charleroi

Sur l'Europe, le réseau « pour une charte européenne des valeurs fondamentales » se retrouvera à Paris à la fin de l'année. De son côté, le Forum Social Méditerranéen propose l'adoption d'une charte européenne des droits. Citons encore la venue de Bush à Vienne le 23 juin ; la journée internationale pour tous les peuples du monde, le 4 juillet ; une semaine d'action du 1er au 7 juillet contre la coupure des fonds à l'autorité palestinienne; une journée d'occupation des bureaux du FMI et de la Banque mondiale les 19 et 20 septembre (à l'occasion de l'assemblée générale de ces deux institutions) ; des actions à l'occasion de la journée mondiale pour l'habitat le 2 octobre ; la constitution d'un réseau contre les dérives des lois antiterroristes et l'augmentation de la répression ; des actions des réseaux féministes, écologistes, etc.

Bref, à défaut d'une grande déclaration, un agenda chargé et ambitieux pour bâtir pas à pas une autre Europe…

Humeur : l'heure des défis

Jean-Marie Coen
jean-marie.coen@skynet.be

Le Forum Social Européen est clairement à la croisée des chemins. Dans sa formule actuelle, l'événement est en perte de vitesse. Le processus d'organisation, chaotique et non transparent, décourage une série d'acteurs qui ne veulent (ou ne peuvent) pas suivre les multiples assemblées préparatoires. L'horizontalisme complet, l'absence de procédures électives, fait la part belle aux décisions informelles et au lobbying. Paradoxal pour un mouvement qui prétend réformer l'Europe dans un sens plus démocratique…

Durant le forum lui-même, le déroulement de nombreux séminaires fait peine à voir. On a trop vu ces « débats » à l'ancienne mode, avec des tables de 6, 8, parfois 10 orateurs, pour la plupart masculins, qui répètent des discours convenus et mille fois entendus, avant de céder la parole à un public dont personne ne se soucie de noter les propositions. On pense parfois à un gros défouloir. Au milieu de ce fouillis, certains points positifs émergent : certains séminaires sont réellement novateurs et proposent des idées nouvelles. Mais globalement, le mouvement devrait sortir de cet « âge de la pierre de la délibération politique », s'il veut parvenir à dégager des idées nouvelles.

L'évolution la plus intéressante est sans nul doute le développement de nombreux réseaux thématiques, qui permettent au mouvement de continuer à travailler activement entre deux forums. Mais là aussi, ne risque-t-on pas de revenir à la défense d'intérêts sectoriels, au détriment d'une vision globale?

Le développement de la présence syndicale est un autre défi. Si les Belges n'ont pas à rougir de ce côté-là, il n'en va pas de même dans la plupart des autres pays d'Europe. C'est un enjeu stratégique pour le mouvement, tant il est vrai que la principale capacité de mobilisation reste dans le monde syndical. Mais celui-ci doit s'ouvrir à un mode de pensée plus global, dépasser les frontières de l'entreprise et du dialogue national ainsi sans doute que certains liens avec les familles politiques traditionnelles.

Autre point, la question de la sécurité dans les manifestations et de la séparation entre le mouvement et les « casseurs » doit être clairement posée et recevoir une réponse adéquate. Trop de participants se sont sentis pris en otage par des groupes de « casseurs » indéfinis, dont il est difficile de percevoir les motivations.

Enfin et surtout, le principal enjeu reste celui de l'alternative. Le mouvement altermondialiste doit d'urgence développer un projet politique positif, et qui plus est original. Ce projet ne devra pas seulement décrire une – ou plusieurs – politiques alternatives au néolibéralisme. Il devra aussi contenir une stratégie pour parvenir à cet objectif.

Il est peu probable que nous puissions nous mettre d'accord sur une seule version, sans doute y aura-t-il plusieurs projets (et c'est tant mieux). Mais une chose est sûre : si nous voulons parvenir à un accord qui dépasse les clivages politiques traditionnels, bien présents dans nos mouvements, le processus d'élaboration d'alternatives devra être profondément démocratique. Cela signifie non seulement prendre tout le temps nécessaire à la discussion ; mais aussi se doter d'instruments novateurs de délibération collective. D'autres manières de faire de la politique doivent être rendues possibles[1] !

Ce sont ces défis que le mouvement altermondialiste doit relever, s'il veut garder son caractère innovant et salutaire. Sans quoi on retombera vite dans les habituelles querelles de chapelles que la gauche a trop connues. L'originalité des forums sociaux est de parvenir à mettre ensemble des groupes qui ne se parlaient plus depuis longtemps. Cet atout doit être préservé… et renforcé. Car il ne faut pas seulement mettre ensemble, il faut créer du neuf : il faut dépasser les clivages historiques, chacun doit remettre en cause traditions et idéologies, pour donner une plus forte légitimité à nos nouvelles alternatives. Certes, de nouveaux clivages finiront bien par apparaître. Mais, au moins, on aura fait bouger les lignes…

(1) A cet égard, si des initiatives comme le « manifeste de Porto Alegre » et « l'Appel de Bamako » ont marqué un pas en avant, elles ont par contre manqué de la plus élémentaire démarche participative.

Les Belges aux Olympiades du social

Yves Martens,
animateur du Collectif <redac@asbl-csce.be>

Le FSE a attiré une importante délégation belge. Zoom sur cette présence syndicale, associative et aussi « simplement » militante…

Quatre participants belges au séminaire « Fiscalité »

Une agora tour de Babel

Athènes, berceau de la démocratie. Lieu apparemment idéal pour réunir la grande agora du social et de l'altermondialisme qu'est le Forum Social Européen **FSE**. Bien sûr, cette réunion n'a pas eu lieu sur un site antique. Quoique… C'est l'ancien aéroport, tout proche de la mer, qui a accueilli l'événement. Ce site est celui qui a reçu, il y a 2 ans, après un chantier au prix exorbitant, les Jeux Olympiques d'été. Ce qui a fait dire à beaucoup qu'il servait cette fois, enfin, à quelque chose d'utile.

Mais quelle est précisément l'utilité de ce type de grand-messe? C'est d'abord un extraordinaire lieu de rencontres, d'échanges. A l'heure où les attaques contre les droits sociaux sont mondialisées, tout en se traduisant par des applications (parfois très) différentes selon les pays, l'échange d'informations est une première étape essentielle. Au sein de la plate-forme <www.stop-chasseauxchomeurs.be>, nous avions ainsi, dès début 2004, pu fournir une analyse très précise des implications futures du plan Vandenbroucke grâce, notamment, aux informations fournies par les camarades français et allemands (entre autres des **Euromarches**), les mesures contre les chômeurs étant déjà en vigueur à l'époque dans ces pays. Au-delà des difficultés de traduction et de compréhension des spécificités locales, ce type de forum permet donc de prendre conscience de la réalité de la globalisation, de la façon dont le néolibéralisme et ses différents bras armés frappent partout.

et noir jaune rouge aussi

Mais c'est aussi une occasion de rencontre entre les Belges eux-mêmes. Le paradoxe n'est qu'apparent. Car un Forum, ce n'est pas seulement un lieu de rencontre, c'est aussi un temps consacré à celle-ci. Au pays, chacun est le nez dans le guidon, pris dans son boulot quotidien et dans la structure (et parfois la frilosité) de son organisation. Dans un contexte européen, nos différences s'amenuisent et nous pouvons réfléchir aux mécanismes plus qu'aux particularismes. En outre, tel acteur dont on voulait obtenir un rendez-vous en Belgique, peut se rencontrer dans un couloir, autour d'un café ou à l'issue d'un séminaire. Le jeudi soir, une rencontre entre les participants belges a même été organisée. Ce qui a confirmé que la délégation belge était surtout syndicale (avec plus de vert que de rouge d'ailleurs). On y rencontrait aussi des représentants du Forum Social de Belgique ainsi que de nombreuses associations : 11.11.11, Appel pour une Ecole démocratique, Attac (Wallonie/BXL et Vlaanderen), CADTM, CNCD, Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Conseil de la Jeunesse d'Expres-

sion Française, Kairos, MOC, Oxfam Solidarité, Plate-forme stop à la chasse aux chômeurs, Solidarités Nouvelles, etc. Enfin, il ne faut pas négliger le fait que pas mal de militants altermondialistes ont fait ce voyage « sans casquette », non pour représenter une organisation mais pour enrichir leur militance par cette participation.

Trop de Belges?

Si une forte présence belge est réjouissante en soi, elle est parfois contreproductive : si tous ces Belges ont été à Athènes, c'était tout de même d'abord pour échanger avec… des non Belges. Certains séminaires ont ainsi même pris une tournure surréaliste, le panel étant à moitié et parfois même aux trois quarts noir-jaune-rouge ! Les meilleures préparations préalables reposaient souvent sur un axe franco-belge tant parce que les contacts préexistaient que grâce à la connivence linguistique. Il y a clairement des progrès à faire en matière de contacts internationaux préalables au Forum avec davantage de fusions voulues « qu'imposées » (les séminaires sur un même thème sont souvent fondus en un seul, soit après concertation entre ceux qui les ont proposés, soit « d'autorité » par les organisateurs).

La plus forte délégation belge en nombre était celle de la **CNE** (Centrale Nationale des Employés). Interview de Felipe Van Keirsbilck, adjoint au secrétaire général de cette composante du syndicat chrétien **CSC**.

Tout d'abord, la CNE, qu'est-ce que c'est?

C'est la plus importante centrale syndicale en Belgique francophone, tous secteurs et syndicats confondus, avec 150.000 membres. C'est le syndicat qui, au sein de la CSC, affilie tous les employés dans tous les secteurs privés : le commerce, les finances, les services aux entreprises, ainsi que le non-marchand privé (hôpitaux, maisons de repos, centres culturels, associations d'éducation permanente) où presque tout le monde est employé et où, en fait, nous affilions aussi les ouvriers. Nous affilions aussi les employés dans l'industrie…

- Cela représente des publics très différents !

Certes, de par le type de boulot, du banquier à l'infirmière ; de par les salaires aussi, du consultant aisé à la caissière de grand magasin à temps partiel qui gagne moins que le RIS[1]. Et donc, la CNE est une centrale qui rassemble 150 000 affiliés, dont un tiers a moins de 35 ans et deux tiers sont des femmes. On est donc bien loin de certains clichés sur les syndicats !

Pourquoi participer au Forum Social?

La CNE s'investit de façon massive depuis plusieurs années dans les Forums mondiaux et plus encore européens : nous étions 150 à Paris, 50 à Londres et 40 ici à Athènes. D'abord parce que nous sommes persuadés que la dimension européenne est fondamentale pour l'avenir du syndicalisme. Attention : il ne s'agit pas d'aller chercher à l'étranger le remède miracle à des faiblesses ici : il faut rester fort sur notre terrain, mais si nous ne sommes pas capables de développer vraiment nos actions au niveau européen, nous irons d'échec en échec ou nous ne ferons qu'adoucir les défaites. L'espace où reconquérir du terrain sur le libéralisme triomphant est nécessairement européen au minimum (et mondial bien sûr mais l'Europe est l'étape obligatoire). Ensuite, nous pensons que le mouvement altermondialiste peut apporter des choses au syndicalisme. Sans naïveté, sans croire que le syndicalisme va se fondre dans l'altermondialisme, bien au contraire, mais il y a dans ce mouvement une capacité d'analyse globale qui nous manque souvent. En effet, les syndicalistes ont peu de temps pour prendre du recul, ils sont tellement dans le concret et les urgences du terrain qu'un espace et un temps de réflexion comme le FSE, c'est vraiment enrichissant.

Ce n'est donc pas seulement une bouffée d'air frais?

Nous n'allons aux forums sociaux ni pour récupérer les altermondialistes ni pour un folklore rafraîchissant. Mais pour l'analyse, pour le travail au niveau international qui est difficile à mener sans les forums. Travail d'analyse mais aussi d'union, d'action.

Justement, le slogan « Penser globalement, agir localement » ne devrait-il pas être adapté? Ne faut-il pas agir aussi globalement?

Si. Le slogan est intéressant mais il peut être aussi utile à l'envers qu'à l'endroit. Parfois, il faut penser localement, analyser le monde à partir de situations concrètes : pourquoi ferme-t-on mon atelier, pourquoi mon entreprise change-t-elle son système de facturation avec des filiales à l'étranger? Mais il faut aussi agir globalement. Le bon exemple c'est Bolkestein. L'action payante a été européenne. Ce slogan a donc en partie fait son temps. Il faut penser et agir à la fois globalement et localement et faire de même avec nos moyens d'action.

Au niveau syndical, quelles sont les principales difficultés à agir globalement?

Depuis la seconde guerre mondiale, on a construit des systèmes sociaux nationaux qui, s'ils ont une grande unité de fond, sont en apparence très différents. Mais il ne s'agit que de déclinaisons d'un même dessein de protection sociale. Pour prendre un exemple, que le système soit basé sur des impôts ou des cotisations sociales n'est pas l'essentiel : nous faisons la même chose sous des formes différentes. Mais les mots renvoient dans les divers pays à des réalités différentes et donc ça ne facilite pas la compréhension ni la prise de conscience de cette unité des réalisations socia-

les. N'oublions pas non plus que les travailleurs, et souvent leurs représentants, sont peu formés aux relations internationales. Les multinationales organisent leur encadrement international avec énormément de moyens en choisissant des experts en la matière. Les délégués syndicaux sont élus pour d'autres qualités, dont leur ancrage sur le terrain, la confiance dont ils jouissent auprès de leurs collègues. Ils sont peu armés pour la guerre actuelle. La dynamique des forums peut compenser ces manques.

Si le Forum Social doit servir d'étincelle, de prise de conscience, pourquoi faut-il le répéter (nous en sommes à la 4ème édition)?

Nous sommes à un tournant, c'est vrai. Et en même temps, 4 ans, c'est court. La contre-révolution libérale date du début des années 70. Après 30 ans de néolibéralisme et donc de recul syndical, il faut du temps. La dynamique a besoin d'être relancée régulièrement et évaluée aussi, réajustée. Il est donc cohérent de se retrouver régulièrement. Et l'étincelle ne suffit pas, c'est une course de fond que nous devons mener.

Qui vient au Forum Social? Les ténors ou les militants?

La CNE a fait le choix de diffuser la culture altermondialiste en profondeur dans la centrale. Nous étions 40 à Athènes, 6 permanents et 34 délégués d'entreprise dont certains avaient déjà participé à des forums et d'autres pour qui c'était une première. Nous avions préparé minutieusement cette participation et le programme fut chargé : nous intervenions dans une dizaine de séminaires alors qu'à Paris et à Londres, nous n'en avions qu'un. Pour nous, c'est clair, l'altermondialisme concerne les militants de la CNE et pas juste l'un ou l'autre spécialiste…

Et les autres syndicats?

Il y a pas mal –trop- d'absents : une bonne part des scandinaves, les néerlandais… Parmi les délégations présentes, certaines sont composées surtout de jeunes observateurs, qui viennent apprendre, « s'imprégner ». Et d'autres comptent essentiellement des porte-parole, des « ministres des affaires étrangères » de l'organisation en quelque sorte. Il y a finalement assez peu de cas où ce sont les militants qui viennent et prennent la parole.

Ça ne vous pose pas problème?

Si, bien sûr. On peut lancer des danses, y inviter des partenaires, mais si nous sommes trop peu nombreux à rejoindre la piste, la question de la suite se pose. C'est un peu le même problème que la préparation des séminaires. Il y a un manque de contacts préalables internationaux. Soit il y a eu de bonnes préparations communes, mais principalement avec des organisations belges (et françaises), soit nous avons été « fusionnés » 2 semaines avant le FSE avec des organisations avec lesquelles il n'y a pas eu de réelle concertation.

Un bilan décevant, alors?

Non ; certaines déceptions par rapport à nos ambitions, mais cela ne signifie pas qu'il y ait échec. En outre, il ne faut pas juger trop à chaud. Par exemple, l'initiative de Londres (le lancement d'une réflexion sur le Patrimoine Social Européen) a finalement eu plus de débouchés que ce que nous avions cru à l'époque. Le séminaire d'Athènes sur la protection sociale avait un bon niveau de débat, avec un public représentatif de 6 pays. Et nous avons abouti à la décision de mettre sur pied un réseau « sécurité sociale » avec l'appui du Forum Social de Belgique ; comme nous le faisons aussi avec un réseau « santé » et un autre « services publics ». Ce sont des petits pas, on verra ce que ça donnera mais en tout cas on peut dire qu'on avance.

(1) Revenu d'Intégration Sociale, ex-minimex

Felipe Van Keirsbilck (à droite) et des militants CNE

Restructurations : de l'accompagnement actif au vécu des licenciés

Aline Bingen,
chercheuse au centre TEF de l'ULB, aline.bingen@ulb.ac.be

Le Centre de Sociologie du Travail, de l'Emploi et de la Formation (TEF) de l'ULB mène depuis plusieurs années des recherches sur les dispositifs d'accompagnement des travailleurs licenciés et sur leur reconversion. Cet article s'inscrit dans la suite d'enquêtes menées par l'auteur auprès d'ex-travailleurs pris en charge par des cellules de reconversion à Liège et à Mouscron. Ces enquêtes se sont déroulées dans le cadre d'une recherche intitulée « La relation entre la formation et l'emploi dans l'accompagnement des reconversions » et subventionnée par le Ministère de la Recherche scientifique de la Communauté française. Le TEF participe également à des projets transnationaux financés par le Fonds social européen et qui portent sur la même thématique.

À en croire la rhétorique européenne, les mesures prônées pour « accompagner » la mondialisation seraient à présent guidées par la maxime de l'anticipation[1].

En Belgique, les restructurations figurent à l'ordre du jour du gouvernement qui applique scrupuleusement les recommandations formulées à son intention par le Conseil européen[2]. Mais force est de constater que si l'on assiste depuis quelques années à un foisonnement de dispositifs chargés d' « accompagner » les travailleurs licenciés, la réflexion sur l'« amont » des restructurations, à savoir les moyens de leur anticipation, leur réglementation et la protection des travailleurs[3] restent les parents pauvres du débat.

Néologismes néolibéraux

Aphorismes et néologismes s'ancrent petit à petit dans le langage commun pour légitimer une logique néolibérale qui a pour seul credo la nécessité de rendre les territoires plus compétitifs les uns par rapport aux autres, et cela, en tablant sur la réduction du coût du travail. L'« activation », l' « employabilité » et l' « adaptabilité » contribuent à faire du « retour à l'emploi » un objectif suprême, mais privé de toute réflexion sur sa dimension humaine et sociale, voire même sur les conditions de sa légitimité. Inscrits dans cette logique, le Pacte de solidarité entre les générations et sa « gestion active des restructurations[4] » risquent, par les dispositions répressives qu'ils comportent, de gonfler le nombre de demandeurs d'emplois plutôt que de le réduire. Or, plus la réserve de main-d'œuvre s'accroît, plus celle-ci permet de peser sur les conditions, notamment salariales, des travailleurs. Et réduire le coût du travail permet de booster la compétitivité… la boucle est bouclée.

Les nouveaux activés

Après les mesures contraignantes prises dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et celles du contrôle renforcé des chômeurs, le « vieillissement actif » procède lui aussi de la logique de faire porter par les travailleurs licenciés la responsabilité de leur situation. L'octroi des droits va de pair avec deux nouvelles dimensions :

- l'introduction d'une contrepartie obligée pour la perception de prestations considérées jusqu'à présent comme des droits (le devoir d'activer son « droit à l'outplacement[5] » et/ou de s'inscrire à une « cellule pour l'emploi[6] ») ;
- l'instauration d'une dynamique de contrôle assortie de sanctions.

Il nous semble qu'aucune analyse permettant d'identifier les éventuels obstacles à ces nouvelles obligations n'a été entreprise par le gouvernement.

Or, la fragilisation des parcours professionnels et des situations sociales propres aux périodes dites « de transition » pose, selon nous, avec plus d'acuité encore la question de la défense des intérêts des travailleurs au-delà des frontières de l'entreprise. L'accompagnement des travailleurs licenciés devenant une obligation, ses conditions de mise en oeuvre doivent être contrôlées.

Les cellules de reconversion wallonnes[7] nous semblent à cet égard un outil intéressant à étudier, à la fois en raison de ses modalités concrètes d'accompagnement que par l'action syndicale qu'il implique. La démarche à contre-courant incarnée par ces cellules nous semble devoir être valorisée, voire étendue. Et ceci est d'autant plus vrai qu'une réflexion visant à créer un dispositif d'accompagnement qui s'inspire du modèle wallon est actuellement en cours en Région bruxelloise[8].

La menace de licenciements ne mène pas à plus de motivation pour le travail, bien au contraire.

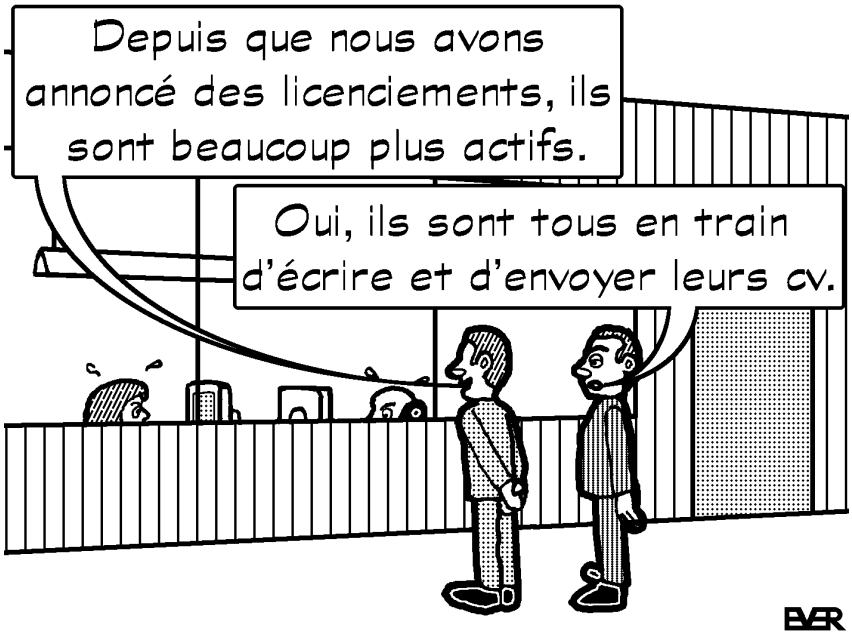

Mais revenons sur les dispositions prévues dans la nouvelle législation.

Les nouvelles assimilations au refus d'emploi

Les mesures prévues par le Pacte qui nous intéressent dans le cadre de cet article portent sur les sanctions encourues par deux types de publics :

- les candidats à la prépension anticipée, en cas de restructuration ou de licenciement collectif ;

- les travailleurs licenciés d'au moins 45 ans, non prépensionnables , dont le « droit au reclassement professionnel » (prévu par la CCT n°82 du 10 juillet 2002, d'application limitée à ce jour en raison du devoir d'initiative qui incombe au seul travailleur pour sa mise en oeuvre) devient de fait une obligation.

En cas de demande de prépensions anticipées, une « cellule pour l'emploi » devra être mise en place et les deux publics cohabiteront en son sein.

La FGTB mettait en garde début mai 2006 contre le risque représenté par les dispositions de la loi dans la mesure où elles consacrent de nouvelles situations de chômage volontaire qui s'ajoutent à la réglementation du chômage.

Les nouvelles assimilations à un « refus d'emploi » (ce dernier étant passible, à moins de bénéficier d'un avertissement ou d'un sursis, de 4 à 52 semaines de suspension et d'exclusion en cas de récidive ou d'intention délibérée) sont les suivantes :

- Lorsque le travailleur d'au moins 45 ans refuse un outplacement ou ne collabore pas suffisamment à cet outplacement. Peu importe que l'outplacement soit offert par une cellule pour l'emploi (cas de travailleurs « prépensionnables » anticipativement) ou octroyé de façon individuelle (travailleurs non « prépensionnables »). (art 51, §1er, al.2, 7°).

Dans ce premier cas, l'exclusion est considérée comme justifiée par un refus d'emploi. On retrouve également ici la notion de degré « suffisant » de collaboration de la part du travailleur, avec ce qu'elle présente comme risque de dérives arbitraires.

- Lorsque le travailleur ne s'inscrit pas dans la cellule pour l'emploi dans les délais prévus par la loi. Il s'agit ici des travailleurs « prépensionnables » d'au moins 45 ans licenciés collectivement, qui ont au moins un an d'ancienneté de service dans l'entreprise à l'annonce du licenciement. (art 51, §1er, al.2, 8°).

Dans ce dernier cas, la « non inscription » dans la cellule pour l'emploi peut être considérée comme une situation de chômage volontaire et donc entraîner des sanctions. Trois exceptions sont prévues : lorsque le travailleur ne doit pas être disponible pour le marché de l'emploi (en d'autres mots, lorsqu'il a atteint l'âge légal – nouvelle mouture - de la prépension), lorsqu'il a demandé lui-même à son employeur un outplacement dans les deux mois après la fin du contrat de travail, ou encore, lorsque le travailleur licencié a été occupé de façon ininterrompue durant les 2 mois qui ont suivi la fin de son contrat de travail.

- Le fait, pour un travailleur d'au moins 45 ans de ne pas demander à son employeur l'outplacement auquel il a « droit » dans les deux mois exigés par la loi. (art 51, §1er, al.2, 9°).

On remarquera l'originalité : être sanctionné pour ne pas avoir respecté son propre droit !

- Lorsque le travailleur inscrit dans une cellule pour l'emploi refuse un emploi ou une formation. (art 51, §1er, al.8, dernier alinéa). On évoque la possibilité de formation « autre qu'une formation professionnelle » et le respect du critère de l'emploi convenable.

Articulations et questionnements vis-à-vis des dispositifs existants

Sur le territoire francophone, la manière dont la nouvelle législation fédérale vient se greffer sur le dispositif wallon des « cellules de reconversion » ainsi que la manière dont elle sera mise en œuvre à Bruxelles, où seul l'« outplacement » est utilisé jusqu'à présent, suscitent un certain nombre de questions.

Notre étude sur les dispositifs d'accompagnement des reconversions[9], dont le premier volet a été consacré au dispositif wallon, a mis en lumière une série de caractéristiques propres aux modalités d'accompagnement des licenciements collectifs et au vécu des travailleurs concernés.

Or, l'obligation d'accompagnement de travailleurs dans leur « devoir de retour à l'emploi » ne peut, selon nous, faire l'économie d'une confrontation entre la réalité du terrain et les normes édictées… Tout particulièrement lorsque le législateur entend assortir sa mise en œuvre de mesures de sanctions. Présentons-les brièvement.

Pour rappel, en Région wallonne, une « cellule de reconversion » est mise en place à la demande des organisations syndicales et est gérée conjointement par ces dernières et le service public de l'emploi (le FOREM). Si on peut regretter qu'aucune intervention financière ne soit imposée à l'entreprise qui procède au licenciement collectif, la complémentarité des acteurs associés pour l'encadrement (les conseillers du FOREM et les « accompagnateurs sociaux » - anciens délégués syndicaux de l'entreprise généralement choisis pour le capital confiance dont ils bénéficient de la part des travailleurs) constitue un grand atout.

Si l'analyse des trajectoires sociales et professionnelles des travailleurs rencontrés n'est pas toujours réjouissante en ce qui concerne le statut d'emploi retrouvé ou les difficultés pour s'inscrire dans un parcours formatif, nous avons pu observer que les modalités d'encadrement des cellules favorisent, par leur dimension sociale, une prise en charge particulièrement respectueuse de leurs bénéficiaires.

Les services sont offerts par la cellule pendant une durée d'au moins un an et ses caractéristiques de lieu, d'espace et d'accessibilité favorisent la pérennisation du lien social et une approche collective de l'accompagnement. A cet égard, nous avons pu faire plusieurs constats :

- la possibilité d'inscription à la cellule tout au long de sa durée de vie respecte la période de deuil que certaines personnes souhaitent parfois commencer par affronter seuls ;

- la présence syndicale favorise le recours au dispositif et les démarches de l'individu auprès de l'institution publique ;

- le témoignage de l'accompagnateur social sur les réalités de l'entreprise permet aux agents du FOREM de confronter leur travail aux situations personnelles et professionnelles des ex-travailleurs ;

- l'accessibilité du lieu (cinq jours sur cinq dans une majorité de cas) et ses caractéristiques d'accueil constituent, pour les personnes, un soutien moral précieux et une transition parfois nécessaire vers le retour à l'emploi;

- le réseau qui se constitue au sein de la cellule favorise un retour à l'emploi, notamment parce qu'il contribue au phénomène de bouche-à-oreille.

En cas de demande de prépensions anticipées, le dispositif « cellule de reconversion » pourra dès à présent être assimilé à une « cellule pour l'emploi ». L'articulation concrète entre les deux dispositifs sera quant à elle discutée tout prochainement. Mais l'obligation d'outplacement pour tous les travailleurs licenciés de « 45 ans et plus » constituera également une aubaine pour les entreprises

d'outplacement privé, dont les services pourront vraisemblablement concurrencer ceux offerts par l'équipe d'encadrants des cellules wallonnes[10].

Ici se pose donc la question des modalités d'accompagnement offertes par l'outplacement et plus particulièrement de son adéquation avec les caractéristiques des travailleurs fragilisés par leur faible niveau d'instruction.

A Bruxelles, l'outplacement est soit pris en charge par un dispositif public (« Brussels Outplacement »), soit par une des nombreuses sociétés d'outplacement privé. Les études que nous avons menées jusqu'à présent, certes avec un échantillon très restreint de personnes, témoignent de différences très importantes entre les modalités d'accompagnement à Bruxelles et en Wallonie. En cas de licenciement collectif à Bruxelles, les travailleurs de « bas niveau de qualification » ont droit à un « outplacement collectif ». Les personnes rencontrées nous ont confié n'avoir eu qu'une seule occasion pour s'inscrire au dispositif. Ils ont alors, dans les trois cas, elles été prises en charge par groupes d'une dizaine de personnes. Cette approche collective assure une certaine pérennité au « collectif de travail », ce qui est très important pour les travailleurs. Mais contrairement aux cellules wallonnes, les locaux n'ont été ouverts au public que pendant les périodes prévues pour les séances collectives, à savoir en moyenne deux fois par semaine en début de suivi et à intervalle moins régulier ultérieurement.

Dans le cadre de nos entretiens, nous avons également pu constater que les tests psychotechniques, de nombreux exercices d'écriture et leur évaluation en groupe sont de nature à susciter des réticences chez les personnes qui ont des difficultés à s'exprimer en français. Ces difficultés (analphabétisme dans certains cas) risquent de dissuader les intéressés à participer au dispositif ou à l'abandonner en cours de route. Or, nous savons que ces cas de figure seront à présent passibles de sanctions !

Nous poursuivons actuellement notre étude approfondie des modalités d'accompagnement prévues par l'outplacement et de la façon dont les travailleurs victimes de licenciements les vivent et les perçoivent… et nous souhaitons servir de témoin et de relais de leur parole. Car, pour nous, la connaissance approfondie d'une problématique passe obligatoirement par la prise en compte du poids des significations que les principaux concernés attribuent à leurs propres comportements et aux événements qui les concernent… et accorder une place non négligeable à cette parole est, à notre sens, le gage d'un reflet juste de la réalité sociale qu'on prétend analyser !

(1) Communiqué de la présidence luxembourgeoise, « Enseignements à tirer des débats sur les restructurations et l'emploi lors de la réunion informelle des ministres du travail de l'Union européenne, les 7 et 8 avril 2005 ». Voir également : COM (2005) 120 final. Restructurations et emploi. Anticiper et accompagner les restructurations pour développer l'emploi : le rôle de l'Union européenne. Bruxelles, le 31 mars 2005.

(2) On pense ici aux mécanismes de veille, d'information et de consultation des travailleurs, ou encore à l'éducation permanente des travailleurs… Voir à cet égard l'article d'Emile Layon et Marianne Hégale : LAYON E. et HEGALE M., « De l'employabilité à la convertibilité : vers une mobilité offensive des travailleurs », in : Revue du Centre de Sociologie du Travail, de l'Emploi et de la Formation, Aux marges du marché du travail : Employables, convertibles, clandestins, n°3/2002 Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 2002

(3) Recommandation du Conseil du 14 octobre 2004 concernant la mise en œuvre des politiques de l'emploi des Etats membres (2004/741/CE).

(4) La loi sur le Pacte de solidarité entre les générations est parue au Moniteur le 30 décembre 2005 et est entrée dans sa phase de mise en œuvre puisque les premiers arrêtés d'application ont été adoptés et sont parus au Moniteur le 31 mars 2006.

(5) Pour rappel, l'outplacement est régit par la CCT n°51 qui définit dans son article 1er l'outplacement comme « un ensemble de services et de conseils de guidance fournis individuellement ou en groupe par un tiers, dénommé ci-après bureau d'outplacement, contre paiement et à la demande d'un employeur, afin de permettre à un travailleur de retrouver lui-même et le plus rapidement possible un emploi auprès d'un nouvel employeur ou de développer des activités en tant qu'indépendant ».

(6) La cellule pour l'emploi doit être mise en place dès le premier licenciement et dure au minimum 6 mois après le dernier licenciement. Elle est normalement dirigée par le service public régional en charge du placement, en collaboration (au sein d'un comité d'accompagnement) avec l'employeur, au moins une des organisations syndicales et, s'il existe, le fonds sectoriel de formation.

(7) Dispositif récemment institutionnalisé par le décret du 29 janvier 2004 relatif au plan d'accompagnement des reconversions, mais qui résulte d'une pratique mise en oeuvre sur le territoire wallon depuis de plus de 20 ans !

(8) Voir à cet égard les réactions et propositions d'amendement du front commun syndical au Plan pour l'emploi des bruxellois, formulées le 8 février 2006, ainsi que le rapport de l'interpellation du ministre Cerexhe au Parlement bruxellois concernant l' « implication des Régions dans les cellules pour l'emploi mises en place dans le cadre des restructurations » (8 mars 2006 – Lég. 04/09 Session 05/06). Cf article pp.39 à 41 du n° 53 du « Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion ».

(9) Nous avons déjà rencontré de nombreux ouvriers victimes de licenciements collectifs : à ce jour, 23 travailleurs et délégués syndicaux licenciés du secteur textile et passés par une cellule de reconversion mise en place en 2000 à Mouscron, 15 travailleurs du textile et 15 autres du secteur du métal inscrits à des cellules de reconversion actuellement en cours de fonctionnement à Mouscron et à Liège et 5 travailleurs licenciés issus du secteur du métal à Bruxelles.

(10) Les communications récentes des bureaux de placements privés ne font pas mystère de leurs intentions en matière d'outplacement (cf. conférence de presse de Trace et de Daoust Interim). De plus, dans son rapport d'activité, FEDERGON pointe les services d'outplacement comme une des activités à fort potentiel de croissance.

3500 logements sociaux à Bruxelles : chronique d'un échec annoncé.

Didier Coeurnelle
Conseiller Cpas à Molenbeek

Peu avant les élections régionales de 2004, le gouvernement régional bruxellois annonçait sa volonté de construire des milliers de logements sociaux. Après les élections se crée la coalition bruxelloise dite Coalition Olivier. Elle est composée du PS, du cdH et d'Ecolo (et côté néerlandophone du VLD, du SPa et du CD&V). Cette coalition reprend de manière très précise cet objectif : il s'agira de construire 3.500 logements sociaux et 1500 logements moyens durant la législature. Après environ 2 ans de gouvernement, où en sommes-nous?

La réponse tient malheureusement en 3 mots « Quasiment nulle part ». Aucun logement n'est construit, aucun logement n'est en construction et, plus grave encore, pour l'immense majorité des logements concernés (plus de 4.000), il n'existe apparemment pas véritablement de projet. Rien n'est achevé, rien n'est en cours et même rien n'a débuté.

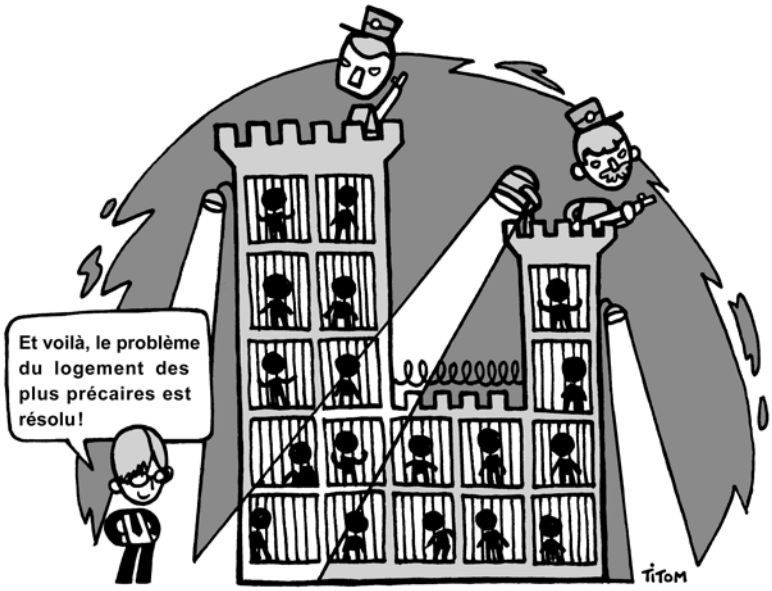

Tout avait pourtant bien commencé. Les accords de gouvernement avaient été bien accueillis, l'objectif de logement social était largement partagé par les partis de la coalition (sauf peut-être par le VLD) et de plus peu de gens contestent l'urgence sociale de fournir un logement décent et abordable dans une ville ou près de 30.000 personnes sont inscrites sur les listes d'attente du logement social. Les premiers mois sont théoriquement prometteurs : la secrétaire d'état compétente Madame Dupuis (PS) annonce dans Le Soir du 21 octobre 2004, « 600 logements concrétisés dès 2005 »; des sommes plus que suffisantes sont débloquées dans les budgets et les premières procédures sont étudiées. Mais, très vite, tout s'emballe ou, plus précisément, très vite, presque tout s'arrête. Pourquoi? Il y a une conjonction d'obstacles qui seront décrits ci-dessous. Les causes seront décrites dans l'ordre logique depuis le terrain jusqu'à la construction. Mais d'abord et avant tout, il y a une « faute originelle » du gouvernement précédent comme du gouvernement actuel, à savoir que cet objectif très important n'a fait l'objet d'aucun plan détaillé. Encore aujourd'hui, vous ne trouverez (sauf erreur) nulle part une description globale du plan que ce soit au point de vue financier, social, urbanistique ou environnemental.

Quelles sont les autres difficultés, vues de manière globale?

- Trouver un terrain adéquat dans une ville politiquement morcelée. Bruxelles n'est pas une ville surpeuplée, c'est même une ville assez verte et comportant d'assez nombreux espaces constructibles. Cependant, comme chacun de ces terrains se situe dans une commune déterminée, il faut effectuer des choix. Bizarrement et malheureusement, les communes ne se bousculeront guère pour être les premières à bénéficier d'un investissement régional public important au profit de leurs habitants. Certains responsables communaux insisteront notamment sur le fait que, une fois que les logements seront construits, la commune devra prendre en charge des frais nouveaux (infrastructures adaptées à faire par la commune par exemple).

- Trouver un terrain adéquat dans une ville socialement et environnementalement morcelée.

Ici, plusieurs questions se rencontrent qui peuvent être synthétisées comme suit :

Hauteur versus Etendue : Faut-il construire en hauteur? Les grandes tours sociales n'étant actuellement plus guère défendues, le choix était vite fait. Mais cela signifie bien sûr que le terrain nécessaire pour construire est plus étendu que lors des grands projets sociaux des années 60.

Quartiers pauvres versus Quartiers riches ou encore Mixité versus Spécificité. Faut-il concentrer les pauvres dans leurs quartiers? Ici le choix est moins simple qu'il n'y parait. Il y a un consensus assez large en faveur de la mixité sociale même si une homogénéité totale n'est évidemment pas souhaitable. Mais c'est dans les quartiers aisés que l'opposition au logement social est la plus grande.

Quartiers verts versus Quartiers solidaires. Cette question recoupe la précédente. Etant donné que les projets de construction dans les quartiers les plus aisés concernent principalement des espaces actuellement non construits (et non des chancres urbains), nombre d'habitants préfèrent naturellement leur espace vert. Ce souhait, qui a été particulièrement présent à Uccle s'ajoute souvent à une peur, parfois presque irrationnelle, des pauvres accusés d'actes de délinquance et de dévalorisation du quartier. La verdure devient parfois l'alibi politiquement correct du rejet de la solidarité.

- Difficultés liées à la complexité juridique et institutionnelle et aux normes en tous genres : en Belgique, plus qu'ailleurs, l'océan de règles législatives, la complexité et la lenteur des recours judiciaires, le morcellement des compétences donnent une prime considérable à tout partisan du statu quo. C'est aussi un obstacle pour les groupes les plus respectueux de l'Etat de droit parce que, sauf coup de force, souvent rien ne bouge. Dans le cas du logement social, les difficultés spécifiques concernent notamment les assemblages juridiques nécessaires à la mise à disposition des terrains (surtout lorsqu'il y a 3 ou 4 partenaires), les consultations complexes pour le mode d'affectation du terrain et la procédure d'attribution des marchés.

- Difficultés liées aux progrès techniques, environnementaux et politiques. L'exigence vis-à-vis d'un logement neuf est bien plus grande aujourd'hui que dans les années 70. La tentation est grande de vouloir tout faire parfaitement. Mais c'est parfois en oubliant que « Le mieux est l'ennemi du bien ».

- Difficultés liées à des causes politiques conjoncturelles. Avec le temps et étant donné le nombre d'acteurs impliqués, la préoccupation des politiques semble parfois (souvent?) plus de désigner le voisin comme responsable du retard que de permettre les logements.

- Enfin, trouver un partenaire privé efficace pour construire est d'une extrême complexité dans l'environnement sociojuridique bruxellois.

Comment cela s'est-il passé concrètement sur le terrain bruxellois?

L'ensemble des difficultés précitées se sont combinées de la manière suivante :

- Les problèmes pour trouver des terrains ont mené au fait qu'actuellement des terrains n'ont été trouvés que pour moins de 1.000 logements. Et même pour ces 1.000 logements, les discussions sont très loin d'être achevées. La question a mené à Molenbeek-Saint-Jean à une pétition des habitants contre un projet de logements sociaux dans un quartier aisé de cette commune pauvre (Mettewie).

- La procédure d'attribution des marchés de construction pour plusieurs centaines de logements a échoué parce que les sociétés qui auraient dû construire ont finalement été refusées. Leurs projets étaient peu performants et très chers. Il est à noter que, très curieusement, les conditions mises pour que les entreprises puissent introduire leur candidature, étaient telles qu'il y a eu fort peu de dossiers déposés.

- Selon beaucoup, le travail réalisé par la secrétaire d'Etat, Madame Dupuis, n'est pas un modèle de consensus et rend les tâches de préparation et de construction des logements sociaux particulièrement difficiles. Selon le PS, à commencer par le président de la fédération bruxelloise, Monsieur Moureaux, très proche de Madame Dupuis, la faute n'incombe pas à celle-ci mais bien notamment à Ecolo, accusé de ne pas vouloir du logement social et de bloquer le dossier.

Comment s'en sortir par le haut?

Il faut savoir que, dans les années 20 puis dans les années 60, des milliers de logements sociaux ont été construits alors que la richesse et les techniques étaient bien moindres qu'aujourd'hui. Il faut savoir aussi qu'aujourd'hui, des milliers de logements non sociaux se construisent. Enfin, les espaces ne manquent pas : dents creuses (espaces vides dans des rangées de maisons mitoyennes), chancres urbains, espaces constructibles,...

Pour enfin avancer, il y a d'abord la pression accrue des citoyens et le passage d'une volonté politique molle à une volonté politique dure.

Pour la réalisation technique, je ne vais pas développer ici un projet

qui aurait dû être présent dès le départ. Il y cependant, à mon avis, deux grands axes de mécanismes possibles :

- Des grands projets mixtes « logement normal + logement social ». Par exemple s'il y avait une obligation de création de 20 % de logements sociaux lors de tout projet nouveau, des centaines de logements sociaux seraient construits chaque année.

- Des petits projets systématiques : par exemple, le recensement de toutes les dents creuses et ensuite un projet global de construction.

Il reste moins de 3 ans au gouvernement bruxellois pour tenter de réaliser ce à quoi il s'est engagé. Sans la pression des citoyens et des médias, les chances qu'il y arrive un jour sont à mon avis quasiment nulles.

Pour être maintenu au courant de l'évolution de ce dossier, vous pouvez écrire à l'adresse didiercoeurnelle@village.uunet.be

Parce que trop de familles attendent un logement social et que la construction de ceux-ci piétine des familles sont étranglées par des loyers très chers.

L'asbl Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat demande au gouvernement bruxellois de doubler le nombre de logements sociaux, d'introduire une allocation loyer couplée à un encadrement des loyers.

Si vous avez les mêmes revendications que nous, rejoignez-nous le vendredi 16 juin à 12h00, place du Nouveau Marché aux Grains à 1000 Bruxelles pour participer nombreux à la manifestation que nous organisons ce jour-là.

2ème cérémonie d'hommage pour les morts de la rue

Le Collectif des morts de la rue à Bruxelles,
mortsdelaruebxl@yahoo.fr

Le 10 mai 2006 à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, des personnes sans-abri et le Collectif des morts de la rue ont rendu hommage aux personnes décédées en 2005 d'avoir vécu en rue.

Nous étions presque 300 dans la salle Gothique de l'Hôtel de ville, de nombreuses personnes sans-abri parmi nous et cette année nous avions trois choses à dire :

Des humains meurent à Bruxelles de la rue toute l'année, pas seulement en hiver ! C'est la vie dure de la rue qui use ces hommes et ces femmes, qui les tue tous les jours, nous en connaissions 22 en 2005, et les autres? Combien déjà en 2006?

On doit aller plus loin que l'urgence et travailler ensemble pour que les droits fondamentaux comme le logement, la santé, le revenu, la culture et l'éducation, ainsi que la vie privée et familiale soient mis en œuvre, par des mesures structurelles pensées avec ceux qui ont l'expérience de l'exclusion. « Un Humain est un Humain, un point c'est tout ! »

Nous devons en témoigner et leur rendre hommage en garantissant pour nous tous un traitement digne de la mort. Nous voulons que tous les humains soient entourés si possible d'amis, de proches, qu'ils soient respectés jusqu'au bout, que leur nom soit sur les parcelles comme pour tous aujourd'hui à Bruxelles.

Le « Collectif des morts de la rue à Bruxelles » est né d'une révolte éprouvée l'été 2004, de nombreuses personnes nous ont interpellé : « On meurt à Bruxelles, pas seulement en hiver, tout le monde s'en fout, on est traité comme des chiens… ». Voilà les dures paroles de l'époque. Il y a eu aussi les actions du 17 octobre 2004 pour le droit au logement. Aujourd'hui ce collectif est composé de ceux qui vivent encore dans la rue, d'associations de première ligne, d'autres citoyens bruxellois, d'institutions. Inspirés par des groupes similaires à Paris, Québec, Kielce (Pologne) nous constituons de manière informelle un réseau pour permettre un traitement digne de la mort pour tous. C'est-à-dire être prévenu à temps, pouvoir être là et voir un nom sur la parcelle.

Se souvenir, c'est respecter jusqu'à la fin la dignité d'humain que nous avons tous dès notre naissance. Nous agissons aussi au quotidien pour tous les vivants. Se souvenir de la mémoire des morts permet de **faire comprendre au grand public et aux responsables politiques, de manière plus complète, les VIES de ceux qui habitent nos rues**, montrer le beau et les forces comme les réalités de vie les plus dures de la rue que nous voulons changer.
La commune de Bruxelles s'est engagée avec nous pour nous avertir à temps des décès, veiller aussi à la qualité des inhumations, disposer les noms sur les parcelles. Nous souhaiterions que cet exemple soit imité par d'autres communes, parce que ce qui a changé pour les personnes sans-abri est acquis pour tous à Bruxelles-Ville. Nous cherchons encore à engager d'autres mandataires responsables et institutions, des personnes disposées à être humainement là lors des funérailles, à aller plus loin que l'urgence et à abolir l'exclusion. Nous cherchons aussi le soutien de tous les cultes et de tous les citoyens parce que **la misère est universelle, comme nos droits !**

Contact Bruxelles

Diogènes asbl (Maureen) :
10 porte de Ninove,
1000 Bruxelles,
02 502 19 35,
mortsdelaruebxl@yahoo.fr

Université d'ATTAC Wallonie - Bruxelles 2006

Chaque année, en septembre, Attac (l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens), organise une « Université » qui ambitionne de présenter et de mettre en débat les enjeux essentiels du mouvement altermondialiste. La prochaine de ces universités aura lieu les 8, 9 et 10 septembre 2006 à Bruxelles, aux Halles de Schaerbeek, espace culturel qui, dès sa création, a ouvert ses portes aux mouvements alternatifs et associatifs, et continue, depuis, à accompagner l'effervescence intellectuelle et militante, à travers de multiples forums, fêtes, rencontres … Le projet de l'Université d'Attac s'inscrit donc dans la politique culturelle et dans les lignes de programmation de la maison.

Le thème qui sera développé durant ces journées, se situe au croisement de deux propositions : « Pour qu'un autre monde soit possible, une autre économie est nécessaire » et « Il existe un autre monde mais il est dans celui-ci » (Paul Eluard). Notre objectif premier est de susciter et de faire progresser la réflexion sur les alternatives concrètes au modèle économique dominant, dans une démarche qui associe, d'une part les intellectuels, les chercheurs, les universitaires et d'autre part, les acteurs et militants de terrain des associations, des collectifs, des syndicats…

Afin d'insuffler ou de renforcer une dynamique en réseau à Bruxelles, la préparation de l'université a généré, durant une année, un travail en synergie des uns et des autres, autour de problématiques spécifiques s'inscrivant dans la thématique générale envisagée :

- **La science économique**. La vie économique actuelle est dans une très large mesure déterminée par une batterie de théories dites scientifiques. Celles-ci s'apparentent à une pensée unique présentée comme indépassable et qui possède son langage propre, largement adopté par les médias. Mais cette « science » économique n'est-elle pas en réalité largement idéologique?

- **Habitat et logement**. Depuis des années, les conditions d'accès au logement à Bruxelles se dégradent. De plus en plus de familles sont poussées vers la précarité du fait de l'explosion des loyers et de l'inaccessibilité de la propriété, alors que celles qui sont déjà pauvres se trouvent reléguées dans des habitations insalubres. Face à l'inertie politique dans ces domaines, comment arriver à faire pleinement

respecter le droit à un logement décent?

● **Une Europe des droits économiques et sociaux**. Depuis ses débuts, la construction européenne n'a cessé de se désintéresser des droits économiques et sociaux de ses citoyens, souvent à leur insu ou contre leur gré. Les orientations politiques actuelles de l'Europe, synthétisées dans le processus de Lisbonne, méritent un examen critique approfondi. Quelles propositions le mouvement Attac peut-il faire pour rompre avec ce modèle néolibéral à travers la Convention des Attac d'Europe?

● **Les migrations et le marché du travail**. Composante complexe de la mondialisation, elles peuvent priver de « cerveaux » des pays du Sud ou de l'Est, mais en même temps constituer une importante source de revenus pour ces mêmes pays via les envois d'argent vers les pays d'origine. Elles contribuent au dynamisme économique du Nord, mais peuvent être utilisées pour affaiblir les standards sociaux. Comment penser, dans le cadre belge et européen, des politiques respectueuses des travailleurs d'ici et de là-bas?

● **La grande distribution**. Les distributeurs, à travers une dizaine de grandes centrales d'achat, acquièrent un important pouvoir de négociation des prix, une « force de marché » sans équivalent. Ils sont, dès lors, en position d'exercer une influence considérable en amont sur les producteurs, sur leurs conditions de travail et les types de produits, de même qu'en aval sur la santé et les modes de vie des consommateurs. Pouvons-nous restaurer un commerce plus équitable en modifiant et rééquilibrant notre consommation?

● **La santé**. Dans le cadre du mouvement général de privatisation des biens et services, la santé représente un marché particulièrement étendu et convoité. Le complexe médico-industriel vise toujours davantage à transformer les pratiques médicales en une consommation lucrative et exacerbée de soins et de médicaments. Face à cette pression commerciale croissante, quelles sont les ressources et les moyens d'action possibles de l'Etat et du secteur public?

● **La production et la « consommation » culturelle**. La question de la culture, de sa place dans la vie humaine, dans la compréhension, la formation et le développement d'une société, est éclipsée par les conditions actuelles de production et de « consommation » culturelle. Nous avons connu au XXème siècle le passage de l'expérience du sensible au conditionnement esthétique et à la consommation du sensationnel. L'outil informatique a notamment modifié notre rapport à l'art tout comme le rapport de l'artiste à son public. Comment amener ce dernier à réinventer sa relation, voire sa participation, à l'œuvre et à la création?

Des séances plénières ainsi que des ateliers permettront non seulement d'aborder les sujets d'un point de vue théorique, mais aussi de synthétiser et de mettre en discussion les résultats des travaux des différents groupes. Les dimensions culturelles et festives permettront également des moments de rencontre et de convivialité que nous espérons pouvoir partager avec vous.

Infos et inscriptions :

Attac Bruxelles 2
35, rue de la Ruche – 1030 Schaerbeek
Tél : 0473-45.35.87 (spécial université 2006)
ou 02-215.54.84
courriel : universite2006@attac.be
Programme et infos à télécharger sur http ://wb.attac.be/Universite-d-Attac.html

11 priorités pour une ville ouverte et solidaire

Résolution de l'Interrégionale de la FGTB de Bruxelles adoptée lors de son Congrès statutaire du 15 mai 2006

Le 15 mai, la FGTB de Bruxelles s'est réunie en Congrès statutaire. Les 180 délégués des Centrales professionnelles ont approuvé à l'unanimité les rapports d'activité et financier 2003-2006. Philippe Van Muylder, élu en mars 2003, a été reconduit dans son mandat de Secrétaire général et Jean-Pierre Knaepenbergh dans celui de Président. La FGTB de Bruxelles, forte et unie, a adopté la résolution : « 11 priorités pour une ville ouverte et solidaire ».

1. Contrer la pensée unique

En diffusant des idées toutes faites, les grands médias populaires poussent chacun et chacune à penser la même chose (à faire sienne la pensée dominante). Cette pensée tend à sacraliser les lois du marché et du libre-échange, à vénérer le profit et l'effort individuel. Elle dénonce la grève comme immorale et incivique. Suivant ces raisonnements à l'emporte-pièce, les services publics sont, « par nature », inefficaces et chers : « les services à la population seraient bien mieux assurés par des entrepreneurs privés ». Les travailleurs sans emploi sont jugés coupables de ne rien faire. Enfin, on nous pousse à croire que nous sommes devenus parfaitement impuissants face à la globalisation de l'économie, à la finance mondiale et à la concurrence internationale.

Pour contrer les effets démobilisateurs et abrutissants de cette désinformation, notre organisation doit mobiliser ses moyens d'éducation permanente et de formation des travailleurs. Il faut développer l'esprit d'analyse et de critique et donner aux travailleurs les moyens de comprendre -et d'agir sur- les évolutions de la société. Car la société change, et change… de plus en plus vite.

C'est dans cette perspective que la FGTB de Bruxelles approfondira le débat sur les mutations économiques et sociales en cours, développera ses actions de formation politique des travailleurs bruxellois et mènera des campagnes de sensibilisation centrées sur la critique syndicale de la société.

2. Mobiliser et armer les militants contre l'extrême droite, le racisme et les discriminations

La société bruxelloise est ouverte et multiculturelle. C'est une des grandes richesses des villes cosmopolites. Mais Bruxelles est aussi une ville duale, où les tensions sociales, générées par la violence de l'économie de marché, sont très vives. Les discriminations raciales persistent de manière inacceptable, que ce soit en matière d'emploi ou de logement. L'extrême droite profite des tensions interculturelles et de l'insécurité sociale pour se développer et diffuser ses idées de haine et d'intolérance. Le mouvement syndical lui oppose ses valeurs de liberté et de tolérance.

La FGTB de Bruxelles réaffirme l'exclusion de toute forme de racisme dans le syndicat. Elle poursuit son projet d'éducation permanente « Liberté & Tolérance », visant à conscientiser les travailleurs aux risques de l'extrême droite et des politiques néolibérales, qui en font le nid. Elle poursuivra une démarche volontariste de promotion de la diversité dans les entreprises et les services publics bruxellois.

3. Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes au travail

Le taux de participation des femmes au marché du travail est plus élevé à Bruxelles que dans le reste du pays. Néanmoins, les conditions de travail des femmes demeurent plus défavorables que celles des hommes. Les politiques d'égalité femmes/hommes du gouvernement bruxellois sont…particulièrement insipides.

A Bruxelles, deux problèmes touchent plus particulièrement les femmes et constituent des obstacles à leur égalité d'accès à l'emploi et de promotion au travail :

- l'insuffisance, en nombre et en qualité, des services d'accueil des enfants de 3 à 16 ans : crèches, activités extrascolaires, services spécialisés pour enfants handicapés, gardes d'enfants à horaire décalé pour les parents pratiquant des horaires atypiques de travail ;

- le non-droit au bénéfice du congé-éducation payé pour les travailleurs à temps partiel, - majoritairement des femmes-, ce qui constitue un frein à leur carrière.

La FGTB de Bruxelles adhère à la nouvelle approche du « gendermainstreaming », c'est-à-dire à la nécessité d'examiner tous les grands enjeux syndicaux aussi au travers du prisme de l'égalité hommes/femmes. Avec la Commission

Femmes, dont elle appuie les travaux, la FGTB considère que l'accueil des enfants durant le temps de travail et l'accès à la formation continue constituent des droits fondamentaux, que la collectivité doit garantir à tous les travailleurs et travailleuses, quelles que soient leurs conditions de travail (temps partiel, intérim, horaire atypique, …)

4. Mettre en place les conditions d'une ouverture du marché de l'emploi bruxellois aux travailleurs de toutes origines

Bruxelles est une ville riche sur le plan économique. Elle offre du travail à de nombreux Flamands, Wallons et Européens. Les lumières de la ville attirent également de nombreux travailleurs d'origines de plus en plus lointaines. Parmi ceux-ci, nombreux sont les travailleurs vivant et travaillant à Bruxelles dans la clandestinité. Ils n'en contribuent pas moins à l'essor économique de notre ville-région, sous des formes d'exploitation bien souvent scandaleuses. Le mouvement actuel des sans-papiers en fait la cruelle démonstration. Les coupables ne sont pas ces travailleurs, mais bien ceux qui en profitent.

La FGTB de Bruxelles apporte l'appui du syndicat aux luttes collectives des travailleurs sans-papiers. Elle dénonce l'arbitraire et le flou qui caractérisent aujourd'hui la politique d'immigration. Elle exige du gouvernement fédéral l'inscription dans la loi de critères clairs et permanents de régularisation, seule manière de donner enfin une existence légale à des personnes qui, de fait, font pleinement partie de notre société. Elle réclame, en outre, la mise en place d'une commission de régularisation impartiale et indépendante.

Pour l'avenir, l'ouverture du marché de l'emploi bruxellois à de nouveaux travailleurs immigrés peut contribuer à la croissance de notre économie, moyennant le respect d'au moins trois conditions « anti-Bolkestein » : une contribution pleine et entière des travailleurs et de leurs employeurs à notre système social, via l'impôt et les cotisations de sécurité sociale, des verrous « anti-dumping social » et un encadrement syndical strict, via le droit collectif du travail.

5. Mener une politique de relance de l'emploi basée sur le développement durable de la ville-région

La création d'emplois en nombre suffisant, accessibles aux nombreux Bruxellois sans emploi, exige un investissement public dans des secteurs d'activité bien ciblés, peu exposés au risque de délocalisation et/ou contribuant au développement durable de Bruxelles. Il s'agit notamment des secteurs publics et privés :

- de la construction et de la rénovation de logements ;
- des économies d'énergie dans le bâti bruxellois (plan KYOTO) ;
- de l'Horeca ;
- des équipements collectifs permettant de rencontrer des besoins non satisfaits par l'économie marchande : aide aux personnes, soins de santé, éducation et formation professionnelle.

Comme il s'y est engagé, le gouvernement régional doit prendre l'initiative d'une telle politique de relance[1] et en négocier les modalités avec les interlocuteurs sociaux, dans le cadre du Contrat pour l'économie et l'emploi.

6. Soutenir la mobilité urbaine

La FGTB appuie les politiques et initiatives pour une véritable mobilité urbaine, visant à réduire la circulation automobile.
Il s'agit notamment de mettre en place une politique ciblée de gratuité des transports publics, en commençant par les personnes précarisées, et d'élargir au maximum les plages horaires de l'offre de transport vers les lieux de travail.
La FGTB soutiendra les délégués syndicaux dans leurs efforts en entreprise.

7. Armer les travailleurs contre les restructurations et la dualisation du marché du travail

Comme la FGTB de Bruxelles a pu l'étudier récemment, les mutations industrielles entraînent des transformations profondes dans l'organisation du travail : restructurations d'entreprises, développement de réseaux de sous-traitance, précarisation de l'emploi.

Pour faire face aux fermetures et aux licenciements collectifs, les travailleurs bruxellois sont forts démunis par rapport aux travailleurs flamands et wallons : pas de « cellules de reconversion », comme en Wallonie, ni de « fonds (régional) de fermeture », comme en Flandre. La seule solution aujourd'hui disponible est le recours…au marché *privé* de l'outplacement[2]. En ce sens, la mise en œuvre du « Pacte » des générations risque de créer une inégalité de droits : les travailleurs bruxellois seraient exposés aux mêmes risques de sanction pour « inactivation », sans bénéficier des mêmes aides publiques que leurs camarades flamands et wallons.

La FGTB de Bruxelles exige l'adoption d'une ordonnance (loi) régionale instaurant de véritables cellules de reconversion professionnelle, sous la responsabilité des organisations syndicales.

Elle se charge en outre d'apporter, en cas de fermeture ou de restructuration d'entreprise, assistance aux travailleurs licenciés, en termes d'information, de formation et de recours aux outils publics d'emploi et de formation.

Pour suivre et encadrer de manière préventive le développement des sous-traitances et les nouveaux réseaux d'entreprise, des outils interprofessionnels d'analyse et

de recoupement des informations seront élaborés, dans une perspective de collaborations intercentrales.

Enfin, le renforcement du dialogue social dans les petites et moyennes entreprises constitue un levier indispensable pour lutter contre la dégradation des conditions de travail.

8. Garantir à chaque jeune Bruxellois une première expérience professionnelle au sortir de l'école

Les jeunes Bruxellois sont les laissés pour compte de la solidarité fédérale… A Bruxelles, plus d'un jeune sur trois est au chômage. En outre, alors que, depuis une dizaine d'années (depuis 1996), le nombre de jeunes au chômage a *diminué* en Belgique (- 10 %), il a continué de *progresser* à Bruxelles (+ 13 %). Les principales causes expliquant le chômage massif à Bruxelles ont été analysées lors du Conseil syndical du 28 avril 2005 : rajeunissement de la population bruxelloise, mise en échec de l'école face aux défis de la désindustrialisation de l'économie, large ouverture du marché de l'emploi, difficultés d'accès des Bruxellois à l'emploi public, …

Au-delà de ces observations, force est de constater que les différentes mesures prises, jusqu'à ce jour, dans le cadre de l'assurance-chômage (prépension, interruptions de carrières, chômage temporaire) ne sont pas réellement *adaptées* à cette situation dramatique du chômage bruxellois.

Pour éviter que les jeunes décrochent littéralement de la solidarité, à Bruxelles mais aussi en Wallonie et dans certaines grandes villes flamandes qui connaissent les mêmes problèmes, il est impératif de prendre, au sein de l'assurance-chômage, de nouvelles mesures de soutien spécifiques de grande ampleur.

La mise au travail des jeunes doit constituer non seulement, pour eux, une occasion très concrète de prendre pied de manière positive dans la vie active mais, pour l'ensemble des Bruxellois, une façon de valoriser la richesse de travail que constituent les jeunes.

Concrètement, la FGTB de Bruxelles exige des pouvoirs publics :

- **un investissement massif dans la formation professionnelle des jeunes, notamment via le rééquipement des écoles techniques et professionnelles, la création -avec les secteurs professionnels- de nouveaux centres de référence, le refinancement de Bruxelles- Formation et de ses partenaires, ainsi qu'une revalorisation des métiers ouvriers, producteurs de richesse pour notre ville-région ;**

- **la création, d'ici 2008, de 4.500 emplois spécifiquement dédicacés aux Jeunes, leur offrant, lorsqu'ils sortent de l'école sans qualification ni projet professionnel, une véritable opportunité d'insertion.**

La FGTB mobilisera ses militants face à ces enjeux et mènera, si possible en front commun syndical, les actions nécessaires.

9. Aider sans exclure

En menant des politiques d'activation (activation des travailleurs et de leurs allocations sociales), l' « Etat social actif » déclare se donner pour objectifs de rendre plus efficace notre système social et de réduire le déficit de la sécurité sociale. De telles politiques reposent sur une conviction : « pour combattre la pauvreté, la seule solution c'est l'emploi ». Certains ajoutent : 'l'emploi, *quelles qu'en soient la nature et la qualité*. Dans cette logique, 'un emploi précaire vaut mieux que pas d'emploi du tout'.
Ce n'est pas l'analyse de la FGTB de Bruxelles.

Certes, les pouvoirs publics doivent relever les défis du chômage et de l'exclusion, en définissant de nouvelles politiques de 'plein emploi'. Dans ce cadre, les mesures d'accompagnement et d'aide à la recherche d'un emploi, les dispositifs d'insertion et de formation, ainsi que l'utilisation de ressources collectives pour créer de nouveaux emplois d'intérêt général ont toute leur utilité, **mais à la double condition de respecter la dignité humaine et les acquis sociaux, c'est-à-dire sans exclure, ni précariser l'emploi existant.** En outre, ces politiques exigent, à tout le moins, comme préalable, le réinvestissement des pouvoirs publics dans la formation des travailleurs et les politiques de relance de l'emploi. Enfin, il est totalement inacceptable de faire peser sur les travailleurs sans emploi la responsabilité du chômage, ou d'exercer sur eux des pressions, en les menaçant de leur retirer les allocations : de manière générale, **ce ne sont pas les travailleurs qui sont indisponibles, c'est l'emploi ! Ce ne sont pas les chômeurs qu'il faut sanctionner, ce sont les fraudeurs qui les utilisent**[2]. La FGTB maintiendra son dispositif de veille contre tout risque de chasse aux chômeurs et l'étendra au suivi syndical de toutes les autres politiques d'activation.

Dans le cadre des mesures qu'elle a prises suite aux nouvelles mesures d'activation et de contrôle des chômeurs, la FGTB de Bruxelles construit, au jour le jour, avec les travailleurs sans emploi, des liens nouveaux de solidarité. Elle se donne pour objectif d'intensifier son action dans ce domaine.

10. Construire une région forte dans un fédéralisme d'union

L'avenir politique et institutionnel est régulièrement remis en cause. La région est lourdement handicapée par sa complexité institutionnelle et par son sous-financement structurel. Or, le développement économique et social de Bruxelles, *premier bassin d'emploi du pays, dépend, à tout le moins, de la capacité des autorités régionales à*

en assurer la pérennité.

La FGTB de Bruxelles s'oppose à toute nouvelle réforme institutionnelle qui aurait pour conséquence de régionaliser -totalement ou même partiellement- le socle de notre système social que forment, ensemble, la sécurité sociale, les relations collectives du travail et le droit du travail.

La démocratie économique et sociale doit être renforcée à Bruxelles. Cela nécessite de recentrer le dialogue entre pouvoirs publics et interlocuteurs sociaux autour du Conseil économique social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Comme ses équivalents flamand et wallon, le Conseil économique et social bruxellois doit pouvoir se prononcer sur toutes questions ayant une incidence sur le développement économique et social, en ce comprises, le cas échéant, des questions d'ordre 'communautaire', comme les enseignements qualifiants.

En outre, **une gestion coordonnée du bassin économique de Bruxelles**, qui englobe les 19 communes & la périphérie, doit être mise en place, associant les interlocuteurs sociaux bruxellois et brabançons. La mobilité interrégionale doit être ainsi renforcée, et pas seulement des communes résidentielles de la périphérie vers le centre urbain mais aussi des quartiers populaires du centre vers les zonings économiques de la périphérie, où de nombreuses offres d'emploi restent aujourd'hui insatisfaites.

Enfin, si la politique de mobilité vise essentiellement les employeurs flamands de la périphérie et doit se négocier, de prime abord, avec le gouvernement flamand, l'enjeu stratégique de l'élévation du niveau de formation des Bruxellois concerne majoritairement les francophones de Bruxelles et exige une meilleure coopération entre la Région, sa Commission communautaire française, la Communauté française et le gouvernement wallon.

11. Conclure de nouvelles alliances

Bruxelles doit faire face à des défis sociaux majeurs : désindustrialisation, précarisation du travail, chômage massif, exclusion sociale, nouvelles formes d'immigration, coût du logement prohibitif, équipements collectifs insuffisants, systèmes d'éducation et de formation sous-financés, etc.

Pour relever ces défis et mieux défendre les laissés pour compte de la ville (sans-emploi, sans-papiers et autres sans-abri), la FGTB de Bruxelles appelle à la conclusion de nouvelles alliances progressistes avec les acteurs du développement social de la ville (travailleurs sociaux, mouvements associatifs, collectifs d'habitants, …), pour contrer la marchandisation accrue de la société et construire une véritable solidarité urbaine.

Infos : www.fgtbbruxelles.be

(1) En ce compris le développement de nouveaux centres de référence.

(2) Cf. l'article p. 28 « Restructurations : de l'accompagnement actif au vécu des travailleurs licenciés »

(3) Voir, à ce propos, la situation dans le secteur bruxellois des « Phone shops ».

Le logement : priorité de tout le Mouvement Ouvrier Chrétien

Jacques Debatty,
secrétaire fédéral adjoint CSC Bruxelles-Halle-Vilvoorde. Jacques.debatty@acv-csc.be

Les 12 et 13 avril 2006, à Charleroi, se tenait la semaine sociale du M.O.C. Elle s'intitulait « TOIT QUI (ne) VINT (pas) A MA RENCONTRE » et était donc consacrée au problème du logement et à la recherche des meilleurs moyens de mobilisations. Nous vous proposons l'un des moments forts de ces journées de réflexions, la conclusion de Thierry Jacques, président du M.O.C. C'est l'occasion pour le mouvement de s'exprimer sur les sujets politiques qui sont d'actualité ou dont le mouvement souhaite qu'ils le deviennent… Le logement est un thème vital pour des centaines de milliers de personnes, un thème d'actualité pour les Bruxellois.

Le logement ; une priorité de la CSC de Bruxelles.

Pourquoi le logement figure-t-il dans nos priorités d'actions? A quoi bon négocier des augmentations de salaires si, dans le même temps, le loyer augmente aussi vite que les augmentations obtenues, voire plus… A quoi bon effectuer un travail syndical important dans les entreprises, associations et services publics pour s'assurer de bonnes conditions de travail en terme de stress, de santé, de sécurité, d'hygiène, si le logement est dans un état pitoyable? De plus, le problème du logement est un enjeu crucial dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Il concerne au premier chef la CSC de Bruxelles, région où le prix des loyers ne cesse de grimper.

Comment se fait-il donc que rien ne semble bouger ou insuffisamment vite ou avec insuffisamment d'effets? Quelles sont les propositions de politiques qui permettraient d'en sortir enfin? Quelles marges de manœuvres existent pour le mouvement social? Comment gagner en efficacité dans le combat contre cet inadmissible déni de droit? Voilà les sujets sur lesquels le Mouvement ouvrier chrétien voulait s'interroger pendant ces deux journées de réflexion.

Les conclusions de Thierry Jacques,

Le discours de clôture de la semaine sociale du M.O.C. est l'occasion pour le Président du mouvement de relater l'actualité politique, les enjeux actuels et à venir. Citons ici deux extraits qui relatent le thème de cette semaine sociale et l'actualité des sans papiers.

Sur le logement

« Nous devons dire et redire avec la plus grande fermeté que le droit au logement est un droit fondamental de l'être humain, et que la situation actuelle de notre pays, où ce droit n'est pas respecté pour un nombre croissant de nos concitoyens est absolument insupportable : il est de la responsabilité des politiques de prendre les mesures décisives qui doivent changer cette situation, et cela revêt un caractère d'urgence. Nous avons bien vu tout au long de ces deux journées que le logement est une question centrale du développement durable, car il est au carrefour du social, de l'économique et de l'environnemental.

Il est un **enjeu démocratique** d'égalité sociale : alors qu'il est un droit fondamental de l'être humain reconnu dans notre constitution, les intervenants ont bien montré que la part des frais de logement dans le budget des ménages est en croissance forte (et proportionnellement plus pour les ménages les moins favorisés), et que cela conduit à une exclusion et une ségrégation des catégories les plus fragilisées de la population.

Il est aussi un **enjeu économique**, car c'est un secteur porteur de très nombreux emplois, actuels et potentiels si les choix politiques sont faits en matière de fiscalité, notamment pour encourager la réhabilitation et le développement du parc immobilier. Je pense par exemple à quelque chose qu'a évoqué ce matin Josette Neunez : comment assurer l'entretien des logements occupés par des personnes âgées propriétaires, qui ne savent plus faire face elles-mêmes aux petits travaux devenus nécessaires et ne trouvent pas une réponse financièrement supportable pour elles du côté des professionnels?

Il y a enfin un **impact environnemental** extrêmement important, puisqu'il comprend des questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économies d'énergie.

Ces derniers mois, les déclarations à cet égard se sont multipliées, et cette question semble être devenue une priorité de toutes les familles politiques. La Ministre de la Justice a lancé son projet d'un blo-

cage des loyers, mais on aimerait en savoir plus. Puis le Ministre des Finances a réagi en annonçant lui aussi ses petites idées, fiscales bien entendu, mais on a bien entendu hier Christian Valenduc nous expliquer qu'il n'était pas toujours bon de faire jouer tous les rôles à l'impôt. Bref, derrière les expressions publiques, il est impératif que les décisions et les actes concrets suivent. Car la difficulté de logement est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté et de la misère sociale : les familles fragilisées du monde populaire sont évidemment les principales victimes du problème de logement, et l'absence de solution à ce problème, en les condamnant à des logements qui ne sont pas appropriés (exigus, vétustes, trop chers, mal situés, etc.) ne fait que les enfoncer davantage dans l'exclusion et la relégation sociale, entraînant l'impossibilité de trouver un emploi ou de suivre un parcours scolaire sans heurt, provoquant des problèmes de santé, brisant les liens familiaux et sociaux.

Nous avons bien vu durant ces deux jours que la demande sociale de logement exige une politique transversale et concertée, entre les différents niveaux de pouvoir politique : il s'agit aussi bien de politiques fiscales que de politiques sociales, du pouvoir d'achat et du prix des loyers, d'une action sur le prix de l'énergie, de l'eau, de l'électricité et d'une régulation du marché immobilier, etc. Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que cette action « de concert » tient ces derniers temps plutôt de la cacophonie. Début mars, on apprenait dans le Soir que les groupes de travail censés préparer la Conférence interministérielle annoncée en juillet 2005 ne s'étaient, pour certains d'entre eux, pas encore réunis. Cela n'est pas admissible. Nous savons qu'un problème aussi important et complexe ne sera pas réglé en 6 mois : raison de plus pour ne pas tarder, et pour lancer au plus vite les chantiers. Des chantiers qui pour nous devraient être nombreux et importants. Durant ces deux jours, j'ai relevé par exemple :

- la mise en oeuvre d'une allocation-loyer, dont Nicolas Bernard nous a montré qu'elle pouvait être une réponse possible à une situation qui est une situation d'urgence, un programme massif de soutien à la réhabilitation, la rénovation, l'isolation du parc immobilier permettant de rencontrer l'état de vétusté, un mécanisme, par exemple via le fonds des communes, permettant de compenser financièrement l'effort fait par les communes qui accueillent des ménages à faible revenu et qui payent donc moins d'impôt

- une réforme de la fiscalité sur le modèle scandinave, qui permette de taxer les revenus locatifs réels nets, et qui applique un même taux d'imposition à tous les revenus de capitaux, mobiliers et immobiliers comme l'a suggéré Christian Valenduc

- et pourquoi pas, comme l'a évoqué Etienne Struyf, considérer que le droit au logement est un droit aussi vital que le droit à la sécurité sociale, ce qui devrait obliger le pouvoir public à refuser de confier aussi largement au marché privé la concrétisation de ce droit et à introduire de manière substantielle les régulations indispensables?

De telles décisions politiques montrent bien, et je rejoins totalement Fabrice Eeklaer lorsqu'il l'indiquait que, en matière de logement comme dans toute autre matière, il y a une politique de gauche et une politique de droite. Et que même s'il y a bien sûr débat et nuances au sein même des forces de gauche, c'est cela qui permet de comprendre que l'éparpillement des compétences sur le sujet et les oppositions idéologiques conduisent aujourd'hui à une absence de politique cohérente et volontariste en la matière. Toutefois, je voudrais aussi vous inviter (…) à considérer que ce problème ne peut être le seul problème des responsables politiques. Car c'est une question qui exige la mobilisation de la société toute entière, et nous avons donc comme mouvement social notre propre part de responsabilité. Nous devons jouer notre rôle de militant pour l'égalité et la justice sociale dans le domaine du logement.

Je crois que les témoignages apportés durant ces deux jours ont bien montré que, pour mener à bien ce chantier, les formes d'engagement sont multiples et l'apport de chacun est indispensable. Saisissons les opportunités qui s'offrent à nous pour concrétiser les orientations suggérées par cette Semaine Sociale et en particulier, celle des prochaines élections communales. Exigeons en particulier de nos communes qu'elles prennent leur part de responsabilité en créant du logement public, et refusons que, pour éviter de déplaire à leur électorat, certaines d'entre elles renoncent à accueillir du logement social sur leur territoire et évitent ainsi d'attirer une population moins nantie; et puis, surtout, car c'est la responsabilité première d'un mouvement social, mobilisons-nous avec les familles et les citoyens à qui le droit à un logement décent est refusé et soyons leur porte-voix politique en amplifiant l'action des associations qui sont auprès d'eux. Je veux me faire ici le relais de l'appel lancé par Paul Trigalet (Solidarités Nouvelles), pour que nous aidions les locataires à devenir de véritables acteurs de leur droit au logement, des militants du droit au logement, comme ceux qui nous ont apporté leur témoignage et que je tiens une fois encore à remercier. Le 10 juin prochain, le MOC tiendra son congrès sur les élections communales, et nous présenterons à cette occasion un cahier revendicatif actualisé : il y aura, c'est certain, un volet important sur le logement et le rôle que les communes peuvent jouer à cet égard. »

(1) (texte complet disponible sur www.moc.be)

A savoir...

Il faut plus de logements sociaux …
15 % de la population Belge, 1.5 millions de personnes survivent sous le seuil de pauvreté –l'équivalent de 772 euros, +- 31.000 FB pour un isolé-. Pourtant, selon le plan d'action national d'inclusion sociale 2005-2006 seule 6.3 % de la population vit dans un logement social ou loué par un organisme public. Et si en région Bruxelloise on atteint 10.1 % de personnes résidant dans ces logements sociaux/publics, il demeure que l'écart avec la demande est intolérable. Les pays voisins font pourtant beaucoup mieux...

Sur les sans-papiers

« Ce qui est en train de se passer dans les églises est le résultat de l'incurie généralisée qui est le fait du cabinet des affaires intérieures depuis plusieurs années, en fait depuis l'opération de régularisation effectuée par le Gouvernement précédent. Tous ceux qui suivent de près la situation des sans-papiers et candidats réfugiés de ce pays l'avaient prévu : si rien n'était fait pour améliorer le fonctionnement de nos services, et pour les obliger à travailler dans des délais raisonnables, on assisterait à de nouveaux drames humains. Ce qui se produit aujourd'hui ne doit pas étonner le Gouvernement. Mais il est donc aussi responsable d'apporter une réponse démocratique, humaine et respectueuse de notre devoir d'asile.

Avec nos amis de l'ACW, nous avons pris une position commune : c'est important dans un pays où chaque problème prend une couleur communautaire, et où nous savons le profit électoral que le Vlaams Belang cherche à tirer de la situation en répandant ses idées nauséabondes et ses mensonges sur le compte de la détresse des sans-papiers. Il était important pour nous de marquer notre unité de Mouvement Ouvrier face à un problème qui doit dépasser les tensions communautaires tout simplement parce que la détresse d'un sans-papier à Charleroi est évidemment la même que celle d'un sans-papier de Bruxelles ou d'Anvers, c'est-à-dire insupportable dans une démocratie.
Nous réclamons du Gouvernement fédéral qu'il mette en place un dispositif pour répondre à la situation qu'il a lui-même créée, puisque, si le nombre de candidats réfugiés a considérablement baissé ces dernières années, un grand nombre de ceux qui se sont présentés il y a 2, 3 ou 4 ans vivent aujourd'hui dans notre pays et sont toujours dans l'attente d'une réponse durable à leur situation. Pour nous, la solution est finalement assez simple et demande seulement un peu d'humanité et surtout de la volonté politique : confirmer et élargir les critères, clairs et objectifs, qui doivent permettre à ces personnes de vivre parmi nous (lorsqu'ils ont dépassé une certaine durée de procédure, une durée de séjour, leur parcours professionnel, scolaire, les liens sociaux et familiaux, etc.), et prévoir un mécanisme permanent selon lequel une instance habilitée aura la mission de régulariser leur situation en fonction de ces critères.
Il ne s'agit donc ni d'une régularisation « massive » comme le disent à tort certains partis politiques afin d'effrayer la population, ni d'un irresponsable appel à accueillir aveuglément tous les flux migratoires qui convergeraient vers notre pays : il s'agit tout simplement de notre devoir d'hospitalité et d'asile, de respect de la dignité des êtres humains, et des règles internationales auxquelles notre pays a souscrit. »

Flexibles mais pas pliés ! Debouts au sein du réseau Euromayday

Interview de ***François Schreuer*** *par* **Gérald Hanotiaux**
(gerald@asbl-csce.be)

L'année 2006 a connu une grève victorieuse ! C'est assez rare pour être souligné. Ses protagonistes l'ont menée contre la société Bluecomm, dans le cadre d'un travail d'enquête commandé par la fondation FREE[1] sur le goût d'entreprendre des jeunes belges francophones. La fronde d'une grande partie des enquêteurs a déstabilisé l'employeur au point de décrocher une augmentation de 100 % ! Le site du commanditaire annonce : « Entreprendre, c'est oser ses envies de vie ». Quelles sont-elles, justement, pour ces jeunes entreprenants? Réponses avec François Schreuer, membre de « Flexblues », le collectif des grévistes intégré au réseau Euromayday[2].

Pourriez-vous résumer la mobilisation des travailleurs de Flexblues?

Le cadre de cette grève est Bluecomm, sous-traitant de la Fondation FREE, une société se profilant sur le marché de la connaissance sociologique des jeunes. FREE est une fondation créée par une série d'entrepreneurs belges, le gratin capitaliste du pays, et a pour but de promouvoir l'« esprit d'entreprise » au sein de la population. Travaillant sur la question de la précarité, nous avons repéré Bluecomm, qui cherchait des étudiants pour un travail très mal payé, dans de mauvaises conditions : non-remboursement des frais, possibilités d'invalidation des questionnaires a posteriori, etc. Un excellent exemple de l'évolution du travail, susceptible de révéler ce continent du travail précaire, largement invisible et de le faire exister publiquement.

Étudiants, chômeurs ou travailleurs précaires, nous avons décidé de nous faire engager pour aller voir de l'intérieur, puis on a décidé de monter une grève. Le nombre exact d'enquêteurs est inconnu, le principe de ce genre de boulot est d'être complètement individualisé, sans relations entre travailleurs, mais on estime avoir été une petite quarantaine sur 70 à 100 enquêteurs. On a lancé la grève – anonyme – quand l'enquête fut bien avancée, pour qu'ils n'aient pas le temps d'engager facilement des remplaçants. Anonyme car il était très facile de nous virer puisqu'il n'y a pas de contrat. Nous avons aussi convaincu certains « vrais » enquêteurs à se joindre à l'action. Très vite, notamment sous la menace de voir publiés les courriers électroniques et des enregistrements démontrant que Bluecomm incitait à travailler au noir, on a gagné : doublement de la rémunération, remboursement des frais, paiement des questionnaires invalidés,... On a voulu montrer que, même quand la situation a dégénéré à ce niveau de précarité des conditions de travail, il y a encore moyen d'attaquer le pouvoir démesuré de l'employeur. C'est important, aussi, d'avoir rendu la question publique, entre autres dans les médias. Mais il faut quand même relativiser : ça reste une technique à la marge.

Au sein de Flexblues, vous étiez pour beaucoup impliqués dans le réseau Euromayday, de quoi s'agit-il exactement?

Le réseau Euromayday réunit des collectifs travaillant sur la précarité dans une quinzaine de pays européens. La précarité représente aujourd'hui la forme de vie la plus répandue, au moins parmi la jeunesse au sens large, les 15-35 ans. Plus que le seul monde du travail, la précarité concerne la vie en général : impossibilité de faire des projets, de s'installer dans un logement à long terme, de fonder une famille,… Enormément de gens, sans être dans une misère totale, sont dans une situation très problématique à cet égard.

Nous faisons aussi le constat que les organisations syndicales ont sans doute loupé quelque chose. Bien sûr, elles se sont construites sur des luttes ouvrières dont nous estimons être également les héritiers, mais cette dimension de lutte est moins présente aujourd'hui, en tout cas aux niveaux de décision. Elles ont encore aujourd'hui une pensée presque exclusivement focalisée sur la valeur travail, c'est-à-dire affirment que les droits sociaux émanent du travail et que toute une société peut se construire là-dessus. Le corpus idéologique syndical vise le plein emploi, meilleure manière supposée de créer une société juste. Nous sommes évidemment pour

mieux répartir le travail et les revenus, mais cette approche est impuissante à empêcher l'accentuation des inégalités. Par ailleurs, si l'idéologie du plein emploi conduit d'une part à l'idée de partage du temps de travail – hautement défendable même si elle ne répond pas à certaines réalités telle que celle de flexibilité – elle mène aussi, en s'inscrivant dans la course à la croissance, aux dérives que sont le productivisme consumériste et la marchandisation.

La première manière de faire de la croissance, c'est augmenter la production matérielle, ce qui est devenu intenable écologiquement. Nous avons largement assez de nourriture, de logements, etc. La question est de faire en sorte que toutes les richesses soient distribuées à toute la population, pas d'en produire plus. Le deuxième moyen de faire de la croissance, c'est la marchandisation. Pour créer de l'emploi, il va falloir transformer en marchandises de plus en plus d'espaces de vie relevant jusqu'ici des relations sociales et de l'échange non-marchand. On dit que le secteur des services est l'avenir, on s'accorde sur un processus de Lisbonne censé faire de l'UE une « économie de la connaissance compétitive ». Et une bonne partie de la « gauche » institutionnelle et même des appareils syndicaux suit le mouvement.

La critique de ce processus de marchandisation – notamment fondée sur une perversion profonde de l'idée de bien commun – est beaucoup trop peu faite. Il me semble que la social-démocratie, faute d'un squelette idéologique suffisant pour résister, faute d'être capable de formuler des alternatives, s'est ralliée à ce projet au nom de l'Emploi, tout bêtement. Plutôt que l'approche du travail, nous préférons l'approche du revenu, que permet la richesse des sociétés occidentales et qui favorise la décroissance nécessaire de la production matérielle. Garantir à chaque personne un revenu de base – permettant de se loger, se nourrir, se vêtir et se soigner – est une meilleure manière de lutter contre la précarité et la misère. Nous voulons remettre à sa place la valeur travail, ne plus en faire le point cardinal de la société.

Pour en venir à la « Mayday », ça veut aussi bien dire « Au secours » en langage d'aviateur, que jour de mai… Le premier mai, c'est un symbole important. L'idée de l'Euromayday est de réaffirmer le premier mai comme jour de lutte, un jour où les petits et les invisibles se rassemblent contre les grands pour faire valoir leurs désirs, leurs droits et leurs revendications; notamment en réaction à un ramollissement des premiers mai classiques. Mais il faut être nuancé dans la critique, qui ne s'adresse d'ailleurs pas à tout le monde. Les organisations syndicales ne sont pas, ou en tout cas ne devraient pas être, des adversaires. Si elles se montraient un peu plus disposées à prendre en compte les nouvelles réalités que nous essayons de mettre en lumière, elles seraient des alliées importantes.

Quelles sont vos revendications principales?

L'Euromayday n'est pas un programme politique, ni une organisation structurée. Il s'agit plutôt d'un lieu ouvert, qui s'offre à ceux qui ont envie de s'en saisir. De nombreux collectifs travaillant sur des thématiques parfois très locales ou sectorielles ressentent le besoin d'une dynamique plus large car, même si on peut avoir du mal à comprendre comment tout ça fonctionne, il est évident que le problème auquel on se confronte –celui d'un capitalisme mutant, bondissant et incontrôlé, largement axé sur des dimensions cognitives– a une dimension globale très forte. Des collectifs de sans-papiers, des gens qui luttent pour le transport gratuit, des travailleurs précaires ou des chômeurs nous rejoignent et leur lutte prend dès lors plus de sens dans un contexte plus général. L'Euromayday est une tentative de donner un lieu d'expression fort à ces luttes, à la fois dans leurs singularités et dans leurs points communs.

Le premier de nos axes de travail, c'est l'idée de revenu garanti, articulée avec une vision hétérodoxe du travail, à une remise en cause de la valeur-travail. Face à la précarisation, il est nécessaire de se donner pour mot d'ordre « à travail discontinu, revenu continu ». Il n'est pas possible de vivre en ne sachant pas ce qui nous arrivera demain, on a besoin de construire nos vies, et pour ça, il faut pouvoir compter sur un revenu. L'un des nombreux arguments pour le revenu garanti concerne la profonde modification qu'il induit du rapport de forces entre employeur et travailleur. Dès qu'on n'a plus besoin de travailler pour juste survivre, les rapports de force changent du tout au tout et les situations pénibles et très mal payées deviennent intenables ! Personne ne va accepter de faire un travail lourd, pénible et très peu épanouissant, tout en étant très mal payé.

Le deuxième axe de travail concerne les migrants. La plus forte précarité en Europe est aujourd'hui la leur, notamment en raison de l'ambiance fascisante qu'un certain nombre de gouvernements imposent. Soit dit en passant, il est important d'insister sur le fait que l'« illégalité » des travailleurs migrants, travaillant à n'importe quelles conditions, nuit aussi aux travailleurs « légaux », en tirant à la baisse les salaires et les conditions de travail dans certains secteurs. Nous demandons bien entendu la suppression des centres fermés et la régularisation des sans-papiers, mais nous voulons aussi une liberté de circulation. Il doit être possible pour tous les humains d'aller et venir, pour les gens du Sud comme pour ceux du Nord.

La troisième question est plus particulière et concerne la gratuité des transports. Le Collectif Sans Ticket a fait sur le sujet un travail remarquable; par exemple en soulignant que le droit au transport conditionne les autres droits : sans mobilité, pas de droit à la culture, de droit à

l'aide sociale, etc. On ne veut pas d'une politique de gratuité sectorielle, de gratuité pour les pauvres ou ce genre de choses. On veut simplement se réapproprier un bien commun, réaffirmer que les transports en commun sont des lieux publics. Il faut contrer la transformation larvée des services publics en services commerciaux. À Liège, les TEC ont mis en place la montée par l'avant, qui aurait beaucoup d'aspects positifs. Pour pas mal de gens, ça signifie une mobilité encore plus difficile. Pour faire passer la pilule auprès des chauffeurs, le personnel est désormais « intéressé » aux bénéfices de la société. C'est terriblement pervers, ça change complètement la relation : ça tend à transformer les agents des services publics en (petits) actionnaires et en agents de contrôle, même s'ils ne sont bien entendu pas tous lobotomisés par ce changement. La gratuité généralisée des transports en commun est pourtant une mesure tout à fait réaliste et tout à fait finançable, rentable même si l'on intègre quelques externalités dans le calcul, dont les effets sociaux bénéfiques dépassent largement les difficultés.

Le quatrième point, qui est le plus difficile à médiatiser, est la question de la propriété intellectuelle qui s'étend de façon inconsidérée, le sujet est très vaste et multiforme. Cela va du droit à critiquer les multinationales et à brocarder leur image jusqu'aux organismes génétiquement modifiés et au brevetage du vivant, en passant par tout ce qui concerne l'accès à la culture et à la technique de façon générale. Il faut réaffirmer le droit au partage des connaissances et des patrimoines collectifs immatériels, qui doit primer sur la propriété. C'est aussi un enjeu de démocratie : le monde devient tellement complexe que si on n'a pas le droit de partager les informations et connaissances, le contrôle démocratique du pouvoir devient complètement illusoire.

Pour terminer, il y a un élément liant, qui traverse tout ce dont on vient de parler : les logiques de contrôle et de surveillance. Nous voulons faire reculer les moyens de surveillance en général, caméras, biométrie, techniques policières de la lutte contre le terrorisme, contrôleurs dans les bus ou la police du net qui traque les téléchargeurs de musique. L'émancipation vis-à-vis des logiques de contrôle, de façon générale, est une question capitale.

(1) http ://www.bluecomm.ch et http ://www.freefondation.be , créée par sept sociétés, qui en assurent entièrement le financement : Compagnie nationale à Portefeuille, Electrabel, Fortis Banque, GlaxoSmithkline Biologicals, Lhoist, Groupe Siemens Belgique/Luxembourg, Sonaca.

(2) http ://www.flexblues.be et http ://www.euromayday.org (pour la Belgique : http ://liege.euromayday.org)

Revenu garanti : vive l'EuroSaint-Nicolas?

L'enfer des bonnes intentions. Réponse à F. Schreuer.

*Par **Arnaud Lismond** et **Luca Ciccia***
alismond@swing.be et luca@asbl-csce.be

Ainsi que le présente F. Schreuer dans l'interview accordée à ce journal, le réseau Euromayday promeut l'organisation de fêtes alternatives du premier mai en vue de *« réaffirmer cette date comme jour de lutte »* et d'en *« refaire un jour de fête des travailleurs »*. Pour prendre position par rapport à cette initiative il faut encore, au-là de la prise d'acte de ces meilleures intentions, analyser son contenu politique réel et celui de sa revendication phare, l'instauration d'un « revenu garanti ».

La lecture de cette interview nous a d'abord laissé perplexes. Pourquoi Euromayday s'est-il lancé dans l'organisation de fêtes alternatives du premier mai? C'est, nous dit-on *« notamment en réaction au ramollissement des premiers mai classiques ».* F. Schreuer précise : *« les organisations syndicales ne sont pas, ou en tous cas ne devraient pas être, des adversaires. Si elles se montraient un peu plus disposées à prendre en compte les nouvelles réalités que nous essayons de mettre en lumière, elles seraient des alliées importantes ».*

Mais quelles sont donc ces revendications ou « réalités » à reconnaître qui justifient l'organisation de premiers mai alternatifs et font la différence entre quasi-adversaires et alliés? A lire l'interview, il s'agirait essentiellement de l'idée du revenu garanti et la reconnaissance de la liberté de circulation. Hors de ces revendications, pas d'espérance pour Euromayday : *« Le corpus syndical vise le plein emploi, meilleure manière supposée de créer une société juste. Nous sommes évidemment pour mieux répartir le travail et les revenus, mais cette approche est impuissante à empêcher l'accentuation des inégalités. ».*

Pourtant les organisations syndicales et les gauches ou extrêmes gauches « traditionnelles » ne visent-elles pas également à garantir le revenu? « Travail discontinu , revenu continu », n'est-ce pas le principe même qui fonde l'assurance chômage, les pensions et l'assurance maladie invalidité? L'interview à elle seule ne permet pas de vraiment saisir ce qui constitue la singularité de la démarche d'Euromayday.

Rétrograde, la défense des acquis?

Une visite sur le site d'Euromayday-Liège précise ce qui n'était qu'effleuré : *« Les deux gros syndicats (FGTB social-démocrate, CSC social-chrétien) sont toujours fédérés au niveau national. […] Leur discours est le plus souvent corporatiste et quand il ne l'est pas, c'est uniquement pour défendre la sécurité sociale actuelle et l'emploi. Ce discours est celui du temps de la production fordiste. Il est de plus en plus perçu, et à juste titre, comme rétrograde, de moins en moins en phase avec la réalité du travail. »*, y apprenons-nous dans la rubrique « Champ d'action$_1$ ». Le détour par la rubrique « revenu », qui renvoie à un long article de Jean Zin, nous apprend ce en quoi Euromayday entend promouvoir un revenu garanti qui serait différent de la sécurité sociale actuelle. Ce « revenu garanti » qui constitue la revendication numéro 1 d'Euromayday est en fait une allocation universelle versée à tous sans exceptions ni conditions et qui remplace les allocations sociales actuelles.

Plus besoin dans ce cadre de se voir reconnu un état de besoin ou de « mériter » une allocation. Avec le revenu garanti, celle-ci devient un droit nouveau pour chacun, qu'il travaille ou ne travaille pas. S'agit-il là d'une revendication d'avant-garde? D'un rêve de pouvoir vivre sans travailler? L'annonce d'une Saint-Nicolas toute l'année et pour tous? Au réveil, le revenu garanti pourrait bien se révéler un cauchemar.

Précarité garantie

Ceux qui militent pour l'instauration du revenu garanti doivent, s'ils ne s'agit pas d'une pure incantation imaginaire, au moins répondre à deux questions : comment le financer? Et quel incitant y a-t-il à travailler dès lors que tous bénéficient d'un revenu garanti? Ils y répondent en effet.

Où prendre l'argent pour financer l'octroi d'une telle allocation à tous, même aux personnes qui ont un travail et quel que soit leur niveau de salaire? Dans les caisses du patronat? En collectivisant l'appareil de production? Rien de tout cela pour les partisans de la « révolution du revenu garanti » qui ne nécessiterait ni mouvement révolutionnaire ni sortie du capitalisme : *« Bien sûr si ce n'est plus l'entreprise qui procure les protections sociales, il devient plus difficile de justifier les charges sociales financées sur les salaires. Le financement par l'impôt (surtout la TVA s'appliquant aussi aux produits importés) devrait se substituer aux cotisations salariales et donc à la gestion de la sécurité*

sociale par les organisations syndicales […][2] *».*

Pourquoi les individus travailleraient-ils encore s'ils bénéficient sans condition d'un revenu garanti? L'objection est facilement levée par les propositions de Jean Zin qui précise : *« Ceux qui pensent que distribuer un revenu garanti à tous encouragerait la consommation devraient ravaler leur honte étant donné le montant de ce revenu qui n'a rien de luxueux (600 euros pour Yves Cochet, ce qui semble un minimum, 750 euros, c'est-à-dire 75 % du Smic, serait plus humain par les temps qui courent) ».*

Dès lors les choses s'éclairent. Le prix des marchandises augmentant (puisque l'on finance par la TVA, le moins juste des impôts, l'octroi à tous de l'allocation, dans le système du revenu garanti celui-ci s'avère à lui seul insuffisant pour vivre. Chômage, pensions sont remplacés par le revenu garanti et chacun, s'il ne dispose de rentes, est tenu de travailler pour s'assurer le complément nécessaire pour bénéficier du minimum nécessaire à la subsistance ou un revenu décent.

Dans le système actuel, les individus ne peuvent (sauf exceptions) cumuler chômage, pension et travail. Le patronat ne peut donc (légalement) trouver des employés que moyennant le paiement d'un salaire supérieur à l'allocation de chômage (que les économistes appellent « salaire de réservation »), sans quoi l'individu n'a pas intérêt à travailler. A l'inverse, la possibilité de cumul du salaire et de l'allocation est le principe même du système du « revenu garanti ». Il s'agit en quelque sorte de généraliser le système des chèques services et le cumul d'une allocation (infra-)minimale avec un complément salarial au rabais. Le patronat n'a donc pas à être hostile à ce système : les travailleurs se verront mis en concurrence pour une fixation à la baisse des salaires avec une armée de demandeurs d'emplois (3) contraints de vendre à tout prix leur force de travail pour se procurer les quelques centaines d'euros nécessaires pour boucler leur mois. Les plus hauts salaires ne semblent pas y perdre dans ce système puisqu'ils bénéficieraient de la même allocation que les expensionnés ou chômeurs… Tout cela au nom de la reconnaissance d'un nouveau droit au revenu et de la lutte contre la précarité.

Vivant comme relais politique

L'examen des forces politiques qui soutiennent la revendication du revenu garanti est éclairant. Aucun parti politique de gauche ni aucune organisation syndicale ne défend cette revendication… mais bien le parti *Vivant* qui a fait du « revenu garanti » (encore appelé « revenu de base », « allocation universelle » ou « allocation de citoyenneté ») le cœur de son programme. La convergence des analyses est manifeste.

Selon le programme de Vivant : *« Les syndicats, qui sont au cœur du gouvernement, sont à la base de notre bien-être matériel relatif. Ils ont fait un excellent travail en obligeant les patrons à partager les bénéfices. Grâce à leur lutte, ils sont maintenant au pouvoir depuis quelques décennies. Leur pouvoir est fondé sur un modèle de sécurité sociale qui marche bien dans un pays sans importations ni exportations. Tout changement à ce modèle implique une diminution de leur influence. Par exemple, si tous les citoyens reçoivent une allocation de citoyenneté (revenu de base), les syndicats perdront la commission qu'ils reçoivent actuellement pour payer le chômage*[4] *». « Toutes les personnes ont droit à un Revenu de Base car il est un droit acquis en héritage du travail de nos aïeux. Selon Vivant, une personne qui travaille à temps plein a droit à un revenu global minimal de 1.080 euros. La valeur du Revenu de Base est de 50 % de ce montant, donc 540 euros. Cela implique que le revenu du travail de cette personne est de 1080 - 540 = 540 euros. Le revenu d'une personne sera donc composé du revenu de base auquel il faut ajouter le revenu du travail, comme défini ci-dessus. […] Cela signifie en d'autres termes que les pensions, les allocations de chômage, les allocations familiales seront donc remplacées par le revenu de base. L'intervention de la sécurité sociale se limite dès lors à l'assurance maladie invalidité*[5] *».*

Vivant s'étant présenté en Flandre aux élections régionales de 2004 en cartel avec le VLD, ce parti dispose maintenant une sénatrice cooptée (Mme Nele Lijn) par le VLD. Sous l'ombre protectrice des libéraux flamands, les militants Euromayday ont donc désormais un relais parlementaire pour défendre leur proposition d'instauration d'un revenu garanti…

Tous ceux et celles qui participent aux activités d'Euromayday ne le font pas dans un esprit antisyndical ni dans la conscience d'une alliance objective avec les forces libérales. Il nous semble toutefois qu'ils sont bien mal inspirés de fêter le premier mai autour de la revendication du revenu garanti. Les progrès dans le lutte contre la précarité seront, à notre estime, plutôt portés par les forces sociales engagées concrètement dans la défense des acquis sociaux que par un groupe s'autoproclamant d'avant-garde et défenseur d'une réforme sociale miraculeuse.

(1) http ://liege.euromayday.org/52
(2) Jean Zin, Vers la révolution du revenu garanti? http ://liege.euromayday.org/spip.php?mot6
(3) Ces nouvelles personnes activement présentes sur la marché du travail étant les ex-chômeurs, ex-bénéficiaires du RIS et ex-pensionnés, sans compter potentiellement sans aucune limite tous les citoyens du Sud qui pourraient être candidats à l'immigration pour améliorer leurs conditions de vie, pour qui Euromayday revendique, non l'aide au développement du pays d'origine, mais la reconnaissance absolue de la liberté de circulation.
(4) Programme du parti Vivant : http ://www.vivant.org/fr/programma/progexhaust.pdf?page=1
(5) Vivant, Programme 2003 : http ://www.vivant.org/fr/programma/progr2003.pdf

Réplique de Francois Schreuer

Suite à l'interview publiée en page 45, le Collectif a jugé utile d'approfondir, sans ménagement, certains points évoqués (cf. p. 48 «Revenu garanti : vive l'EuroSaint-Nicolas ?») Nous avons voulu donner un droit de réplique à François Schreuer (cf. ci-dessous). Nous espérons que ces différents points de vue vous aideront à vous forger votre propre opinion. Notre revue se veut un espace d'analyses, de témoignages et de débats. Celui qui porte sur l'allocation universelle prend de front l'objectif du CSCE qui veut porter l'espoir d'une société solidaire pour tous, par le biais de l'emploi et de la mutualisation des revenus. Nul doute que ce débat est à poursuivre, ici et ailleurs. La confrontation des idées pour ensuite mieux rassembler les acteurs du progrès social : c'est le chemin que tente de tracer le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Merci aux éditeurs de la revue de cette possibilité de réplique.

Je précise d'abord que – contrairement à ce qu'A. Lismond et L. Ciccia déduisent d'un lien trouvé sur le site euromayday.be –, ni moi ni personne dans le réseau à ma connaissance ne veut financer quoi que ce soit par la TVA qui est effectivement un impôt injuste car non progressif et non redistributif. Le rapprochement avec les thèses de Vivant relève par conséquent de l'anathème.

Quelle est notre singularité? Peut-être le constat que notre société n'a potentiellement besoin que d'un nombre très faible d'heures de travail par individu pour satisfaire à ses besoins. Il n'est donc pas légitime de générer artificiellement de l'activité inutile et écologiquement nuisible (que ce soit pour occuper les individus ou maintenir la puissance de minorités). Pas plus, en conséquence, qu'il ne l'est de faire dépendre le revenu et les droits sociaux de la participation individuelle permanente au travail.

Plutôt que de parler de Saint-Nicolas, ceux qui pensent que la gauche est capable d'affronter la nouvelle configuration du capitalisme avec des concepts forgés à l'ère industrielle devraient se chercher un saint patron des causes désespérées, ainsi que le montrent les reculs successifs de ces 20 dernières années dans la défense d'« acquis » qui rétrécissent et concernent de moins en moins de monde.

Dans chacune des deux approches présentes, tout passe en tout cas par un renforcement du rapport de force vis-à-vis du capital au niveau européen – en particulier par l'abolition du dogme du libre-échange et de la libre circulation des capitaux à travers les frontières de l'Union Européenne. Une possible structuration du précariat ouvre des perspectives et constitue un élément susceptible d'accroître ce rapport de forces. Lequel dépend en tout état de cause d'un dialogue entre toutes les composantes de la gauche, auquel mes interlocuteurs, et c'est le principal enseignement de leur réponse, semblent peu disposés à se prêter.

François Schreuer

De l'Assemblée Générale au Forum : quelques nouvelles du Collectif

Claude Adriaenssens (*Claude.Adriaenssens@brucity.be****) et* ***Luca Ciccia (****luca@asbl-csce.be****)***

Nous étions une vingtaine de membres du Collectif à nous retrouver au Bouillon de Cultures (cf. encadré p.52) le 23 mars 2006 pour l'assemblée générale statutaire du Collectif. Bon point de départ pour vous proposer ici un état des lieux plus large des activités du Collectif. Nous vous épargnons ici la révision obligatoire des statuts pour se conformer à la nouvelle législation sur les asbl et les comptes et bilans. L'AG est surtout l'occasion de faire le tour de nos activités des derniers mois, et d'en programmer de nouvelles. Petit tour du « propriétaire »…

www.stopchasseauxchomeurs.be

La plate-forme a mené des actions concrètes très variées : interpellation et sensibilisation du monde associatif et syndical en vue de constituer la plate-forme ; interpellation du monde politique durant la campagne précédant les élections de juin 2004 puis des responsables concernés par des aspects de cette problématique aux niveaux fédéral, régionaux et communaux ; l'organisation de plusieurs manifestations; l'information des sans-emploi lors de tractages dans les files de pointage, à la CAPAC et à l'occasion de séances d'information et débats ; la présence continue dans la presse via des analyses de fond (type carte blanche) ou en réaction à des événements d'actualité sur ce sujet (nombreux passages TV et radio et articles dans la presse écrite en réaction aux communications de l'ONEm par exemple) ; le fait de constituer un point de contact et d'information pour les sans-emploi, notamment non syndiqués, peu ou pas au fait des nouvelles mesures, y compris par l'accompagnement (préparation des dossiers avant les entretiens) ; la participation à des colloques, débats et tables rondes touchant les populations étudiantes, les enseignants, les associations, les syndicats, le monde politique et les citoyens concernés. L'impact de la plate-forme contre la chasse aux chômeurs en a fait un acteur incontournable qui est consulté lors des débats et colloques organisés sur le sujet mais qui a aussi contribué à quelques rectifications dans les mesures initiales prises contre les chômeurs (directives de l'ONEm, arrêté royal afin de suspendre les exclusions article 70, etc.). Parallèlement à la poursuite de sa campagne pour le retrait du plan de chasse aux chômeurs, la Plate-forme a décidé de mettre l'accent sur la question de l'accès des chômeurs exclus par l'ONEm au CPAS et de lancer une campagne pour établir leur droit au revenu d'intégration et à l'aide sociale. Pour plus d'infos : contact@stopchasseauxchomeurs.be

www.nonalaconstitutioneuropeenne.be

A la suite d'un débat sur la constitution européenne organisé le 9 décembre 2004, nous avons décidé d'adhérer à la plate-forme pour le non à la constitution car une grande majorité s'était dégagée pour le non. Le Collectif a accepté de tenir le secrétariat administratif de la plate-forme. Cette plate-forme est en repos mais pourrait rebondir si l'occasion s'en présentait.

Libéralisation de l'énergie : exclusions en vue…

Alors que la libéralisation se prépare, nous avons organisé un débat, le 13 octobre 2005, sur l'encadrement social de la libéralisation du gaz et de l'électricité à Bruxelles en 2007 en collaboration avec la CGEE. Cette action trouva écho dans un dossier spécial incontournable sur ce sujet dans le journal du Collectif n°51. Un subside de la Région a été octroyé pour ce faire. Une bonne trentaine de personnes ont participé au débat. Le Collectif a demandé au cabinet Huytebroeck d'être tenu au courant du suivi du dossier et intervient dans le débat au moment opportun en lien avec la CGEE en interpellant les syndicats et les acteurs politiques concernés.

Rapport pauvreté 2005

Le Collectif a participé aux travaux du service de lutte contre la pauvreté. Le rapport 2005 fut largement commenté dans notre journal. Mais la contribution au débat sur le volet emploi et l'analyse ne nous ont pas contenté. Vu la planification d'un conseil des ministres fédéral consacré à la pauvreté le 26 avril 2006, nous avons rassemblé des acteurs du monde associatif et syndical afin de rappeler au gouvernement quelles étaient les mesures à prendre pour tout qui veut réellement prétendre avoir la lutte contre la pauvreté à son agenda. Notre action déboucha sur une « carte blanche » commune (cf. page 54). Nous restons vigilants, ce « super-conseil » n'a toujours pas eu lieu…

Forum Social Européen d'Athènes

Pour la 1ère fois, le Collectif a pu

participer « officiellement », en coorganisant 2 séminaires, à un Forum Social. Voir notre dossier pp. 20 à 27

Une des activités de toute association, c'est la recherche de moyens lui permettant de développer son action. Nous avons donc recherché des sources de financement et avons remis un dossier de demande de subvention dans le cadre du nouveau décret sur l'éducation permanente (axe 3.2 publication d'analyse et d'études). Nous attendions fin mars la réponse du Cabinet de la ministre Laanan, nous savons maintenant qu'elle est positive. Nous sommes donc maintenant en pleine phase de développement… pour mieux dénoncer/décrypter/lutter (contre) les mécanismes d'exclusion.

Un nouveau site est en cours de reconstruction. Quelques nouveautés, outre la graphiste, citons la bibliothèque virtuelle sur les thèmes de l'exclusion, y compris les articles des anciens numéros du journal, qui seront téléchargeables. Plus que quelques jours…

Nous avons très rapidement soutenu le combat des sans-papiers, notamment au travers de notre journal, ainsi que par divers petits soutiens. Nous soutenons les propositions de lois déposées à la chambre qui visent à l'instauration d'une commission permanente de régularisation. Devant l'imbroglio que représente cette actualité, et parce que la situation des sans-papiers nous préoccupe gravement, nous avons pris l'initiative d'organiser un débat sur ce thème ce 31 mai (cf. page 9).

A cette page, ce n'est plus un scoop, le journal du Collectif change. Après une nouvelle couverture qui a beaucoup plu grâce au talent de Titom et à la couleur (les derniers exemplaires sont déjà réservés aux archives), voici le premier essai de nouvelle mise en page. Une nouvelle mise en page, de nouvelles rubriques en construction, de nouveaux apports rédactionnels, plus de contenu, … bref, en peu de temps, beaucoup de paris. Nous concevons chaque étape comme un test. Parce que ce journal a d'abord pour vocation de vous servir, nous vous remercions d'avance pour vos commentaires et propositions à redac@asbl-csce.be

« Forum CPAS »

Dans la perspective des élections communales d'octobre, et sans oublier les législatives de l'an prochain, nous organisons un « Forum CPAS » qui, ce samedi 24 juin 2006, tentera de faire le point sur la situation de « l'aide sociale ». Nous tenterons d'aboutir à un corps commun de constats et de revendications dont nous ferons un dossier spécial pour le journal de la rentrée sociale, dossier que nous adresserons aux responsables concernés. Objectif : remettre cette question cruciale à l'ordre du jour des débats politiques, par tous les moyens dont nous disposons (débats, journal, communiqués de presse, etc.) Premier moment public important ce 24 juin, soyez tous les bienvenus ! (voir aussi le programme p. 56)

Et pour réaliser ce travail, dans le cadre du développement de nos activités, nous bénéficions depuis début mai de l'apport de Gérald Hanotiaux. Ce dernier est assistant social, licencié en sciences sociales, orientation travail social. Son mémoire de fin d'études portait sur la question des sans-papiers, sujet qu'il a continué à suivre depuis. Il a été administrateur de l'Ambassade Universelle et actif dans la plateforme contre la chasse aux chômeurs depuis la création de celle-ci. Quand vous saurez qu'il est aussi rédacteur de C4, vous comprendrez qu'il s'agit d'un vrai renfort pour le Collectif et son Journal !

« Bouillon de cultureS asbl »

Cette association nous accueille en ses locaux depuis 2 ans. L'association « Bouillon de CultureS », située à Schaerbeek depuis plus de vingt ans, a pour objectif d'apporter des solutions durables au bien-être des habitants du quartier et de ses environs, en soutenant un projet de société multiculturelle. 4 axes de travail :

- L'équipe *Aurora* accueille tous les jours près de 80 enfants de 6 à 12 ans dans son école de devoirs, un espace 'jeux libres' et des ateliers créatifs.
- La Maison de Jeunes *Action Josaphat* (12-25 ans) soutient des projets d'initiatives jeunes, dont une équipe de football en salle, des ateliers créatifs et culturels. Le secteur @touts Possibles y propose aux adolescents entre 12 et 15 ans une structure d'entraide scolaire.
- Le *Groupe d'Entraide Scolaire* (GES) propose quant à lui un encadrement aux jeunes de plus de 15 ans pour les soutenir dans leurs études, du secondaire jusqu'à l'université, ainsi qu'un secteur informatique et un atelier de culture, histoire et littérature turque et un atelier d'échecs.
- Enfin, le *Sésam'* , le Secteur d'Economie Sociale et d'Actions Multiculturelles, propose un restaurant de quartier, situé dans le Parc Rasquinet, qui lui permet d'œuvrer à la réinsertion sociale et professionnelle, ainsi qu'un service traiteur qui anime également des activités interculturelles et citoyennes (rencontres internationales, débats politiques, activités pour femmes adultes dont piscine, fêtes de quartier, animations en faveur de l'environnement, etc.)

Infos

41 rue Philomène 1030 Bruxelles
Belgique
tél : +32 (0)2 - 223.14.88
fax : +32 (0)2 - 223.73.95
bouillondecultures@skynet.be
http ://www.bouillondecultures.be/

Lutter contre la pauvreté, au-delà du slogan.

Surfant sur la publication du «Rapport pauvreté» 2005, le gouvernement Verhofstad avait annoncé en janvier 2006 un conseil des ministres consacré à la pauvreté pour ce 26 avril. Di Rupo allant jusqu'à demander «un plan d'action national de lutte contre la pauvreté». Afin de nous assurer que les promesses rencontreront ce qui fut formulé par le rapport, le Collectif a pris l'initiative de publier une «Carte Blanche» dans Le Soir du 25 avril. Elle contient 10 revendications à rencontrer pour tout qui veut «abolir la pauvreté». Mais le conseil des ministres fut reporté! A suivre...

Au mois de décembre 2005, le Service public fédéral Intégration sociale - Lutte contre la Pauvreté et l'exclusion sociale remettait au Gouvernement son 3ème rapport bisannuel, rédigé en concertation avec les associations et organisations actives dans ce domaine, intitulé « Abolir la pauvreté ». Tout au long de 113 pages et de 76 résolutions, ce rapport, patiemment élaboré en concertation pendant plusieurs mois, présente aux responsables politiques un diagnostic général des causes de l'accroissement de la pauvreté et propose un ensemble de mesures pour la combattre.

A l'heure où l'exploitation du désarroi des plus précaires par l'extrême droite parait inquiéter chacun, il semblait important qu'avec la remise de ce rapport, la lutte contre la pauvreté puisse être largement débattue sur la place publique et que les responsables politiques l'intègrent - de façon centrale dans leur action.

C'est donc avec intérêt que nous avons noté que, dans le cadre du *« Plan d'action 2006 - 2007 »* présenté le 13 janvier, le Gouvernement annonçait l'ouverture d'un chantier intitulé *« Bannir la pauvreté »*, qui devait donner lieu, lors d'un Conseil des Ministres extraordinaire le 26 avril, à l'adoption d'un ensemble de mesures concrètes.
Hélas, le Gouvernement n'a jusqu'ici donné que fort peu d'informations sur les mesures qu'il envisageait de prendre. Ces mesures n'ont toujours pas fait l'objet d'une véritable concertation avec les associations et organisations qui ont participé à la rédaction du rapport[1]. Nous craignons dès lors qu'elles soient très éloignées des objectifs du rapport et de l'ambition proclamée de « bannir la pauvreté ». Si cela devait être le cas, une nouvelle opportunité serait manquée par le pouvoir politique de rompre avec la spirale de l'accroissement de la pauvreté.

Dans le peu qu'il a laissé filtrer jusqu'ici sur ses intentions, le Gouvernement n'a évoqué que des mesures qui paraissent fort éloignées des ambitions et des pistes figurant dans le rapport dont il a été saisi. Tandis que celui-ci reprenait à son compte les critiques de *« l'activation »* et de la contractualisation de l'aide sociale intervenue dans le cadre de la transformation du *« droit au minimum d'existence »* en un *« droit à l'intégration sociale »* (résolution 15, piste 3), le Gouvernement, non content d'ignorer la demande fondamentale de dissocier les contrats d'intégration de tout type de sanctions, indique qu'il envisage d'augmenter les possibilités de mise au travail des allocataires dans les services privés. Tout refus de la « possibilité » de mise au travail demeure sanctionné par la perte de l'allocation ! Quant à la demande de retrait du plan de contrôle renforcé des chômeurs formulée par le rapport (résolution 41, piste 2), elle ne semble tout simplement pas avoir été entendue.

Le Rapport soulignait également que, si le seuil de pauvreté est situé à 775 €/mois pour un isolé et à 1.627 €/mois pour un couple avec enfant, le montant du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) n'est que de 625 €/mois pour un isolé et 834 €/mois pour une famille, quelle que soit sa taille. Si en 2002, le Gouvernement Verhofstadt I avait pris l'engagement d'augmenter le Revenu d'Intégration Sociale de 10 %, dans les faits, cette augmentation n'a jusqu'ici été que de 5 %. Une augmentation de 1 % est prévue en 2006 et de 2 % en 2007. C'est absolument insuffisant.

Le Rapport demandait encore l'augmentation et la liaison des allocations de chômage au bien-être, le taux de remplacement de l'allocation par rapport au salaire moyen brut étant passé d'environ 45 % en 1980 à 26 % en 2005. Cette revendication se trouve renforcée par le dernier Rapport annuel de l'ONEm qui relève, quant à lui qu'entre 2004 et 2005, les allocations de chômage n'ont augmenté que de 1,7 % tandis que l'inflation était de 2,5 %, ce qui signifie que le pouvoir d'achat des chômeurs a diminué. La revalorisation des allocations et leur pleine liaison au bien-être sont donc urgentes.

Si le Gouvernement indique bien qu'il entend *« mettre fin aux pièges à la pauvreté en prévoyant des adaptations des allocations au bien-être »*, lors de l'échange de vues qui s'est tenu à la Chambre sur le Rapport, le Ministre de l'Intégration sociale a semblé se dérober à toute demande de nouvelle augmentation générale des allocations.

10 chantiers pour agir

Nous demandons au Gouvernement de prendre la mesure réelle du problème de l'accroissement de la pauvreté et d'adopter un véritable « Plan Marshall » de lutte contre la pauvreté plutôt que de se contenter de mesures symboliques. A la suite du Rapport qui a été remis, nous pensons que ces mesures devraient notamment porter sur :

1. Les travailleurs pauvres : relever les bas salaires.
2. Les montants des allocations sociales (RIS, chômage, pensions, invalidité...) : les augmenter de minimum 4 % pour 2007, programmer leur augmentation au-dessus du seuil de pauvreté et assurer leur pleine liaison au bien-être.
3. L'individualisation des droits : aligner les droits et montants (chômage, RIS...) des conjoints et cohabitants sur ceux des isolés.
4. La fiscalité : instaurer une taxe sur les grandes fortunes
5. Le droit à l'intégration sociale : dissocier le contrat de tout type de sanction.
6. Les sans-papiers : installer une commission permanente de régularisation.
7. Le droit au chômage : retirer le plan de contrôle renforcé des chômeurs.
8. Le droit au logement : instaurer un blocage des loyers.
9. La santé : réduire les tickets modérateurs.
10. La justice : relever les seuils d'accès à une aide juridique totalement gratuite, augmenter le budget de l'aide juridique, créer un Fonds d'accès à la justice visant à garantir l'accès inconditionnel à l'intervention immédiate d'un avocat.

Nous demandons, enfin, qu'avant de prendre les mesures prévues dans le cadre de son chantier « bannir la pauvreté », le Gouvernement organise une concertation formelle avec les associations et organisations ayant pris part à la rédaction du Rapport 2005. On ne peut prétendre donner un suivi pertinent à ce rapport sans prendre la peine de se concerter avec ses auteurs.

« Bannir la pauvreté » : nous partageons avec le Gouvernement cet objectif proclamé - mais nous estimons que le sujet est trop grave pour en rester au stade du slogan sans rapport avec les mesures effectivement adoptées.

(1) Alors que c'est pourtant prévu par l'accord de coopération, l'avis des syndicats n'a toujours pas non plus été demandé au Conseil National du Travail.

Signataires :

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (Luca Ciccia), Ligue des Droits de l'Homme (Dan Van Raemdonck), CNE- Centrale Nationale des Employés (Raymond Coumont), CJEF – Conseil de la Jeunesse d'Expression Française (Carlos Crespo), Equipes Populaires (Michele Di Nanno), Droits Devant (Freddy Bouchez), FEF (Delphine Michel), Droits et Respect (Hughes Esteveny), Ecolo J (Arnaud Pinxteren), MJS (Euthimiou Despina), Infor Jeunes (Carlos da Mata), Attac Wallonie-BXL (Jean-Marie Coen), Etopia (José Daras), Studio Théâtre de La Louvière (Stéphane Mansy), L'Autre Livre – Namur (Jean-Paul Desimpelaere), Kairos Europe WB (François Gobbe), Entraide-Humanitaire.be, Relais d' Entraide des SDF, Zorobabel (William Henne), Dynamo international (Edwin de Boevé), Vivres et Livres (Monique Giot)

L'appel de Marseille pour des médias libres !

Cette appel est issu d'une rencontre entre « médias du tiers secteur » à Marseille début mai 2006.

Qu'est-ce que le « tiers secteur »?

« A côté des secteurs privé et public, il existe un vaste tiers secteur des médias constitué d'une multitude de médias non alignés, à but non lucratif, indépendants des pouvoirs publics, des puissances financières, des partis politiques et des obédiences confessionnelles. » « Les Médias du Tiers Secteur sont des outils irremplaçables au service de la démocratie participative, de la solidarité sociale et territoriale, et du débat d'idées. »
La réunion déboucha notamment sur des revendications telle que le souci d'une élaboration démocratique d'une loi contre la concentration financière et industrielle des médias. Et, persuadés que « l'information et la culture doivent redevenir des biens publics », ils proposent aussi des mesures visant à développer ces médias. Si vous souhaitez, vous aussi, les soutenir : http ://www.observatoire-medias.info/index.php3.
Le Journal du Collectif a signé cet appel.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion organise :

Le samedi 24 juin,de 10h à 17h

Un forum : Quels CPAS pour garantir le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ?

Lieu : 41,rue Philomène,à 1030 Bruxelles.

Quatre ans après l'adoption de la nouvelle loi sur le Revenu d'Intégration Sociale (RIS), qui jusqu'ici n'a pas fait l'objet d'une véritable évaluation, et à la veille des élections communales, qui devraient être l'occasion de réflexions sur l'action de chaque CPAS et d'une redéfinition de celle-ci, il nous a paru intéressant d'inviter les personnes, les organisations syndicales et les acteurs associatifs actifs sur le plan de la lutte contre la pauvreté à faire le point sur la question *« Quels CPAS pour garantir le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine? »* et, à partir de là, à formuler des propositions à porter dans le débat public.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de notre engagement en 2002 au sein de la Plate-forme *« Non au projet de loi sur l'intégration sociale ! Oui à une amélioration de la loi sur le minimex ! ».*

Cette journée sera l'occasion de sonder les acteurs de terrain sur les constats, problèmes et revendications à porter concernant le fonctionnement des mécanismes d'aide sociale en Belgique. Sur base de cette journée, un memorandum sera réalisé durant l'été, qui servira à interpeller les partis politiques sur leurs projets dans ce domaine, et ce avant les élections communales d'octobre 2006.

La participation au Forum est gratuite

Un repas « saveurs du monde » sera disponible au prix de 10 euros.
Réservation et paiement obligatoire au 02/218.09.90.
Numéro de compte (au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) : 068-2370559-03

Plus d'informations :
CSCE – 43, rue Philomène 1030 Bruxelles –
Tél 02.218.09.90 - info@asbl-csce.be

Au programme : une série d'ateliers balayeront les différentes dimensions de la question et seront suivis d'une séance plénière, qui clôturera la journée. Ces ateliers seront introduits par :

Bernadette Schaeck, *Assistante Sociale en CPAS*

Activation et mise à l'emploi :
Hugues Esteveny (Coordinateur du Collectif Droits et respect), hesteveny@mlocmolenbeek.irisnet.be)

Niveau des allocations :
Luca Ciccia (Secrétaire Permanent Service d'étude et de formation CNE-CSC) (u50lcc@acv-csc.be)
Eric Buyssens (Directeur du Service Etude de la FGTB Bruxelles) (eric.buyssens@fgtb.be)

Information et droit aux recours :
Manuel Lambert (conseiller juridique à la Ligue des Droits de l'Homme), (mlambert@liguedh.be)

Individualisation des droits :
Christine Weckx (Présidente de Vie Féminine) (sky84858@skynet.be)

Accès aux étudiants :
Renaud Maes (Représentant de la Fédération des Etudiants Francophones), (renaud.maes@fef.be)

Accès pour les sans papiers :
Didier Coeurnelle (Conseiller CPAS à Molenbeek) (didiercoeurnelle@village.uunet.be)
Marc De Backer (Médecins Sans Frontières) (msfb-pbbruxelles@msf.be) et Sophie Damien (Assistante sociale à MSF)

Accès aux Sans domiciles fixes :
Jean Peeters (Front Commun des Sans domicile fixe), (frontcommunsdf@hotmail.com)

CPAS et droit au logement :
Werner Van Mieghem (Coordinateur du Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat) (werner.rbdh@skynet.be)

CPAS et accès à l'énergie :
Claude Adriaenssens (Coordination Gaz Electricité Eau Bruxelles) (Claude.Adriaenssens@brucity.be)

CPAS et accès à la culture et au Sport :
Céline Galopin (chargée de projet pour l'ASBL Article 27) (celine.galopin@article27.be)
Hubert Roland (Robin Hood Development, coordinateur du Réseau sport de quartier) info@rhd.be)

Consultation des usagers du CPAS :
Kim Lê Quang (Comité de défense des usagers de CPAS, CEDUC), (ceduc@versateladsl.be)

CPAS et personnes gées :
Sophie Goldmann (Maître-assistante Haute Ecole Ilya Prigogyne, EOS) (goldmannso@tiscali.be)

CPAS et droit à la santé :
Ghislaine De Smet (Médecin Généraliste) (sous réserve)

Amélioration des conditions de travail au sein des CPAS et Infrastructures :
CSC-Services publics et CGSP-Liège (sous réserve)

CPAS et accès à la formation (sous réserve)

Sans domicile fixe et CPAS : la lutte continue

Jean Peeters,
Front commun SDF, peeters.jean@skynet.be

Bien que de nombreux outils juridiques aient été acquis grâce à leur opiniâtreté, les sans domicile ne sont pas encore au bout du chemin. Ils sont nombreux aujourd'hui à avoir retrouvé un logement autonome. Ceux qui malgré tout sont à la rue ont actuellement la possibilité d'avoir leurs droits et leurs revenus grâce à l'adresse de référence chez un particulier ou au CPAS. Malheureusement, il reste encore bien des lacunes et des CPAS qui n'informent pas bien les gens ou qui tout simplement contournent les lois.

Adresse de référence et radiation

Ce qui freine encore des sans domicile pour obtenir cette adresse, c'est qu'ils n'ont pas encore été radiés du registre de population de la commune précédente (même s'ils ont été rayés du domicile précédent). C'est inscrit dans la loi. A la fin de l'année dernière, l'administration Dupont et celle de l'Intérieur se sont mises d'accord sur une circulaire qui donne pouvoir au CPAS compétent pour demander la radiation grâce à un formulaire préétabli. Tout semblait en ordre, mais six mois se sont écoulés, et sœur Anne ne voit encore rien venir : pas plus de circulaire que de loi.
Adresse de référence et RI d'isolé

Qui ne dit rien consent ! La loi est muette par rapport au statut du résident de la rue. Il doit donc bénéficier du statut d'isolé, et c'est normal, car la vie à la rue coûte plus cher que dans un logis. De plus, certains CPAS s'exécutent et attribuent à certains le statut et le RI d'isolé. Mais ce n'est pas vrai partout, ni pour tous. En effet, si la personne concernée ne peut pas amener des preuves comme quoi elle loge effectivement à la rue, elle reçoit automatiquement le statut de cohabitant. Il faut amener des attestations de fréquentation d'abris de jour, abris de nuit ou restaurants sociaux. A défaut de quoi, le CPAS juge que *puisque vous dormez ou mangez ici et là chez des amis ou dans la famille, alors, vous êtes cohabitant avec ces personnes.* Plusieurs CPAS ont ces directives inscrites dans leur règlement d'ordre intérieur. Certains CPAS, comme Liège, Anvers et certains de Bruxelles sont passés maître dans l'art de ne pas toujours bien expliquer leurs droits aux gens et se contentent de leur donner un minimex de rue qui n'est qu'une aide sociale à toucher en quatre fois, mais qui n'est pas le Revenu d'Intégration. De plus, il arrive bien souvent que la personne ne touche pas l'entièreté du RI sous prétexte d'une *épargne forcée* pour quand elle trouvera un logement. Les CPAS qui distribuent le *guide des SDF* publiés par le Ministère Dupont sont rares, et ceux qui possèdent un fascicule propre à leur CPAS sont encore plus rares. (Voir note page 58)

Embarqués de force et interdiction de faire la manche

On connaît l'initiative d'Yvan Mayeur qui a inventé un projet de loi qui permet à un juge de faire embarquer quelqu'un contre son gré s'il se trouve en danger à la rue, et ce, après l'intervention d'un travailleur social, d'un médecin et du président du CPAS.
Cette proposition a soulevé un tollé de la part des associations de terrains, travailleurs de rue, aide aux usagers de drogue etc. En effet, ils se posent la question de *l'après embarquement*. Est-ce simplement pour éviter que la personne ne meure en rue, ou bien est-ce vraiment pour déployer toutes les énergies pour l'aider à faire surface? Est-ce vraiment pour l'aider ou pour nettoyer la rue et éviter un scandale? De plus, cette proposition de loi met également le travailleur social en danger, car s'il n'agit pas, il peut être condamné. Et enfin, d'autres lois existent déjà et qui devraient être mises à jour, et qui pourraient également être appliquées.

Les deux amis morts en rue en novembre 2005 ont provoqué un trouble chez nos élus, et à l'instar d'autres « bienfaiteurs », ils veulent fabriquer des lois exclusivement pour les SDF. Certains ont ainsi parlé de lois interdisant la mendicité aux carrefours des grandes routes, interdire la mendicité aux gens accompagnés d'enfants etc… Ces propositions de loi auraient comme effet de criminaliser encore plus les gens en difficulté, alors que la police peut faire appel à d'autres lois dans ces domaines : interdiction de circuler sur la voie publique, protection de l'enfance etc…

A l'heure actuelle, Yvan Mayeur déploie de l'énergie pour modifier son projet de loi, mais il tient à la faire passer bien que tout le secteur, y compris les CPAS du pays, s'y sont déclarés opposés

lors d'une réunion au sommet au ministère.

Expulsé du garni par le proprio

Bien des personnes précarisées et des SDF sont victimes de propriétaires peu scrupuleux. Sous prétexte que des gens sont dans un garni, ils croient pouvoir les expulser comme ils veulent. Et même quand il s'agit d'un appartement, il arrive que si le locataire n'a pas payé son loyer, ou qu'il fait du bruit, le propriétaire le menace de le mettre à la porte manu militari dans un délai très court sans passer par le juge. Et la police dit qu'elle ne peut rien faire.
A Charleroi, une dame a été menacée physiquement par les sbires du propriétaire qui ont jeté ses affaires sur le trottoir. Elle appelle la police, mais cette dernière déclare ne rien pouvoir faire puisque *c'est un conflit entre elle et le propriétaire, et que ce genre de conflit doit être traité par le juge.* Et comme la dame se révoltait contre cette injustice, elle a manqué d'être embarquée au poste. Elle a même du rendre les clefs à son bandit de propriétaire. Heureusement qu'elle participait à un collectif (Le Rebond) qui s'est mobilisé et a obtenu des rencontres avec la police et avec l'échevin du logement. De tout cela il ressort que dans cette situation, la police a le devoir d'agir, car il s'agit de menaces, d'injures, de bris de serrure, de violation de domicile et de vol de biens.

Deux fois victimes

Et pour clôturer la liste des bonnes nouvelles, nous venons de découvrir que bien souvent, des personnes en séjour illégal et qui étaient expulsées du pays se faisaient en plus, voler par le propriétaire. Une famille colombienne est cueillie à son domicile le 8 mai par la police des étrangers pour être expulsée trois jours après. Frigos, cuisinière, meubles et garantie locative restent au domicile tandis que nos gens sont au 127 bis. Par téléphone, ils demandent de récupérer au moins la garantie locative, mais le propriétaire leur raccroche au nez, il a fait une bonne affaire. Cette pratique est connue depuis longtemps dans le milieu des étrangers, et ils essayent dans ces cas de récupérer au moins une partie des biens, mais pour la garantie locative, c'est bien souvent perdu d'avance.

L'adresse de référence

Si quelqu'un n'a pas d'adresse personnelle, il peut être inscrit dans le registre d'une commune en donnant une adresse de référence. Le courrier et tous les documents administratifs seront alors envoyés à cette adresse. Cela permet d'avoir l'inscription obligatoire au registre et de recevoir les allocations auxquelles on a droit.
Il y a deux possibilités :
a) L'inscription chez une personne qui est inscrite à la commune et qui est d'accord de recevoir le courrier et de le transmettre. Une boîte postale ne suffit pas. Certaines personnes hésitent à offrir une adresse de référence à un sans-abri. Elles ont peur d'être alors considérées comme cohabitantes, ce qui pourrait faire diminuer leur revenu d'intégration ou leurs allocations de chômage, faire augmenter leur loyer ou faire que leurs meubles soient saisis à cause des dettes éventuelles du sans-abri. Tout cela est pourtant légalement impossible. Mais il est quand même conseillé de conclure un accord écrit avec la personne qui habite à l'adresse de référence, précisant qu'il s'agit bien d'une adresse de référence et que le sans-abri ne vit pas là. Cela ne vaut pas pour les personnes qui séjournent illégalement dans le pays.

b) L'inscription à l'adresse du CPAS de la commune de séjour habituel
Conditions :
• revenus trop faibles pour louer un logement. Il n'est donc pas nécessaire de demander le revenu d'intégration ou une aide financière : le fait même de demander une adresse de référence constitue une demande d'aide sociale2.
• être radié du domicile précédent, sans quoi la commune ne pourra pas inscrire. Le CPAS peut s'en charger et la radiation se faire très rapidement.
• Il faut se présenter au CPAS au moins une fois par trimestre.

Source : Le guide des sans-abri : http ://www.mi-is.be/FR/content/GuidesansabriFRbis.pdf

Infos

Jean Peeters
Front commun SDF
Rue d'Aerschot, 56
1030 Bruxelles
0479/68 60 20
frontcommunsdf@hotmail.com
http ://babelleir.be
http//www.mdp-asbl.com

Quels problèmes rencontrent les usagers des CPAS?

Par Kim Lê Quang,
membre du Comité de défense des usagers du CPAS (CEDUC), ceduc@versateladsl.be

Ayant participé au Forum de 2000 et à de nombreux mémorandums concernant les CPAS, je pense que l'enjeu de ce forum-ci sera de créer un mouvement social capable d'imposer ses revendications. Les discussions et les analyses sont très importantes mais risquent d'être répétitives ou stériles si l'on n'est pas capable d'arrêter ces politiques qui s'attaquent à la dignité des plus pauvres. Avec l'augmentation des problèmes d'emploi et de logement, le gouvernement et les CPAS devraient être plus généreux, plus sociaux.

Or, dans les faits , c'est le contraire qui se passe. Il y a de plus en plus de restrictions et de suppressions des aides sociales. Le principal critère d'octroi est de moins en moins l'état de besoin et la dignité humaine mais le comportement de recherche d'emploi. La situation, sociale, familiale et l'état de santé de la personne ne passe qu'en second plan (voir les témoignages récoltés par l'Observatoire indépendant des CPAS).
Les usagers ne sont plus considérés comme des êtres humains mais comme des coûts ou de la main-d'oeuvre très bon marché.
Beaucoup de CPAS utilisent des moyens subtils pour décourager les demandeurs dont voici quelques exemples :

- Multiples rendez-vous placés loin dans le temps et qui nient les situations d'urgence

- Engagement d'agents de sécurité et de médiateurs pour calmer les plaintes et toute forme de résistance violente et non-violente.

- Désinformation et non respect de la loi quand elle est en faveur des usagers.

- Une grande lenteur dans le traitement des dossiers (2 mois voire plus), ce qui est largement au-delà des délais légaux.

- Enquêtes sociales de plus en plus approfondies où l'usager doit constamment prouver sa pauvreté et qu'il n'a pas droit à d'autres aides (mutuelle, conjoint, parents…)

- Beaucoup de CPAS prennent leur temps pour payer les usagers et leurs exigences administratives et l'absence de personnel ne sont qu'un prétexte pour retarder les paiements.

- Les graves problèmes de logement sont aussi une « aubaine » pour certains CPAS qui en profitent pour refuser des usagers pour non respect des conditions de résidence.

- Suspension ou suppression du revenu minimum au moindre écart alors que toutes les erreurs sont permises au CPAS.

Rappelez-vous aussi qu'en 2002, pour faire voter la loi Vande Lanotte et calmer les protestations, tous les partis démocratiques ont promis une évaluation et des possibilités d'accompagnement des usagers pour la négociation du contrat d'intégration. Dans les faits, l'évaluation s'est faite par un cabinet d'audit privé qui ne connaît rien au social (voir les analyses de Bernadette Schaeck sur cette évaluation bidon).

L'accompagnement et la négociation du contrat étaient censés être des garde-fous aux abus de pouvoir mais, dans la réalité, les accompagnements et la négociation sont tout à fait exceptionnels.

Finalement, je terminerai en disant que parallèlement à ces politiques de restrictions des aides sociales, les CPAS sont en pleine expansion : agrandissement des locaux, développement des services d'insertion professionnelle et de médiation de dette, publics à des coûts exorbitants. Les CPAS sont de plus en plus riches et les pauvres y ont de moins en moins accès. A votre avis, qui sont les vrais profiteurs?

L'intégration par l'école? Pas pour les CPAS !

Renaud Maes
Fédération des Etudiant(e)s Francophones (FEF), renaud.maes@fef.be

Tout commence par une question, cruciale s'il en est : « est-il normal qu'un bénéficiaire du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) suive des études? » La réponse, la Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale la donne : « non, ce n'est pas normal ». C'est une faveur que l'on octroie à l'étudiant, et comme toute faveur, le législateur réserve aux personnes qu'il mandate pour octroyer ce privilège la possibilité de le conditionner à une myriade de contraintes. Aujourd'hui, de tous les bénéficiaires du RIS, les étudiants sont parmi les plus stigmatisés, et les conséquences de ces mécanismes sans cesse plus contraignants sont qu'un nombre croissant de jeunes vit dans la précarité la plus extrême.

Le principe d'équité

La loi du 26 mai 2002 précise qu'un bénéficiaire du revenu d'intégration peut suivre des études pour des raisons d'équité. Autrement dit, si le CPAS considère que des raisons d'équité peuvent justifier le fait que l'usager suive un cursus éducatif, il peut autoriser ledit usager à déroger à la règle générale qu'est la disposition au travail. Il s'agit cependant d'une dérogation partielle, puisque le bénéficiaire du RIS devra s'engager à travailler durant des périodes compatibles avec ses études. Le principe même de l'octroi d'une dérogation est source de difficultés, puisque cela transforme les étudiants s'adressant au CPAS en mendiants demandant à bénéficier des largesses de riches donateurs. Il n'est d'ailleurs pas rare que les présidents de CPAS se considèrent comme les riches donateurs en question, et affirment publiquement que même si le CPAS n'est en théorie pas censé s'occuper d'étudiants, ils font œuvre de charité, offrant aux pauvres l'occasion de suivre des études. Cette attitude permet d'appréhender l'ampleur du recul en matière de droits sociaux qu'est la Loi du 26 mai 2002, puisqu'elle provoque la réapparition d'un discours autrefois disparu suite à l'instauration du droit à un revenu minimum légal (minimex). La principale différence des propos contemporains avec le discours des bourgeois catholiques faisant œuvre de bienfaisance envers les ouvriers à la fin du 19ème siècle tient dans le fait que c'est l'état qui finance les revenus d'intégration, et non les particuliers qui font preuve de charité chrétienne ! Il y a donc dans ce revirement des politiques sociales une espèce de confusion des rôles, qui permet l'arbitraire le plus total, comme la situation des étudiants émargeant au CPAS le démontre.

Les droits et les devoirs

Bien souvent, pour expliquer le fait qu'un bénéficiaire du RIS soit soumis à une pléthore de contraintes, on utilise la rhétorique des « droits qui suscitent des devoirs ». Cette rhétorique sert d'ailleurs à expliquer le fait que, pour les étudiants, il soit obligatoire de souscrire un « contrat » avec le CPAS. Ce contrat, l'étudiant peut le négocier, en théorie. Dans la pratique, il est illusoire de penser qu'une personne dans une situation de précarité la plus extrême (puisque le revenu d'intégration est le dernier filet des mécanismes de solidarité) puisse négocier quoi que ce soit avec le CPAS, tout puissant pour lui imposer les devoirs les plus sévères. Concrètement, le revenu d'intégration est un droit conditionné à l'acceptation d'une série de devoirs qui remettent en cause les droits les plus fondamentaux du bénéficiaire, puisqu'on nie à l'usager du CPAS toute autonomie.
Les quatre devoirs fondamentaux

L'étudiant désireux de bénéficier d'un revenu d'intégration sociale se voit souvent soumis à quatre devoirs fondamentaux :

- prouver l'utilité de ses études pour augmenter ses chances d'insertion socioprofessionnelle,
- prouver ses aptitudes,
- trouver un job étudiant,
- rendre l'administration des établissements d'enseignement supérieur efficace.

Insertion

Tout d'abord donc, l'étudiant doit démontrer que le cursus qu'il suit augmente ses chances d'insertion socioprofessionnelle, condition nécessaire pour obtenir le RIS et prévue par la Loi. Par exemple, durant l'entretien particulier avec le travailleur social en charge de son dossier, il faudra que l'étudiant liste les débouchés possibles pour ses études. Quoi qu'il en soit, le CPAS sera seul juge in fine. Or, vu la situation financière de beaucoup de CPAS, la tentation est grande d'orienter l'étudiant vers des filières de type court (3-4 ans maximum), afin qu'il ne coûte pas trop longtemps ! Qui plus est, si le travailleur social soucieux de fonder son jugement sur un cadre

réglementaire se réfère à la jurisprudence du Tribunal du Travail, il apprendra que faire des études de musique au conservatoire d'Anvers augmente les chances d'insertion socioprofessionnelle, au contraire des études dans une école de commerce de la région liégeoise… Bref, le flou est total.

Aptitudes

Ensuite, l'étudiant devra prouver ses aptitudes, et ce à deux moments : avant de bénéficier du RIS et au moment d'évaluer son contrat d'intégration. Le CPAS choisit la méthode d'évaluation, et n'a aucune obligation de s'adjoindre le conseil d'experts. Bien souvent, l'étudiant subit un questionnaire vague, et le travailleur social s'en remet par la suite aux résultats des examens. Mais il arrive que l'étudiant se trouve confronté à un test de QI ou à un test de compétences. En matière d'examens, l'étudiant n'a pas d'obligation de réussite, mais doit démontrer avoir fait tous les efforts nécessaires pour réussir. Et bien sûr, l'un des critères pour prouver que l'étudiant n'a pas fait tous les efforts est souvent ses résultats. Concrètement, après un échec, le CPAS pousse généralement à la réorientation – ce qui n'est absolument pas une obligation pour les étudiants qui n'émargent pas au CPAS ! Deux échecs, c'est par contre synonyme de suppression du RIS dans de nombreux cas, ce qui semble aberrant au vu des statistiques de taux d'échecs du supérieur.

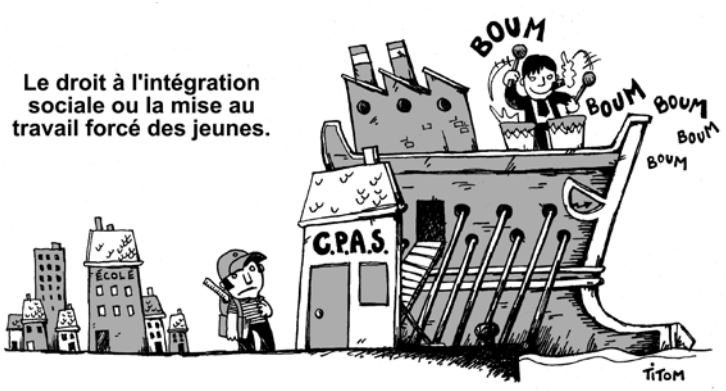

Job

De plus, l'étudiant doit être disposé à travailler, on l'a dit, dans des périodes compatibles avec ses études. Pour définir ces périodes, bien souvent, le CPAS se plonge dans la législation et utilise le texte de loi concernant les jobs étudiants. Autrefois limité à un mois, le job est maintenant permis durant deux mois entiers, et si l'on en croit les déclarations de Guy Verhofstadt, il sera bientôt permis durant toute l'année ! Autrement dit, l'obligation de travail met aujourd'hui en péril les secondes sessions (qui concernent plus de 87 % des étudiants inscrits en université), et demain ne permettra plus aux étudiants d'émarger au CPAS. Ceci étant, les CPAS peuvent là aussi octroyer une dérogation pour motifs d'équité aux étudiants, mais cet octroi est sujet à des conditions aléatoires, relevant de l'arbitraire le plus total. Des aberrations existent également en la matière : convention entre secteur de la grande distribution et CPAS pour remplacer les caissiers par des étudiants jobistes durant les vacances, rappel de l'obligation de chercher un job en plein milieu de la session de juin, etc.

Paperasserie

Last but not least, les étudiants sont tenus de produire un grand nombre de documents (relevés de points, attestations d'inscription, …) dans des délais intenables pour les administrations des institutions d'enseignement supérieur. Et la sanction pour un retard est sans appel : suspension du RIS. Il revient donc aux étudiants émargeant au CPAS de rendre plus efficace l'administration des universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et instituts supérieurs d'architecture de la Communauté française !

Mais encore

La plupart du temps, les étudiants émargeant au CPAS sont confrontés à une méconnaissance totale des réalités étudiantes : il n'est pas rare qu'un étudiant koteur soit considéré comme cohabitant, alors qu'il ne partage qu'une casserole avec ses cokoteurs. De même, le CPAS renvoie systématiquement aux débiteurs alimentaires même si l'étudiant est en décrochage total par rapport à son milieu familial. Au nom de la solidarité familiale, on casse ce qu'il en subsiste ou on place les jeunes dans des situations intenables. Lors de l'enquête sociale, une série d'abus sont également monnaie courante, notamment en ce qui concerne les lois de protection de la vie privée. Ainsi, nombre d'étudiants doivent préciser leur sexualité dans le but d'évaluer s'ils forment potentiellement un couple avec leur cokoteur, ou doivent expliquer en détail le conflit qu'ils vivent avec leurs parents… La liste des griefs en la matière est encore fort longue…

En guise de conclusion

Comme on l'aura compris, la vie des étudiants usagers du CPAS est horriblement éprouvante. Face à toutes ces entraves, nombre d'entre eux sont forcés d'abandonner leurs études. A l'heure des « sociétés de la connaissance », les plus défavorisés d'entre nous voient plus que jamais se fermer les portes de l'enseignement supérieur. C'est pour cette raison que la FEF (Fédération des Etudiant-e-s Francophones) appelle à une révision totale de la Loi en ce qui concerne les étudiants. Plus largement, elle condamne toute logique de contractualisation de l'aide sociale.

Aussi, la FEF entend-elle faire valoir son point de vue dans le cadre des élections communales et fédérales… Et se donnera tous les moyens nécessaires pour y arriver ! A bon entendeur…

Pour plus d'infos : www.fef.be

Agenda

16 juin

Manifestation pour le droit au logement (cf. p. 34)
à 12h, Place du Nouveau Marché aux Grains – 1000 Bruxelles

17 juin

Manifestation nationale pour la régularisation de tous les sans-papiers (cf. p. 12)
à 14 h à la gare du Midi à Bruxelles

24 juin

Forum « Quels CPAS pour garantir le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ? » (cf. pp. 55-56)
organisé par le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion
de 10h à 17h
à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos et inscriptions : 02 218 09 90 – www.asbl-csce.be, info@asbl-csce.be

3 au 5 juillet

Semaine d'étude de Vie Féminine 2006
« Femmes en résistance dans une société de violences » à l'Abbaye de Floreffe
rue du Séminaire, 7, 5150 Floreffe, tél : 081/44.00.70
Infos et inscriptions : Vie Féminine, rue de la Poste 111, 1030 Bruxelles
02/227 13 00, secretariat-national@viefeminine.be

8 au 10 septembre

Université d'ATTAC Wallonie - Bruxelles 2006 (cf. p. 36)
aux Halles de Schaerbeek,
Programme et infos à télécharger sur http://wb.attac.be/Universited-Attac.html
Infos : Attac Bruxelles 2, 35, rue de la Ruche – 1030 Schaerbeek
Tél : 0473-45.35.87 (spécial université 2006) ou 02-215.54.84
courriel: universite2006@attac.be

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous- asbl associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale

Par « exclusion » nous désignons des situations où des personnes sont privées d'un droit fondamental tel que le droit à un emploi digne, le droit à un revenu suffisant pour vivre, le droit à un logement, le droit à la vie privée et à la liberté personnelle ou encore le droit à une participation effective à la vie sociale, culturelle et/ou politique. Souvent, l'exclusion résulte de la privation de plusieurs de ces droits en même temps. En associant des personnes avec et sans emploi et en mobilisant la société civile, nous voulons contribuer à construire des rapports de forces permettant le développement d'une société plus égalitaire et plus juste.

Le développement d'une capacité et d'un savoir-faire spécifique dans l'**animation de réseaux** efficaces contre l'exclusion est possible si nous associons, au sens vrai (avec l'intention de faire quelque chose ensemble) des organisations et des personnes engagées dans l'un ou l'autre de ces combats et soucieuses de dépasser ou de déplacer des clivages qui divisent ou affaiblissent le monde syndical et associatif.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal bimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du **droit à l'aide sociale et au chômage** en coordonnant la plate-forme contre le plan de chasse aux chômeurs.

Le journal du Collectif est l'un des outils de notre action : analyser et dénoncer ce(-ux) qui cause(-ent), développe(-ent), rend(-ent) « invisible(-s) » l'exclusion ; s'engager le plus largement possible pour la défense et la promotion des droits les plus fondamentaux de l'Homme. Convaincus que les mécanismes d'exclusion nous concernent toutes et tous, nous voulons les combattre ensemble, car nous voulons être comme sont nos droits : *Indivisibles* !

Si vous souhaitez contribuer à la réussite de nos actions vous pouvez :

- faire connaître l'association, et son journal à votre entourage
- vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions, aux forums ou en renforçant notre Conseil d'administration.
- devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal)
- vous abonner au journal du Collectif

Info-prix :

Abonnements (ajouter en communication : ABO)	**Cotisations de membre** (ajouter en communication : COTIS) Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales
15 euros/an : travailleurs 8 euros/an : sans emploi et étudiants 30 euros/an : organisations 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)	30 euros/an : travailleurs 15 euros/an : sans emploi et étudiants 60 euros/an : organisations 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi
Numéro de compte (au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) : 068- 2370559- 03 ou 523- 0800384- 15 (banque Triodos)	

Pour nous contacter : (Yves Martens)
adresse : 43 rue Philomène- 1030 Bruxelles
téléphone : 02- 218.09.90 - fax : 02- 223.73.95
courriel : info@asbl-csce.be
site internet : http ://www.asbl-csce.be

Merci à tou(te)s pour votre soutien !

NOTES

Journal de Collette

Du 1er février
au 31 mars 2001

BAER

FÉVRIER 2006

Samedi 4

Le fisc américain doit utiliser un ordinateur spécial pour traiter la fortune de Bill Gates, trop grande pour un pc normal.

FÉVRIER 2006

Mardi 7

Selon le juge du tribunal de travail, le licenciement d'une déléguée par une société de manutention est une discrimination.

FÉVRIER 2006

Mercredi 8

Une femme âgée vit depuis cinq ans dans une cave humide sans chauffage ni électricité pour un loyer mensuel de 200 euros.

MARS 2006

Vendredi 3

Deutsche Telekom, le numéro un européen, prévoit le licenciement de 32.000 personnes en dépit d'un résultat record.

MARS 2006

Samedi 18

Selon Paul De Grauwe, expert lié au KUL, les salaires élevés belges sont un mythe lancé pour maximiser les bénéfices.

MARS 2006

Lundi 20

Des centaines de milliers de jeunes Français manifestent contre le CPE, prôné par De Villepin, le premier ministre.

MARS 2006

Vendredi 24

La majorité des personnes qui travaillent au SHAPE, le quartier général de l'OTAN à Mons, le font au noir.

MARS 2006

Mardi 28

Les partenaires sociaux font une déclaration commune sur le maintien de la compétitivité belge.